

Précis analytique des travaux  
de l'Académie des sciences,  
belles-lettres et arts de  
Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 2010-2011.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

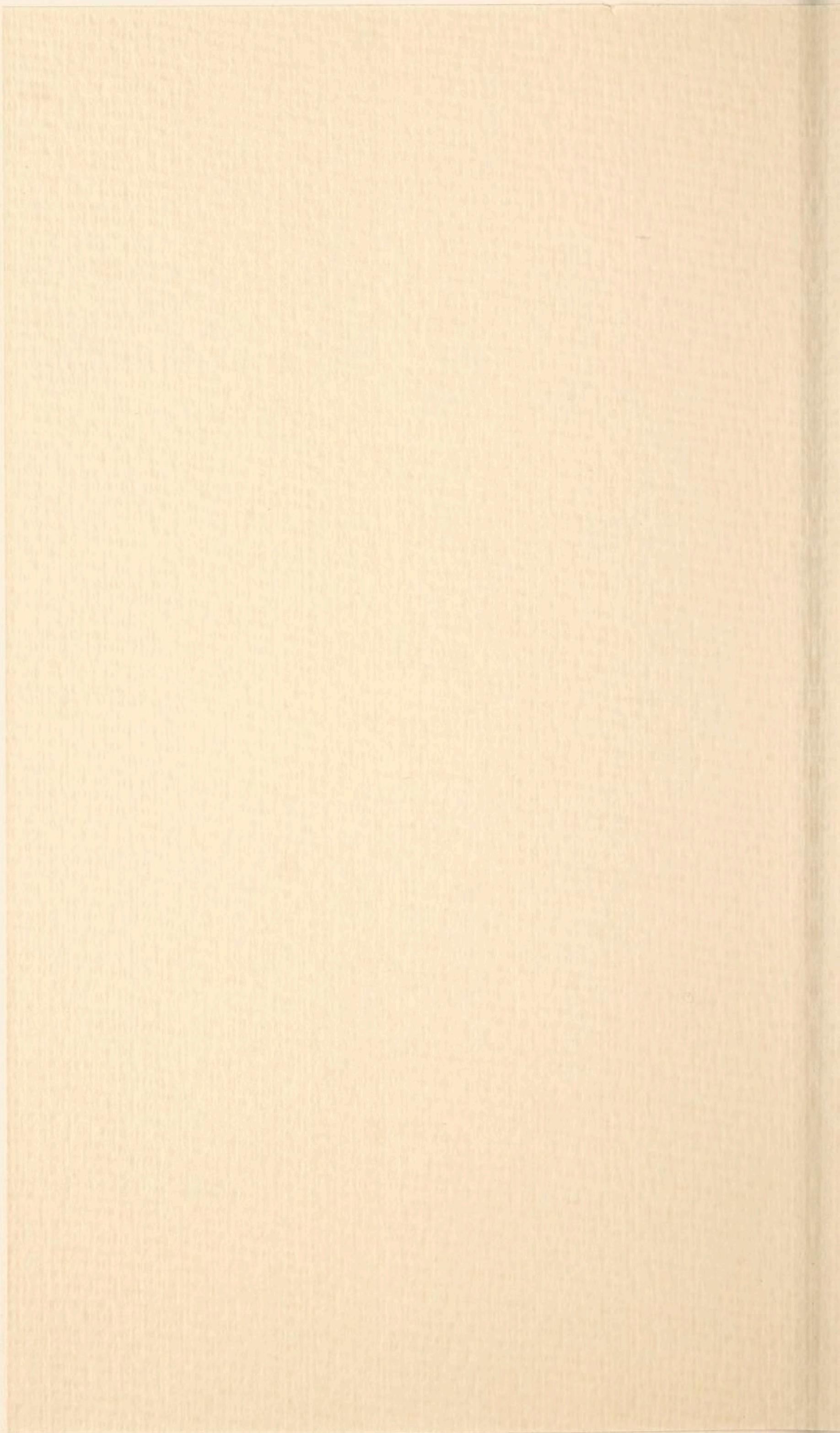
**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:reutilisationcommerciale@bnf.fr).

PRÉCIS ANALYTIQUE  
DES TRAVAUX DE  
L'ACADÉMIE  
DES SCIENCES,  
BELLES-LETTRES  
ET ARTS  
DE ROUEN

2010-2011



ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN  
2012



1852  
The first part of the  
book is devoted to the  
history of the  
country from the  
beginning of the  
17th century to the  
present time.

The second part  
contains a description  
of the natural  
resources of the  
country, and the  
methods of their  
exploitation.

The third part  
deals with the  
social and  
political conditions  
of the country,  
and the progress  
of the various  
branches of the  
industry.

The fourth part  
contains a  
description of the  
climate and the  
vegetation of the  
country, and the  
methods of  
agriculture and  
stock raising.



**PRÉCIS ANALYTIQUE**  
**DES TRAVAUX DE**  
**L'ACADÉMIE**  
**DES SCIENCES, BELLES-LETTRES**  
**ET ARTS**  
**DE ROUEN**  
**2010 - 2011**



**PRÉCIS ANALYTIQUE**  
**DES TRAVAUX DE**  
**L'ACADÉMIE**  
**DES SCIENCES, BELLES-LETTRES**  
**ET ARTS**  
**DE ROUEN**  
**2010 - 2011**



Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

## ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs  
toute la responsabilité des opinions  
et des propositions consignées  
dans les ouvrages lus à ses séances  
ou imprimés par son ordre.  
Cette disposition sera insérée,  
chaque année,  
dans le *Précis* de ses travaux.

*Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction,  
sous quelque forme que ce soit, réservés pour tous pays.*

© Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, 2012

*Hôtel des Sociétés Savantes  
190, rue Beauvoisine - 76000 Rouen*

ISSN 1154-7707

**TABLEAU DES MEMBRES**  
**DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES,**  
**BELLES-LETTRES ET ARTS**

**DE ROUEN**

*(au 31 décembre 2011)*

**MEMBRES D'HONNEUR**

- M. LE PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME ET DE LA RÉGION DE HAUTE-NORMANDIE
- M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE HAUTE-NORMANDIE
- M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE-MARITIME
- M<sup>me</sup> LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE ROUEN
- M. LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE ROUEN
- M. LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE ROUEN
- M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
- M. LE DÉLÉGUÉ MILITAIRE DÉPARTEMENTAL
- M<sup>gr</sup> L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN
- M. LE MAIRE DE ROUEN

**MEMBRES TITULAIRES**

- M. François BURCKARD, ✱, O ✱, O ✱  
ancien directeur des Archives de la Seine-Maritime (25 juin 1966).
- M. Xavier CAMILLERAPP, C ✱, ✱  
ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École nationale Supérieure des Mines, président d'honneur de l'Union des Groupements des Ingénieurs et des Scientifiques de Haute-Normandie, vice-président de l'Union Nationale des Aveugles de Guerre (24 juin 1967).









**MEMBRES CORRESPONDANTS**

- M. François LENOUVEL, professeur agrégé de physique, détaché au commissariat à l'énergie atomique (25 mai 1963).
- M. Bernard FLAVIGNY, professeur au Conservatoire d'Aix-en-Provence (11 février 1967).
- M. Jean-Jacques ANTIER, historien de la marine (8 mars 1969).
- M. Pierre GEORGEL, conservateur général honoraire du Patrimoine, ancien directeur du Musée de l'Orangerie (22 mars 1969).
- M. Ivan CLOULAS, conservateur général honoraire des Archives nationales (16 janvier 1971).
- M. Michel MANGARD, archéologue (25 mars 1972).
- M<sup>me</sup> Françoise PERROT, archéologue, directeur de recherche au CNRS (24 mai 1975).
- M. Philippe MANNEVILLE, historien et archéologue (20 mai 1978).
- M<sup>me</sup> Marie-Claire BANCQUART, professeur de Littérature contemporaine à l'université de Paris X (23 octobre 1982).
- M. André PLAISSE, historien (4 décembre 1982).
- M. André MORMICHE, ingénieur général des Eaux et Forêts (11 octobre 1986).
- M. Henri DUBOIS, professeur émérite à l'université de Paris-Sorbonne, membre du Comité de la Société de l'Histoire de Normandie et de la Société de l'Histoire de France (10 janvier 1987).
- Frère Jean-Pierre RIBAUT, vice-doyen chargé de la recherche, directeur du département des Lettres modernes à la Faculté libre des Lettres et Sciences humaines de Lille (10 juin 1989).
- Prince Michel STURDZA, historien (7 octobre 1989).
- M<sup>e</sup> François PAPILLARD, avocat à la Cour d'appel de Paris, conservateur du Musée Michelet à Vascœuil (9 juin 1990).
- M. Jean MONGREDIEN, musicologue, professeur à la Sorbonne (23 mars 1991).
- M. Joseph-Marc BAILBÉ, professeur émérite à l'université de Rouen (20 juin 1992).
- M. Alain NIDERST, professeur émérite à la Faculté des Lettres de Rouen (20 juin 1992).
- M<sup>me</sup> Martine BAILLEUX-DELBECQ, ancien conservateur du Musée Louis-Philippe, château d'Eu (8 janvier 1994).
- M. Philippe DELERM, romancier (22 avril 1995).
- M. Georges LEMOINE, illustrateur (22 avril 1995).
- M. Gabriel LANGLOIS, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen (20 mai 1995).

- M. Jean-Paul WATTE, directeur du Muséum d'Histoire Naturelle du Havre (20 mai 1995).  
M. Thibaut LE BERTRE, astronome à l'Observatoire de Paris-CNRS (20 mai 1995).  
M. Frank LESTRINGANT, historien (20 mai 1995).  
M. Philippe PIGUET, historien et critique d'art (22 juin 1996).  
M<sup>me</sup> la Comtesse de TOULOUSE-LAUTREC, écrivain, Grigneuseville (9 novembre 1996).  
M<sup>me</sup> Marie-Renée MORIN, archiviste-paléographe (28 mars 1998).  
M. le docteur Michel de PONTVILLE, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen (28 mars 1998).  
M. Jean-Louis DUMAS, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, philosophe (28 mars 1998).  
M. Maurice DUTEURTRE, président de l'Association des Amy's du Vieux Dieppe (28 mars 1998).  
M. Michel JANTZEN, architecte de la cathédrale de Rouen (11 décembre 1999).  
M<sup>me</sup> Élisabeth CAUDE, conservateur du Patrimoine (19 mai 2001).  
M. André DEVAUX, professeur de Philosophie, co-directeur de l'édition des *Œuvres complètes* de Simone Weil (19 mai 2001).  
M. Joël-Marie FAUQUET, directeur de recherches au CNRS, musicologue (19 mai 2001).  
M<sup>me</sup> Jacqueline MUSSET, professeur émérite à l'université de Caen, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen (8 novembre 2003).  
M. Jean SALEM, professeur à l'université de Paris-Sorbonne (8 novembre 2003).  
M. Olivier CHALINE, professeur à l'université de Paris-Sorbonne (8 novembre 2003).  
M<sup>me</sup> Madeleine BROCARD, professeur émérite à l'université du Havre en Aménagement du territoire (10 décembre 2006).  
M. François NEVEUX, historien (17 mars 2007).  
M. Jean-Marc de PAS DE BOISGUILBERT, sculpteur (17 mars 2007).

### **MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS**

- M<sup>lle</sup> Elisabeth-Annie FRANCIS, secrétaire de l'Anglo-norman text Society, professeur à Oxford, Angleterre.  
M. Giulio PRUNAÏ, surintendant des archives de Toscane, à Florence, Italie.

M. Toshio SUGI, professeur émérite à l'université de Tokyo.

M<sup>me</sup> Patricia CLANCY, professeur à l'université de Melbourne (20 mai 1978).

M. Gerd KRUMEICH, professeur d'histoire moderne et contemporaine à l'université de Düsseldorf (28 mai 1998).

*N.B. :*

*La date mentionnée après chaque nom est celle :*

*– pour les membres titulaires : de leur réception ;*

*– pour les membres honoraires : de leur réception comme membre titulaire ;*

*– pour les membres associés et les membres correspondants français et étrangers : de leur élection.*

## **MEMBRES DÉCÉDÉS**

### **Membres titulaires**

M. Jacques NOBÉCOURT, historien et journaliste (22 mars 1969).

M<sup>e</sup> Fédia JULIA, avocat honoraire à la Cour d'appel, ancien bâtonnier (11 avril 1970).

### **Membres correspondants**

Princesse Greta STURDZA, art et science du jardin, Varengeville (7 mai 1983).

**BUREAU  
DE L'ACADÉMIE**

**ANNÉE 2010**

*Président :*

M. Claude BOULARD

*Vice-Président :*

M. Philippe DAVENET

*Secrétaire perpétuel pour la Classe des Lettres :*

M. le Professeur Jean-Pierre LEMERCIER

*Secrétaire perpétuel pour la classe des Sciences :*

M. Gérard ANGOUSTURES

*Trésorière, administratrice des Fondations et Legs :*

M<sup>me</sup> Anne-Marie LETHUILLIER-FLORENTIN

*Archiviste :*

M. François BURCKARD

**BUREAU**  
**DE L'ACADÉMIE**  
**ANNÉE 2011**

*Président :*

M. Philippe DAVENET

*Vice-Président :*

M. François GIRAUD

*Secrétaire perpétuel pour la Classe des Lettres :*

M. le Professeur Jean-Pierre LEMERCIER

*Secrétaire perpétuel pour la classe des Sciences :*

M. Gérard ANGOUSTURES

*Trésorière, administratrice des Fondations et Legs :*

M<sup>me</sup> Anne-Marie LETHUILLIER-FLORENTIN

*Archiviste :*

M. François BURCKARD















Professeur de Philosophie et de Lettres supérieures, spécialiste des questions religieuses et scientifiques de la fin du Moyen Âge et du début de la Renaissance, est invité par le président pour parler de : *Nicolas de Cues (1401-1464). Mathématique et philosophie entre Moyen Âge et Renaissance*. L'histoire de ce personnage permet de rappeler les rapports entre mathématiques et métaphysique dans son œuvre. L'auteur désire démontrer qu'on ne saurait séparer une philosophie de l'état des sciences de son époque.

12 FÉVRIER. – En conférence publique, le président a invité M. Jean-Luc Rigault, musicologue et Professeur d'Histoire de la musique au Conservatoire national de musique, danse et art dramatique de Rouen, à traiter de : *Musiciens normands et musiciens en Normandie*. Ce vaste sujet l'amène à parler des musiciens nés en Normandie et de ceux qui y vinrent travailler en s'inspirant du pays. Le propos fut illustré de morceaux musicaux joués par Florent Dusson au violon, Édith Dupuis et le président Philippe Davenet au piano.

5 MARS. – À la séance privée tenant lieu d'Assemblée générale 2011, sont adoptés à l'unanimité le rapport moral présenté par le Secrétaire perpétuel et le rapport financier du trésorier faisant part d'un budget réduit à cause de la diminution de toutes les subventions. Toutefois, l'*Association d'Aide à Domicile aux Insuffisants Respiratoires (ADIR)* accorde une aide financière à l'Académie pour organiser cette année deux séances publiques d'initiation médicale au grand public. Une motion contre l'expérimentation des « salles d'injection de drogues », soutenue par le Professeur Costentin, a été votée à la majorité.

Puis un large débat est dirigé par M. Nicolas Plantrou : *Rouen entre le Grand Paris et le Grand Estuaire*. Se succèdent le point de vue du géographe, M. François Gay, et celui de l'urbaniste, M. Alain Robinne. M. Michel Lerond intervient pour préciser l'importance grandissante de l'agriculture, lorsqu'on discute de l'aménagement du territoire.

12 MARS. – Un invité du président, M. André Morelle, journaliste à la télévision et écrivain, fait une conférence publique sur : *Le Normand Raymond Pichard, pionnier de la télévision française et créateur de l'émission « Le jour du Seigneur »*. L'auteur présente son livre intitulé *Le dominicain cathodique*.

26 MARS. – Conférence publique par l'académicien M. Bernard Boullard : *La saga des premiers navigateurs*. Notre confrère Alain Bézu donne lecture de quelques textes se rapportant à ce sujet.

2 AVRIL. – Cette séance privée accueille comme invité M. Vivien, Professeur agrégé de mathématiques au lycée Corneille de Rouen, qui parle de *Vincent Dulague, homme de sciences à Rouen au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Ce travail sur Dulague intéresse l'Académie parce que ce dernier est l'un des premiers académiciens de 1744, et qu'il a fait des publications d'hydrographie (notamment sur le Port de Rouen) dans notre *Précis...* C'est l'occasion de rappeler le rôle de Vincent Dulague dans la création de la chaire d'hydrographie de Rouen, avant une prochaine publication le concernant.

Ensuite, la séance se prolonge par le brillant exposé de notre confrère M. le Professeur Bertrand Macé sur *La bioéthique et les prochaines mesures législatives*.

7 MAI. – Au cours de la séance privée qui précise les prochaines activités de la fin de semestre, M. Jean-Pierre Chaline traite avec esprit *L'humour à l'Académie : quand nos vénérables confrères ironisaient sur leur Compagnie*, en reprenant la fameuse « Académiade » du baron Charles Richard (1837).

14 MAI. – Cette conférence publique réunit dans la salle Gadeau de Kerville, plus conviviale, une nombreuse assistance venue applaudir l'invité du président, M. Jean-Laurent Cochet, qui expose avec maîtrise son dernier livre : *Georges Haldas. Le nouveau Maître*, que le conférencier considère comme l'un des plus beaux esprits du <sup>xx<sup>e</sup></sup> siècle.

4 JUIN. – Cette séance privée, la dernière du premier semestre, comporte à ce titre le rappel et les conclusions des Commissions de travail qui se sont réunies depuis le début 2011 : finances (15 février), prix littéraires (1<sup>er</sup> mars), publications (8 mars), archives (20 avril), conférences publiques (27 avril), communications (17 mai), admissions (24 mai), défense de la langue française (1<sup>er</sup> juin).

Puis ce sont les élections de trois membres titulaires : les Professeurs Costentin et Granier, puis le Docteur Calu. Enfin, l'académicienne M<sup>me</sup> Françoise Thelamon fait une présentation pleine d'érudition sur le sujet : *311-313 : reconnaissance de la liberté religieuse dans l'Empire romain*.

18 JUIN. – La sortie annuelle de l'Académie a lieu cette année à Saint-Clair-sur-Epte dans le Vexin normand pour commémorer sur les lieux mêmes le XI<sup>e</sup> centenaire du traité de Saint-Clair-sur-Epte et la fondation de la Normandie. Les Académies de Caen et de Rouen se sont associées depuis un an pour célébrer cette commémoration, et quelques membres de l'Académie d'Amiens se sont joints à elles. Vingt-huit Rouennais se



7 et 8 OCTOBRE. – La Conférence nationale des Académie des Sciences, Lettres et Arts tient son assemblée annuelle à l'Institut de France, quai de Conti. Elle présente les travaux collectifs sur *La découverte de la Terre* (voir *Akademos*).

L'Académie de Rouen est représentée par M<sup>me</sup> Lemercier-Quelquejaj, MM. Soyer, Delécluse, Lafond et Lemercier.

8 OCTOBRE. – L'université et l'Académie s'associent pour présenter une série de conférences ayant pour sujet commun : *911, traité de Saint-Clair-sur-Epte. Naissance de la Normandie*.

Le matin, sous la présidence de M. Jean-Pierre Lemercier, se succèdent Élisabeth Lalou (*Que savons-nous de 911 ?*), Jacques Le Maho (*L'exemple des époux more danico*), Alain Sadourny (*L'image des Vikings dans les sagas*). L'après-midi, sous la présidence de Philippe Davenet, ce sont : Élisabeth Ridel (*L'héritage des Vikings dans les parlars de Normandie*), Bruno Nardeux (*Un pays normand : l'exemple du pays de Lyons*), Jean-Pierre Chaline (*Une commémoration identitaire*).

22 OCTOBRE. – Une première réunion permet de jeter les bases d'une journée commémorant la Guerre 14-18.

Puis, M<sup>me</sup> Ginette Vagenheim, chargée de mission pour l'égalité homme-femme auprès du ministre de la Fonction publique, est invitée par le président à exposer son travail : *Les bibliothèques de l'Archevêché et du chapitre de la cathédrale de Rouen au Moyen Âge*.

5 NOVEMBRE. – Au cours de la séance privée, M. Michel Lerond expose l'actualité de *La tête maorie*. Puis M<sup>me</sup> Nadine-Josette Chaline traite en historienne du sujet : *Le pacifisme*.

12 NOVEMBRE. – En la chapelle du Centre diocésain, M. le chanoine Raymond Prévost célèbre la messe statutaire de l'Académie en souvenir de ses membres défunts.

19 NOVEMBRE. – En séance publique, dans la salle Gadeau de Kerville, M. Jacques Delécluse expose ses travaux sur la vie de *Pierre Le Pesant de Boisguilbert (1646-1714)*, grand notable rouennais au temps du Grand Siècle, magistrat subversif et penseur audacieux à la naissance de l'économie politique.

3 DÉCEMBRE. – En séance privée, à 16 heures, M<sup>e</sup> Renaud Delubac prononce l'*Hommage à M<sup>e</sup> Julia* qui fut membre de l'Académie de 1970 à 2011, et président en 1978.



**PRIX DE L'ACADÉMIE**

**ANNÉE 2010**

PRIX GADON

Prix du dévouement

à l'association *Habitat et Humanisme de Seine-Maritime*

Rapport de M. Alain ROBINNE

PRIX GOSSIER

à M. Marc-Henri TELLIER

*François Depeaux (1853-1920). Le charbonnier et les impressionnistes*

Rapport de M. Jean-Pierre CHALINE

**GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE**

à Monsieur le Professeur Philippe HECKETSWEILER

*Histoire de la médecine*

Rapport de MM. Jean-Pierre LEMERCIER, Robert SOYER et Bertrand

MACÉ

CITATION DÉCERNÉE À :

M. Robert BRUCE

pour ses ouvrages *Par monts et par Caux II* et *La Grande Nuit*

\*

## ANNÉE 2011

### RIX GADON Prix du dévouement

à l'association *Alliance Burkina-Bray*  
Rapport de M. Philippe DAVENET

### RIX GOSSIER

à M. Luc DAIREAUX  
*Réduire les huguenots*  
Rapport de M. Marc VENARD

### RIX DUMANOIR

à M. Paul LE TRÉVIER  
*Rouen tomba le 9 juin 1940*  
Rapport de M. Jean-Pierre CHALINE

### RIX COURTONNE-LENÉPVEU

à M<sup>me</sup> Marie-Andrée MORISSET-BALIER  
*Hommage à Aristide Cavaillé-Coll*  
Rapport de M. Philippe DAVENET

### RIX BOUCTOT

à M<sup>elle</sup> Marie-Catherine NOBÉCOURT  
*La tapisserie de Rollon*  
Rapport de M. Henry DECAËNS

### RIX GUÉROUT

à M. Claude DOUYER  
*La betterave sucrière en Pays de Caux*  
Rapport de M. Michel LEROND

CITATIONS DÉCERNÉES À :

M. DILHAC et M. LEVAILLANT, M<sup>me</sup> VICTORIEN et M<sup>me</sup> DESCHAMPS

**DISCOURS  
DE  
RÉCEPTION**

**ANNÉE 2010**

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in approximately 12 horizontal lines. The right edge of the page shows the gutter of the book.

L'HOMME ET LA NATURE  
UNE SYMBIOSE À INVENTER

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. Michel LEROND

*(19 juin 2010)*

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Que de sentiments, en ce jour de réception en votre Académie ! Comme la plupart d'entre vous, chers confrères académiciens, j'ai d'abord été surpris par l'annonce de ce « vote de félicitations », expression de votre sollicitation à vous rejoindre ; puis par cette élection comme membre titulaire. Surprise, mais aussi fierté d'être ainsi reconnu et honoré d'entrer dans votre aussi estimable Académie. Je vous en remercie très sincèrement.

En ce moment d'émotion forte, je pense à ceux qui me sont les plus chers, mon épouse, mes enfants et petits-enfants, mais je me dois d'avoir une pensée aussi envers ceux qui, il y a bien longtemps, ont éclairé ma route incertaine de jeune homme en quête d'itinéraire. C'est d'abord M. Ernest Noury qui me vient à l'esprit, ce naturaliste bucheois, cécidologue reconnu au niveau international, ancien membre correspondant de cette Académie, qui guida mes premiers pas, il y a... un peu plus de cinquante ans. M. Bernard Boullard, professeur émérite et membre de cette Académie, qui prononcera dans un moment le discours en réponse, m'a ouvert la voie vers des études universitaires tardives. M. Pierre-Noël Frileux, alors professeur d'écologie végétale à l'université de Rouen, fut mon maître à penser, tant pour la recherche que pour la vie





### *L'ère de la cueillette*

On peut discuter des dates bien sûr, selon les critères retenus pour l'apparition de l'homme, ou pour la fin de la préhistoire. Pour la fin de cette ère, retenons la date la plus commune qui est celle du passage du Néolithique à l'Âge du bronze. Ce sont les grandes tendances qui nous intéressent, et non pas le choix des limites à définir, au reste bien aléatoires.

Selon des estimations, la population mondiale aurait été de 125 000 habitants il y a un million d'années, et déjà... 150 millions en -1800, à l'Âge du bronze. Cela reste cependant une progression très lente au regard de la durée. Rappelons que les premiers hommes sont apparus en Afrique orientale. Leur arrivée en Europe ne se fera que vers -40000 avec l'installation de l'homme de Cro-Magnon.

La technologie est évidemment rudimentaire pendant cette ère, mais elle va permettre tout de même à l'homme d'imprimer ses premières empreintes sur son milieu, notamment avec la découverte du feu. Dès lors, l'homme se pose comme un prédateur, occasionnant des méfaits très modestes puisqu'il ne dispose guère comme outils que des galets aménagés dans un premier temps, puis d'épieux en bois durcis au feu. L'évolution se poursuit avec la technique de taille des silex, puis le travail de l'os et du bois, etc. Le chasseur nomade va devenir agriculteur sédentaire.

Bien entendu, et le phénomène sera constaté à chaque changement d'époque, ce type de relation de l'homme avec la nature, ici la cueillette, se perpétuera malgré les évolutions des civilisations. Ainsi, certaines peuplades de la Terre de Feu, du Soudan ou de l'Australie, se procurent encore l'essentiel de leur nourriture par la cueillette. Plus près de nous, qu'est ce que la pêche, même dite « industrielle », si ce n'est une activité de cueillette ?

*L'ère de la cueillette est donc marquée par les premières altérations de l'environnement, bien légères encore, mais réelles toutefois.*

### *L'ère de l'agriculture*

La Révolution française marque un tournant dans le monde de l'époque, et il existe autour de cette date une convergence de faits significatifs par rapport à notre propos, comme la publication de *L'Histoire naturelle* de Buffon, en 1749, ou la première classification naturelle des plantes, établie par Jussieu en 1787.

Au cours de cette période, la démographie progresse et atteint presque le milliard, plus exactement 900 millions de Terriens, à la Révolution

française. Les progrès de la technologie, encore timides, sont marqués par des événements de première grandeur quant à leur répercussion sur l'environnement. C'est le cas notamment avec l'invention de la machine à vapeur par Denis Papin en 1687, qui constitue assurément une révolution technologique qui va permettre l'avènement de l'ère industrielle. Une première application spectaculaire sera d'ailleurs le fardier de Cugnot, construit en 1770, ancêtre de l'automobile, moyen de transport qui a connu un certain succès par la suite...

Mais c'est bien du point de vue de l'exploitation du sol que les faits sont les plus significatifs. Des progrès technologiques, secondaires en apparence parfois, déterminent une emprise de plus en plus forte de l'homme sur son milieu naturel. Nos ancêtres les Gaulois disposaient déjà de charrues à deux roues et munies d'un soc en fer.

Les inventions du collier de cheval ou des fers, au IX<sup>e</sup> siècle, vont accroître l'efficacité des travaux des champs, permettant que s'ouvre alors l'ère des grands défrichements en Europe. Il faut pénétrer la forêt, faire reculer l'arbre, et c'est l'ouverture de la sylve et des landes qui commence. C'est dès le XI<sup>e</sup> siècle qu'une région française couverte de bois, la Beauce, devient une terre ouverte. C'est aussi à ce moment qu'on assèche les marais, dès le XII<sup>e</sup> siècle. C'est à la même époque que naît le bocage dans l'ouest français, transformation positive cette fois du paysage.

Le Moyen Âge voit ainsi se transformer le paysage en profondeur, il voit aussi apparaître, déjà et pour de bon... la pollution. Par exemple la Bièvre, en région parisienne, est alors une rivière très polluée. Plus étonnant encore, les riverains protestent dès cette époque contre les corroyeurs dont le travail du cuir détruit les poissons par les pollutions qu'il occasionne.

Remonter le cours des rivières polluées ramène souvent vers la ville. Si les Romains ont construit tant d'aqueducs, c'est que l'eau du Tibre était tellement souillée qu'ils furent contraints d'aller chercher une eau de meilleure qualité dans les montagnes. C'est donc en ville qu'apparaissent les pollutions, de façon parfois cruciale. Dès 1382, Charles VI prend un édit contre les fumées nauséabondes à Paris. En revanche, la pollution est quasi nulle en milieu rural où, cependant, le gaspillage des ressources naturelles commence.

Ainsi, apparaissent en plein Moyen Âge des atteintes fortes sur le milieu naturel et, ici et là, des contestations que l'on qualifierait maintenant d'écologistes. La rupture entre l'homme et la nature est déjà réelle et ressentie par certains citoyens qui vont rechercher des succédanés par la création de parcs et de jardins. Les formes en seront multiples, depuis les jardins de l'aristocratie romaine jusqu'au jardin des Plantes de Paris,

créé en 1635 par Guy de La Brosse, natif de Rouen. Notre Académie n'est-elle pas née de rencontres d'amis férus de botanique se réunissant dans un jardin du faubourg Bouvreuil à Rouen ?

*L'ère de l'agriculture se caractérise, dans les pays du Nord, par le recul des forêts et plus généralement par la transformation des paysages naturels en paysages élaborés, construits, anthropisés. L'ère de l'agriculture, c'est aussi celle des débuts de la pollution, liée à l'artisanat et à l'urbanisation.*

### *L'ère industrielle*

C'est le débarquement d'Apollo XI sur la Lune qui, pour nous, marque la césure en 1969. C'est un événement considérable, et en matière d'environnement en particulier, dans la mesure où pour la première fois, des hommes voient la Terre depuis l'espace, le pied posé sur un autre astre. Ainsi, non seulement les astronautes, mais aussi des millions de Terriens, par le biais de la télévision, découvrent pour la première fois leur planète comme un espace limité, et même finalement assez petit.

On observe autour de 1970 une convergence extraordinaire de faits significatifs d'une évolution en profondeur. C'est en 1972 que se tient la première Conférence mondiale sur l'environnement à Stockholm, en même temps que la publication d'un rapport du Club de Rome intitulé « Halte à la croissance ». C'est encore, en 1973, le premier choc pétrolier qui vient à propos concrétiser les craintes exprimées par le Club de Rome.

De 900 millions en 1789, la population mondiale est passée à 4 milliards en 1969. Faut-il rappeler à cet égard que dès 1798, à l'aube de l'ère industrielle, l'économiste anglais Malthus, préconisait la limitation des naissances ? C'est pendant cette ère que les pays de l'Ancien Monde vont tisser des liens avec les autres continents afin de créer des marchés, et pour se procurer les matières premières dont ils ont besoin. Ce n'est donc pas un hasard si l'époque du colonialisme correspond, dans une large mesure, à l'ère industrielle.

Celle-ci se caractérise par une véritable explosion technologique, à tel point qu'il est souvent difficile de hiérarchiser les inventions et découvertes dans tous les domaines. Cette ère est bien celle de l'industrie, avec l'apparition des premières machines, manufactures, mais aussi matières synthétiques. Dans le but de produire toujours plus, l'industrie a exploité le sous-sol pour y trouver les matières premières et les sources d'énergie nécessaires. Cette fringale dans tous les domaines a abouti, dans les pays développés, à la société de consommation, notamment à travers la période des « trente glorieuses », qui s'est étendue de 1945 à 1975.





qu'on l'imagine souvent, dès le Moyen Âge parfois, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle plus largement. Mais c'est surtout depuis une cinquantaine d'années, sous la double poussée de l'acuité des problèmes et de la sensibilité de l'opinion, que ce courant de pensée s'est généralisé. Cette évolution est particulièrement significative sur le plan du langage employé : elle témoigne de l'importance du vocabulaire, mais aussi de son interprétation, comme l'avait déjà souligné M<sup>me</sup> Germaine Ricou<sup>7</sup>.

### **Vers une symbiose mutualiste ?**

Nous venons de le rappeler brièvement, depuis l'apparition de l'homme sur Terre, ses relations avec la nature ont été souvent conflictuelles. La nature impose ses lois et contraint l'homme à se soumettre ou pour le moins à se protéger des intempéries et cataclysmes. En retour, par le développement de ses activités, l'homme a contraint la nature, l'a remodelée, l'a parfois éradiquée. Rares sont les sociétés qui ont su parvenir à un équilibre avec la nature, et ce sont toujours des sociétés peu développées. La progression démographique et le développement technologique nous ont amenés, là où nous en sommes : la nécessité de choisir entre réduire nos consommations et survivre ou continuer sur notre lancée et... disparaître. Soyons bien clairs, ce n'est pas la planète qui est menacée (elle peut survivre à bien des cataclysmes), mais c'est l'espèce humaine qui pourrait craindre pour sa survie. La symbiose entre l'homme et la nature est sûrement la condition indispensable à cette survivance, afin que l'homme puisse tirer profit de la nature et, dans le même temps, la protège pour pouvoir en profiter indéfiniment.

Retrouver cet état de symbiose ne signifie aucunement que l'on soit contraint de remonter le temps. Bien au contraire, c'est par une projection lucide et intelligente vers l'avenir que nous pourrions permettre que s'épanouissent nos cultures et nos technologies. Cela suppose parfois des modifications radicales de nos comportements, mais des pistes existent qui doivent être explorées, expérimentées, évaluées pour permettre à l'homme de dépasser son animalité primitive dans le contexte de la matrice « mère nature » incontournable.

Les modifications climatiques, l'érosion de la biodiversité, les relations avec la santé, la qualité de l'eau ou de l'air, les catastrophes naturelles, etc., sont autant d'interrogations pour chacun d'entre nous dans sa vie quotidienne, et de défis à relever. Prendre en compte l'environnement dans sa vie, dans son activité professionnelle, vise à deux finalités

7. Germaine Ricou, « Écologie science de l'environnement », *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, 1973, p. 61-71.







































# HISTOIRE DE L'ÉGLISE ET THÉOLOGIE DE L'HISTOIRE AUX IV<sup>E</sup> ET V<sup>E</sup> SIÈCLES

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M<sup>me</sup> Françoise THELAMON

*(23 octobre 2010)*

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Quand j'ai pris mon service de professeur d'Histoire ancienne à l'université de Rouen, en 1979, j'ai très vite appris à connaître les piliers de la vie culturelle et savante rouennaise : les musées – dont, étant donné ma spécialité, le musée départemental des Antiquités –, et tout particulièrement la prestigieuse Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, qui a compté, depuis sa fondation en 1744, tant de membres illustres. Jamais je n'aurais imaginé alors être un jour appelée à en faire partie.

Désignée par mes collègues comme responsable du Groupe de recherche d'Histoire, le GRHIS, j'ai coordonné nos programmes de recherche sur la sociabilité, en la multiplicité de ses formes et structures. Les Sociétés savantes en faisaient partie et furent l'objet des travaux de certains d'entre nous. J'appris beaucoup sur le rôle irremplaçable qu'avaient joué et que jouaient encore les académies. J'appris ainsi à mieux connaître celle de Rouen qui, à plusieurs reprises, s'intéressa à nos travaux, accordant son patronage à telle de nos entreprises, couronnant l'ouvrage de l'un ou l'autre de nos étudiants. Plusieurs de mes collègues entrèrent à l'Académie, j'admirais leur savoir et leur grande implication dans la vie culturelle et savante à Rouen, sans penser « mériter » de les y rejoindre un jour.

Et puis il y eut, en 2009, « Marie et la “Fête aux Normands” » : une opération du GRHIS que j’avais initiée et que je coordonnai, comportant un colloque universitaire, une exposition et un concert en ville. L’Académie nous avait accordé son patronage et plusieurs de ses membres manifestèrent chaleureusement leur intérêt, voire y participèrent activement. J’en recueillis les fruits quand je reçus, à ma grande surprise, quelques mois après, un courrier qui me faisait savoir que l’Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts me décernaient des félicitations et m’invitait à être candidate, ce que j’acceptai avec gratitude et émotion. Je rendis alors visite à ceux des membres qui ne me connaissaient pas encore ; ce fut pour moi une belle expérience. Je reçus de chacun un accueil bienveillant, amical et chaleureux, et ainsi je découvrais la richesse de l’Académie en la variété humaine et scientifique de ses membres. Si je suis fière et heureuse que vous m’ayez appelée à être membre de votre Compagnie, je vous en remercie profondément et m’engage à faire de mon mieux pour me montrer digne de votre choix. J’espère pouvoir collaborer activement à vos, ou plutôt devrais-je dire désormais, à nos travaux, en fonction de mon domaine de compétence.

« Entre l’historien et son objet, c’est une amitié qui doit se nouer », a écrit Henri-Irénée Marrou<sup>1</sup>, dont j’ai eu le bonheur d’être l’élève. Dans mon cas, il s’agit de l’histoire de l’Antiquité, plus particulièrement de l’histoire des religions dans l’Antiquité, dont le christianisme et son historiographie. C’est donc du sujet : « Histoire de l’Église et théologie de l’Histoire aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles » que je me propose de vous entretenir aujourd’hui.

Même s’il a été montré avec brio que Luc, auteur du troisième *Évangile* et des *Actes des Apôtres*, fut le premier historien du christianisme, fondant un genre historiographique nouveau qui permettait à « la chrétienté de se comprendre et de se dire<sup>2</sup> », en construisant un récit de commencement, fondateur d’identité, même si Luc peut donc être considéré comme le premier historien de l’Église, Eusèbe de Césarée, lui, au début du IV<sup>e</sup> siècle, avait la conviction d’innover : « Je suis le premier à tenter cet ouvrage, à m’avancer, pour ainsi dire, sur un chemin désert et inviolé », dit-il au début de son *Histoire ecclésiastique* – histoire de l’Église –, écrite en grec, quand il définit son projet historiographique<sup>3</sup>.

1. Henri-Irénée Marrou, *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, 1954, p. 93.

2. Daniel Marguerat, *La première histoire du christianisme. Les Actes des Apôtres*, Paris, Éd. du Cerf-Genève, Labor et Fides, 1999, coll. « Lectio divina », n° 180, p. 53.

3. Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, Paris, Éd. du Cerf, « Sources chrétiennes », n°s 31, 41, 55 et 73, 1952-1971. Au chapitre 1 du livre I (SC 31, p. 4-5), il énonce l’essentiel de son projet historiographique. Voir Françoise Thelamon, « Écrire l’histoire



Trois autres auteurs ont continué, en grec, l'œuvre d'Eusèbe : à Constantinople, deux laïcs cultivés, Socrate, qui écrit vers 439-440<sup>7</sup>, et le juriste Sozomène, entre 443 et 448<sup>8</sup> ; ils poursuivent le récit de l'histoire de l'Église jusqu'en 439. Enfin l'évêque Théodoret de Cyr, en Syrie, à la même époque, s'arrête, lui, en 430<sup>9</sup>. Ces historiens contribuent par des approches différentes à l'écriture de l'histoire de l'Église du IV<sup>e</sup> siècle et des premières décennies du V<sup>e</sup>. Ils ont, avec Eusèbe et à sa suite, créé et développé un genre historiographique nouveau.

### **Pourquoi, pour qui et comment écrire une « histoire de l'Église » ?**

Au début de son ouvrage, Eusèbe énonce l'essentiel de son projet, et tout le livre I constitue un prologue qui explique la nécessité théologique d'exposer en commençant « la manifestation de notre Sauveur dans la chair »<sup>10</sup>, les événements qui se sont produits depuis « le début de l'économie de notre Sauveur et Seigneur Jésus le Christ de Dieu »<sup>11</sup>, et de traiter des « temps écoulés depuis notre Sauveur jusqu'à nous »<sup>12</sup>. Les quatre continuateurs d'Eusèbe se sont inscrits dans le même cadre chronologique et logique, poursuivant le récit « jusqu'à nous », c'est-à-dire jusqu'à leur époque.

Pour Eusèbe, c'est à la lumière des « événements contemporains qui méritaient d'être racontés d'une manière spéciale »<sup>13</sup> que se dévoile finalement « la bienveillance miséricordieuse de notre Sauveur sur nous tous »<sup>14</sup> ; elle est sans cesse à l'œuvre dans l'histoire de l'Église, y compris à travers les épreuves. Eusèbe écrit d'abord pour ses contemporains, dans une conjoncture qui a été douloureuse en raison des persécutions sanglantes, mais aussi lumineuse, parce que marquée par la victoire des martyrs et par l'échec des persécuteurs, et marquée enfin par l'euphorie

7. Socrate de Constantinople, *Histoire ecclésiastique*, trad. Pierre Périchon, revue et annotée par Pierre Maraval, Paris, Éd. du Cerf, « Sources Chrétiennes » n<sup>os</sup> 477, 493, 505, 506, 4 vol., 2004-2007.

8. Sozomène, *Histoire ecclésiastique*, trad. André-Jean Festugière, revue et annotée par Guy Sabbah, Paris, Éd. du Cerf, « Sources Chrétiennes » n<sup>os</sup> 306, 418, 495, 516, 4 vol., 1983-2008.

9. Théodoret de Cyr, *Histoire ecclésiastique*, trad. Pierre Canivet, revue et annotée par Jean Bouffartigue, Annick Martin, Luce Pietri et Françoise Thelamon, Paris, Éd. du Cerf, « Sources Chrétiennes » n<sup>os</sup> 501 et 530, 2 vol., 2006-2009.

10. *HE*, I, 1, 5.

11. *Ibid.*, 2.

12. *Ibid.*, 1.

13. *HE*, VIII, « préface ».

14. *HE*, I, 1, 2.



Son contemporain Sozomène lui aussi écrit à Constantinople, mais pour un public très cultivé, celui de la cour et de l'entourage impérial, qui ne comporte pas seulement des chrétiens. Il se présente en historien soucieux de « raconter seulement les faits sans y introduire aucun élément personnel »<sup>19</sup>. C'est en profane que ce laïc cultivé observe l'histoire de l'Église de l'extérieur, et se conforme aux règles de l'historiographie classique pour produire, en véritable écrivain, une œuvre littéraire de qualité.

L'évêque de Cyr, comme le prêtre d'Aquilée, a un projet pastoral et pédagogique ; il mêle volontiers histoire et hagiographie. C'est l'histoire du combat de l'Église contre ses adversaires, instruments du Malin, qu'il relate, pour montrer que la Providence divine se manifeste toujours dans l'histoire des hommes, même à travers les épreuves. Son *Histoire ecclésiastique* est édifiante, apologétique et polémique, au service de l'orthodoxie définie par le Concile de Nicée<sup>20</sup>.

S'ils écrivent d'abord pour leurs contemporains, ces auteurs le font aussi pour les générations à venir. Parlant des événements de son temps dont il a choisi de traiter, Eusèbe note :

Nous avons pensé que c'était une chose des plus nécessaires de les transmettre à la connaissance de ceux qui viendront après nous<sup>21</sup>.

Ses continuateurs ont, eux aussi, le souci de fixer ce qui paraît digne de constituer la mémoire collective de l'Église pour l'avenir. Eusèbe, le premier, précise :

Je serais heureux de sauver de l'oubli les successions sinon de tous les apôtres de notre Sauveur, du moins des plus illustres d'entre eux<sup>22</sup>.

Entre mémoire et oubli, entre *mnèmè* et *lèthè*, s'inscrit donc la démarche de l'historien qui va fixer l'*alètheia*, la vérité, c'est-à-dire le non-oubli, la vérité de l'histoire, en exerçant son discernement à l'égard des sources dont il dispose. Sources écrites et orales, expériences personnelles constituent la matière où va puiser l'historien, sélectionnant selon des critères de véracité certes, mais aussi en fonction des besoins de son argumentation. La qualité des choix relève de la déontologie de

19. Sozomène, *HE*, III, 15, 10.

20. Voir Annick Martin, « Introduction », *apud* Théodoret, *Histoire ecclésiastique*, « Sources chrétiennes » n° 501, 2006, p. 39-92.

21. Eusèbe, *HE*, VIII, « préface ».

22. *Ibid.*, I, 14.

l'historien, de l'idée qu'il se fait de sa fonction d'«éclaireur» de l'histoire<sup>23</sup>. Mais il est parfois difficile de choisir; Rufin l'avoue:

Dans l'incertitude, l'esprit s'inquiète, tant qu'il ne parvient pas à décider ce qu'il retiendra, ce qu'il laissera<sup>24</sup>.

Le discernement de l'historien s'exerce par exemple pour juger du degré de confiance qu'il peut accorder à un informateur: ainsi Rufin garantit l'exactitude du récit de la conversion des Ibères du Caucase, c'est-à-dire des Géorgiens, par la confiance (*fides*) que l'on peut accorder à son informateur, le prince ibère Bacurius<sup>25</sup>. L'historien mérite à son tour la confiance de ses lecteurs.

Mais nos historiens veulent aussi faire œuvre utile, ce qui devient un critère de choix. L'historien peut alors user de sa «liberté de ne pas dire» certaines choses, soit pour des raisons d'argumentation: «Je rapporterai seulement ce qui rendra évidente la démonstration»<sup>26</sup>, dit Eusèbe, soit parce que certaines choses ne sont pas bonnes à dire. «Nous rapporterons seulement ce qui pourrait être utile à nous-mêmes les premiers, puis à ceux qui viendront après nous»<sup>27</sup>, dit encore Eusèbe. Ainsi explique-t-il ce qu'il a choisi de taire à propos des évêques:

Ce n'est pas notre tâche de livrer à la mémoire de la postérité leurs dissentiments réciproques et leurs folies d'avant la persécution. C'est pourquoi nous avons décidé de ne rien raconter à leur sujet de plus que ce par quoi nous pourrions justifier le jugement de Dieu<sup>28</sup>.

Il en va de même à propos des apostats, de ceux qui sont tombés au cours de la persécution:

Nous ne nous sommes pas laissé aller à faire mémoire de ceux qui ont [...] fait totalement naufrage en ce qui concerne leur salut<sup>29</sup>.

23. Voir Daniel Marguerat, *La première histoire du christianisme, op. cit.*, p. 11: «Il n'est pas d'histoire hors de la médiation qu'institue l'interprétation donatrice de sens de l'historien.»

24. Rufin, *HE*, «préface».

25. *Ibid.*, I, 11, dans *Paiens et chrétiens*, p. 87-90 et 93-96.

26. Eusèbe, *HE*, III, 5.

27. *Ibid.*, VIII, 2.

28. *Ibid.*

29. *Ibid.*, VIII, 3.

Ces contre-témoignages, il les juge inutiles pour le lecteur chrétien à venir ; en revanche, il fera figurer « la manière de se conduire selon Dieu » : le courage des martyrs, la lutte contre les hérésies, « voilà, dit-il, les grandes choses accomplies au cours de l'histoire de l'Église »<sup>30</sup> qui méritent une éternelle mémoire en figurant dans le récit. Aussi trouvons-nous chez Eusèbe et ses continuateurs, comme d'ailleurs chez les historiens profanes contemporains, personnages et actions exemplaires ; ils permettent de construire, d'édifier le récit historique en vue d'édifier le lecteur, c'est-à-dire de conforter sa foi en l'instruisant, en lui fournissant des modèles qui l'aideront à se conduire à son tour « selon Dieu ».

### Une nouvelle forme d'historiographie grâce aux sources

En citant des documents, ces historiens de l'Église ont créé un genre historiographique nouveau. Contrairement aux règles de l'historiographie classique, Eusèbe a innové en citant des documents nombreux, variés et bien choisis. Pour certains critiques, il s'agit là d'une « manière très moderne [...] de faire de l'histoire »<sup>31</sup>, pour d'autres d'une facilité : il se contenterait de recopier des textes et se dispenserait de composer<sup>32</sup>. Même si certains livres apparaissent comme des montages de citations, on ne peut qu'apprécier la manière exacte dont il cite les sources quand on est en mesure de les vérifier, ce qui conduit à lui faire confiance quand il nous fournit des documents qui ne sont connus que par lui et qui sont, de ce fait, très précieux. C'est le cas pour la lettre concernant les martyrs de Lyon, source unique, document capital sans lequel nous ne saurions rien de la persécution qui a frappé, en 177, les chrétiens de Lyon et de Vienne, sans lequel aussi nous ignorerions l'évêque Pothin, l'esclave Blandine et leurs compagnons, leur condamnation aux bêtes dans l'amphithéâtre des Trois-Gaules, au confluent de la Saône et du Rhône<sup>33</sup>. De même, rien ne nous resterait de l'évêque Denys d'Alexandrie qui, grâce à l'utilisation qu'Eusèbe a faite de ses lettres, est un des mieux

30. *Ibid.*, I, 1, 1.

31. Voir François Richard, « Introduction » *apud* Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, Paris, Éd. du Cerf, coll. « Sagesses chrétiennes », 2003, p. 26-28.

32. Yves-Marie Duval (« Les métamorphoses de l'historiographie aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles : renaissance, fin ou permanence de l'Empire romain », dans *Actes du VII<sup>e</sup> Congrès de la Fédération internationale des Associations d'Études classiques [Budapest, 1979]*, 2, Budapest, 1983, p. 141) écrit : « Eusèbe écrit mal et il désire travailler vite. En se contentant de recopier des textes, il se facilite grandement la tâche et il brûle une des étapes de la composition. » Évidemment l'historien porte un autre regard et apprécie la richesse de l'information d'Eusèbe, son respect des sources et son souci de les transmettre.

33. Eusèbe, *HE*, V, 1-3.

connus du III<sup>e</sup> siècle après saint Cyprien. Eusèbe écrit d'ailleurs : « Au septième livre de l'*Histoire ecclésiastique*, le grand évêque d'Alexandrie, Denys, collaborera [...] avec nous par ses propres paroles, car, dans les lettres qu'il a laissées, il raconte successivement chacun des événements qui ont eu lieu à son époque. »<sup>34</sup>

Les continuateurs ont suivi son exemple à des degrés divers. Ils citent ou non les écrits antérieurs qu'ils ont utilisés, mais font place aussi à leurs propres expériences et aux témoignages oraux qu'ils ont recueillis. Rufin tient de Bacurius, prince ibère au service de l'Empire, qu'il a connu à Jérusalem, le récit de la conversion des Ibères du Caucase, avons-nous dit ; il tient d'Ædésius, prêtre à Tyr, qui y a participé, celui de l'évangélisation de l'*India ulterior*, ainsi qu'il désigne le royaume d'Axoum, à savoir l'Éthiopie actuelle<sup>35</sup>. Ces deux récits constituent la première source écrite, tout à fait fiable, de ces événements, corroborés par les traditions locales, et mis par écrit beaucoup plus tard. Mais Rufin ne cite pas de documents écrits, à l'exception, ô combien notable, du symbole et des canons du Concile de Nicée traduits en latin<sup>36</sup> : il est le seul des quatre historiens à les mentionner. Socrate et Théodoret n'évoquent, eux, en grec, que la formule de foi, Sozomène l'omet volontairement pour ne pas risquer de la dévoiler aux non-chrétiens susceptibles de lire, ou d'entendre lire, son ouvrage<sup>37</sup>.

Juriste, Sozomène ne rappelle que des textes de lois, au demeurant fort précieux. Socrate et Théodoret citent de nombreux documents, mais leur méthode est différente. Là où Socrate s'efface derrière ceux que parfois il accumule, les citant à titre documentaire, sous forme de dossiers, sans les commenter, Théodoret y fait référence comme preuve à l'appui d'une démonstration, au point qu'on a pu le suspecter d'une utilisation parfois tendancieuse des documents et des événements<sup>38</sup>.

## Théologie de l'histoire et théologie politique

Pour leurs contemporains et les générations à venir, ces historiens ont donc entrepris de construire la mémoire collective de l'Église, une mémoire fondatrice d'identité, ouverte sur l'avenir car dès le commencement, et en son principe même, l'Église est universelle. Certes, elle a un point de départ, l'Incarnation du Verbe de Dieu dans le temps

34. *Ibid.*, VII, 1 ; les lettres de Denys forment les chapitres 5 à 9 du livre VII.

35. Rufin, *HE*, I, 9-10 ; *Païens et chrétiens*, p. 39-49.

36. *Ibid.*, I, 6.

37. Sozomène, *HE*, I, 21, 3.

38. Voir l'analyse d'Annick Martin dans l'« introduction » à Théodoret, *Histoire ecclésiastique*, « Sources chrétiennes » n° 501, en particulier p. 63-65 et p. 84.

de l'histoire des hommes, en la personne de Jésus de Nazareth, et un cadre spatio-temporel de référence, l'Empire romain. Mais Eusèbe pose d'emblée que l'universalité de l'Église est fondée sur la préexistence du Christ à son existence incarnée, parce qu'« au commencement était le Verbe »<sup>39</sup> et que les nations lui ont été données en héritage « jusqu'aux extrémités de la terre. »<sup>40</sup> Eusèbe s'emploie à montrer, dans le livre I, que cette universalité de l'Église est théologiquement fondée *en archè*, en entendant ce terme au double sens de « principe » et de « commencement », c'est-à-dire structurellement et d'emblée. C'est seulement après avoir établi cette base qu'il lui est possible de faire le récit de l'histoire de l'Église dans le temps et l'espace humains.

Or l'Incarnation a eu lieu « au temps où commençait l'Empire romain ». Dans le discours parvenu sous le nom de *Louanges de Constantin* ou discours *Pour les trente années de règne (Triakontaeterikos)*<sup>41</sup>, qu'il prononça devant l'empereur Constantin, le 25 juillet 336, à Constantinople, Eusèbe explicite le caractère providentiel de cette concomitance : l'Empire romain est inscrit dans le plan divin, dans l'économie du salut. La manifestation du Logos, du Verbe divin, sur terre en la personne du Christ a eu lieu, explique-t-il, sous le règne d'Auguste, premier empereur romain. Eusèbe veut y voir plus qu'une coïncidence, la réalisation du plan de Dieu. Alors que régnaient auparavant sur terre, analyse-t-il, le polythéisme et la polyarchie, c'est-à-dire une multiplicité de formes de gouvernement, source de guerres et de divisions, l'Empire romain a réalisé l'unité et a fait régner la paix sur toute la terre habitée. À la même époque a eu lieu l'Incarnation : « Un Dieu unique était proclamé à tous et dans le même temps une royauté unique, celle des Romains, s'établissait florissante chez tous » ; elle fit régner la paix, signe objectif de son caractère providentiel. « En même temps [...], comme sur un signe unique de Dieu, deux pousses bénéfiques se mettaient à croître parmi les hommes, l'Empire romain et la pieuse doctrine »<sup>42</sup>, dit encore Eusèbe, qui a abondamment développé ce thème dans plusieurs œuvres.

39. *Jn* 1, 1.

40. *Ps* 23.

41. Eusèbe de Césarée, *La théologie politique de l'Empire chrétien. Louanges de Constantin (Triakontaeterikos)*, introduction, traduction et notes de Pierre Maraval, Paris, Éditions du Cerf, coll. « Sagesses chrétiennes », 2001 ; Françoise Thelamon, « Eusèbe de Césarée et l'idéologie de l'État impérial chrétien », communication au colloque du GRHIS, *Les intellectuels dans la cité*, Mont-Saint-Aignan, 15-17 mai 2006 (à paraître) ; Pierre Maraval, « Un portrait idéal de l'empereur chrétien : les *Louanges de Constantin* d'Eusèbe de Césarée », dans *Constantin, Connaissance des Pères de l'Église*, n° 109, mars 2008, p. 35-42.

42. *Louanges de Constantin*, XVI, 2-4.

Dans la conception d'Eusèbe, l'Empire romain est totalement assumé, il a une fonction dans le plan de Dieu : celle d'assurer l'unité et l'harmonie du genre humain jusqu'au bout de la terre. Il y a ainsi adéquation entre l'Empire et la terre à évangéliser. L'expansion de l'Empire et la paix qu'il a fait régner ont créé les conditions qui permettaient l'annonce de la Bonne Nouvelle jusqu'«aux extrémités de la terre», mission donnée par le Christ à ses apôtres quand il leur dit : «Allez, enseignez toutes les nations en mon nom.»<sup>43</sup> Au monothéisme correspond la monarchie romaine, pensée comme l'expression politique du monothéisme. Avec le choix du christianisme par Constantin s'accomplissait pleinement l'adéquation entre monothéisme et monarchie, entre l'Empire et l'Église. Par cette méditation théologique sur l'histoire, Eusèbe conduisait ses contemporains à considérer l'Empire romain comme un élément de l'économie du salut, à se penser pleinement Romains et pleinement chrétiens.

À cette théologie de l'histoire s'articule une théologie politique qui permet de penser l'empereur désormais chrétien. Elle s'enracine dans une théologie du Logos. Ce terme, mot-clef de la philosophie stoïcienne et néo-platonicienne pour désigner la raison universelle, faisait partie de la culture du public cultivé tant païen que chrétien. Pour les chrétiens, il désigne le Fils unique du Dieu unique et tout puissant, qui est, lui, le Grand Roi par excellence<sup>44</sup>. Mais le Père exerce la royauté par l'intermédiaire du Logos<sup>45</sup>, et c'est de celui-ci qu'est issue la royauté sur terre ; celle dont Constantin, «l'empereur bien aimé de Dieu», est investi. Eusèbe le situe donc dans une hiérarchie à trois niveaux : le Dieu Tout-Puissant Père, le Logos Fils, l'empereur qui, «investi de l'image de la royauté d'en haut, tient le gouvernail et dirige, à l'imitation du Tout-Puissant, tout ce qui est sur terre»<sup>46</sup> Gouverner est imitation de l'activité du Logos, archétype du souverain humain, et son modèle. Eusèbe formulait ainsi la version chrétienne de l'idéologie de la royauté sacrée, conception millénaire largement répandue dans le monde antique<sup>47</sup>, et qui avait été fortement réactivée dans l'Empire romain, quelques décennies auparavant, par

43. Mt 28, 19 cité en ces termes par Eusèbe, *Louanges*, XVI, 8, mais déjà en *HE*, III, 5, 2.

44. Il est celui «dont les voûtes célestes sont le trône de la royauté et la terre l'escabeau de ses pieds», il est, au-delà de l'univers : «C'est bien ce Grand Roi que le cosmos tout entier célèbre [...], c'est lui que louent, avec des hymnes ineffables, des armées d'anges [...],» *Louanges*, I, 1 et 5.

45. Celui-ci «tire sa gloire de sa première place dans le gouvernement de l'univers et de sa seconde place dans le royaume paternel», *Ibid.*, I, 6.

46. *Ibid.*, II, 1.

47. Françoise Thelamon, «Entre hommes et dieux : le souverain», dans Philippe Guisard et Christelle Laizé (eds.), *Les dieux et les hommes*, Paris, Ellipses, 2010, p. 93-119.

les empereurs païens qui se voulaient fils adoptifs des dieux Jupiter et Hercule, gouvernant le monde à l'imitation des dieux « leurs pères »<sup>48</sup>.

Néanmoins, chez les continuateurs d'Eusèbe, compte tenu des réalités du pouvoir au cours du IV<sup>e</sup> siècle et de l'évolution des rapports entre l'Église et l'Empire, la conception du souverain chrétien se modifie. Ils ne voient plus dans l'empereur l'image sur terre du Logos, mais « un chrétien revêtu de la pourpre »<sup>49</sup>, et adhèrent volontiers à la formule lapidaire que l'on trouve sous la plume d'Ambroise : « L'empereur est dans l'Église et non au-dessus de l'Église. »<sup>50</sup> Une autre théologie politique, une conception différente des rapports entre l'Église et l'Empire, s'est élaborée au long du siècle. L'empereur chrétien idéal est maintenant Théodose. Si la piété est toujours, comme c'était d'ailleurs le cas pour les empereurs païens, la vertu principale du souverain de même que la philanthropie, l'humilité<sup>51</sup> et la soumission à l'Église en cas de péché sont les qualités qui sont désormais exaltées chez l'empereur chrétien idéal<sup>52</sup>.

L'Empire romain ainsi compris fournit à l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe un cadre spatio-temporel de référence. Parce que l'Incarnation a eu lieu « au temps où commençait l'Empire romain », c'est la succession des règnes des empereurs qui constitue le premier cadre chronologique de l'histoire de l'Église, cadre commun à tous, et qui la situe dans l'histoire profane globale. Rufin fait de même. Mais l'un et l'autre mettent en place un second cadre chronologique, celui des successions épiscopales, sinon de tous les sièges du moins des plus importants, ceux qui sont d'origine apostolique. Cette chaîne successorale, cette *diadochè*, constitue le cadre spécifique du temps de l'histoire de l'Église, qui se déploie sans rupture dans la continuité des successions épiscopales. Elle aide le lecteur à se repérer dans l'histoire propre du peuple chrétien, à maîtriser ces « temps écoulés depuis notre Sauveur jusqu'à nous ». Mais l'enjeu de la *diadochè* est plus important encore : elle garantit l'authenticité de la transmission de la doctrine apostolique, du message évangélique, de témoin en témoin, d'évêque en évêque, depuis les apôtres<sup>53</sup>.

48. Mamertin, *Panegyrique de Maximien*, 3.

49. Pour reprendre l'heureuse formule de Jean-Rémy Palanque, *Saint Ambroise et l'Empire romain. Contribution à l'histoire des rapports de l'Église et de l'État à la fin du IV<sup>e</sup> siècle*, Paris, E. de Boccard, 1933.

50. Ambroise, *Contre Auxence*, 36.

51. « La pieuse humilité », c'est-à-dire la soumission à Dieu, de Théodose, est exaltée tant par Ambroise (*Oraison funèbre de Théodose*, 27) que par Augustin (*Cité de Dieu*, V, 24-26).

52. Françoise Thelamon, « Théodose, l'État et les religions », dans Pascal-Grégoire Delage (ed.), *Ambroise de Milan et les défis du politique* (Saintes, 13 mars 2010), Royan, Association Caritas Patrum, 2010, p. 25-56.

53. Françoise Thelamon, « Écrire l'histoire de l'Église », p. 221-223.

De même, l'Empire romain était considéré par tous, païens et chrétiens, comme l'*oikouménè*, comme adéquat à toute la terre habitée, même si on savait bien qu'il y avait des peuples au-delà des frontières de l'Empire, il fournit un cadre humain d'universalité. Néanmoins, on sent déjà chez Eusèbe, et plus encore chez ses continuateurs, la volonté de ne pas confondre la terre entière à évangéliser avec l'Empire, et les extrémités de la terre avec les frontières de l'Empire<sup>54</sup>. De la tradition du partage de la terre à évangéliser par tirage au sort entre les apôtres, rapportée par Eusèbe à la suite d'Origène, et complétée par Rufin, on peut dégager une véritable géographie de l'évangélisation ; or, certaines de ces régions sont au-delà des frontières de l'Empire<sup>55</sup>. Plus encore, on doit à Rufin, suivi par les trois historiens grecs, d'avoir rapporté comment, sous le règne de Constantin, nouvelle époque apostolique, ont été évangélisés deux peuples vivant dans des régions qui constituaient pour tous le Grand Nord, le Caucase, et le grand sud, l'*India ulterior* – Axoum. Il s'agissait là de faire connaître aux destinataires chrétiens les progrès récents de l'évangélisation « jusqu'aux extrémités de la terre ».

### Le sens « mystique » de l'histoire

Plus encore, il incombe à l'historien chrétien, selon Eusèbe et ses continuateurs, de dévoiler le sens « mystique » de l'histoire de Dieu avec son peuple<sup>56</sup>. Il doit faire comprendre, comme le fixe Eusèbe quand il définit le projet, que tout ce qui arrive est conforme « à l'annonce prophétique qui d'avance signifiait l'avenir d'une manière mystique »<sup>57</sup>. En effet, l'historien doit initier le lecteur-auditeur au sens d'une histoire où se manifeste « la bienveillance miséricordieuse de notre Sauveur sur nous tous », dit Eusèbe en point d'orgue de la liste des thèmes à traiter dans l'*Histoire ecclésiastique*. Or cela n'est pas évident, car l'Église a connu et connaît encore bien des malheurs, vicissitudes et échecs apparents : persécutions, hérésies, divisions. Le mal et les malheurs sont expliqués par l'action du Mauvais, tapi dans l'ombre derrière tous ceux qui combattent contre Dieu. Il est l'adversaire du bien, l'ami du mal, l'ennemi de l'Église de Dieu : c'est lui qui a récemment suscité la plus cruelle et la plus systématique des persécutions, qui provoque régulièrement des hérésies, par le mauvais usage que certains font de leur intelligence et de leurs capacités dialectiques, qui

54. Voir Michel Meslin, « Nationalisme, État et religions à la fin du IV<sup>e</sup> siècle », *Archives de sociologie des religions*, n° 18, 1964, p. 3-20.

55. *Ibid.*, p. 224-229.

56. Françoise Thelamon, « Écrire l'histoire de l'Église », p. 229-234.

57. Eusèbe, *HE*, X, 3, 2.

est source de la perversion de la foi, de la *perfidia*, *stricto sensu*. Cette action du Malin n'exonère pas pour autant les ennemis de Dieu de leurs responsabilités ; le mauvais usage de la liberté humaine est une cause des malheurs. Nos auteurs montrent aussi que les hommes ont été, jusqu'à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, au moins en principe, induits en erreur par les faux dieux, en qui il faut voir les démons. Ce sont eux qui ont été particulièrement combattus par l'empereur Théodose lequel a interdit leur culte, eux qui ont été mis en fuite à la bataille de la Rivière Froide, en septembre 394, explique Rufin qui écrit quelques années après, non loin du lieu du combat : plus qu'une victoire sur un usurpateur, ce fut la victoire de la vraie religion sur les fausses croyances et la superstition<sup>58</sup>.

Mais l'action de la Providence est à l'œuvre et conduit à ces personnages « aimés de Dieu », ces hommes providentiels que furent les grands empereurs chrétiens, Constantin et Théodose, mais aussi ces personnages qui resplendissent dans l'Église comme « les deux luminaires du ciel ». Ainsi furent les évêques et théologiens Basile de Césarée et Grégoire de Nazianze en Cappadoce<sup>59</sup>, Hilaire de Poitiers et Ambroise de Milan en Occident, des érudits comme Origène et Didyme l'Aveugle à Alexandrie<sup>60</sup>, mais aussi ces moines, souvent anonymes, qui ont cherché à vivre comme les anges dont traite Sozomène<sup>61</sup> ou Rufin<sup>62</sup>, et encore des martyrs ou confesseurs anonymes et de simples fidèles qui ont la foi chevillée au corps et se distinguent justement par cette simplicité de la foi qu'exalte si souvent Rufin. Tous sont des témoins de l'action de la Providence, et sont des exemples pour le lecteur, car pour Rufin et Théodoret en particulier, l'histoire de l'Église a une fonction pastorale. Un des procédés du discours est alors le recours au merveilleux : miracles, visions, songes manifestent chez nos historiens – comme le font aussi les historiens profanes – l'intervention directe et efficace de Dieu, mais ils discernent aussi la doctrine : la foi droite de la *perfidia* des hérétiques, la vraie religion des fausses croyances des païens<sup>63</sup>.

58. Rufin, *HE*, II, 34 ; voir *Païens et chrétiens*, p. 321-322.

59. Rufin, *HE*, II, 19 ; *Païens et chrétiens*, p. 441-443 ; Françoise Thelamon, « *Instar duorum caeli luminarium* : Basile et Grégoire dans l'*Histoire ecclésiastique* de Rufin d'Aquilée », dans Aline Canellis et Martine Furno (eds.), *L'Antiquité en ses confins, Mélanges offerts à Benoît Gain*, coll. « Recherches et travaux », HS n° 16, Grenoble, ELLUG, 2008, p. 151-162.

60. Françoise Thelamon, « « Apôtres et prophètes de notre temps. » Les évêques et les moines présentés comme apôtres et prophètes contemporains dans l'*Histoire ecclésiastique* de Rufin d'Aquilée », *Antichità Altoadriatiche*, n° 39, 1992, p. 171-198.

61. Sozomène leur consacre de longs chapitres : *HE*, III, 14 (« Sources chrétiennes » n° 418, p. 115-141) ; VI, 28-34 (« Sources chrétiennes » n° 495, p. 387-438).

62. Rufin, *HE*, II, 4 et 8.

63. *Païens et chrétiens*, p. 325-458.

\*

Jouant le rôle d'éclaireur, l'historien interprète les événements du passé pour en faire comprendre le sens. Dans le cas présent, et en fonction de l'idée qu'ils se font chacun de ce que doit être une histoire de l'Église et de leur « métier d'historien », c'est dans la foi partagée que nos auteurs ont opéré la lecture des événements. Tous ont voulu porter à la connaissance du lecteur ceux qui leur paraissaient les plus importants : ainsi réduisent-ils la politique des empereurs et leur gouvernement à leur seule politique religieuse et à leurs choix théologiques. On ne saurait le leur reprocher, leur objectif n'est pas de traiter de l'histoire générale. Chacun a le souci de la véracité et la volonté d'écrire une histoire vraie et bien documentée, même s'ils commettent des erreurs, cependant leurs choix peuvent être différents pour traiter de la même période. Chacun accorde aux événements un degré de présence dans son récit en fonction de l'importance qu'il leur reconnaît ; ainsi chez Rufin, le geste de vénération de Constantin à l'égard d'un confesseur égyptien, dont il baise l'œil crevé durant la persécution, est-il un signe aussi explicite de la piété de l'empereur que la réunion du Concile de Nicée<sup>64</sup>. Chacun choisit donc ses procédés de narration, introduit ou non des documents, choisit tel ou tel fait pour sa valeur exemplaire ; celui-ci devient alors un signifiant du discours historique voire hagiographique. Ce faisant, ces premiers historiens de l'Église produisent un instrument pour connaître et comprendre le passé, contribuant à construire ce savoir partagé qui permet à la communauté des croyants de prendre conscience de son identité : elle y trouve un récit de ses origines, l'intelligence de son histoire et des modèles à admirer, des modèles bons à penser et à imiter.

En outre, et par-dessus tout, l'historien antique de l'Église – en particulier Eusèbe, Rufin et Théodoret – vise à faire accéder le lecteur à l'histoire véritable qui ne saurait se réduire à une histoire humaine ; c'est l'histoire de Dieu avec son peuple, l'histoire de la construction du Royaume dans le temps de l'Église, l'histoire du salut déjà acquis mais toujours en voie d'édification, l'histoire de cette « économie plus divine qu'il ne semble à beaucoup » qui se déploie dans le temps des hommes.

---

64. Rufin, *HE*, I, 4 ; Françoise Thelamon, « Rituel aulique constantinien et signification symbolique d'une mutilation », *Antichità Altoadriatiche*, n° 2, 1972, p. 295-317.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author details the various methods used to collect and analyze the data. This includes both primary and secondary sources, as well as the specific techniques employed for data processing and statistical analysis.

The third section presents the results of the study, showing a clear upward trend in the data over the period analyzed. The author attributes this growth to several key factors, including improved operational efficiency and increased market demand.

Finally, the document concludes with a series of recommendations for future research and implementation. It suggests that further investment in technology and training will be essential to continue the current trajectory of growth.

15/5/2023

DU PASSÉ AU PRÉSENT  
L'HISTOIRE DU CHRISTIANISME  
AUJOURD'HUI

DISCOURS EN RÉPONSE

de M. Marc VENARD

*(23 octobre 2010)*

Madame,

C'est à moi que revient aujourd'hui l'honneur, et le plaisir, de vous accueillir dans l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Rouen. Votre discours en remerciement témoigne que, comme moi il y a sept ans, vous ressentez cette entrée dans notre Compagnie comme un brevet de citoyenneté dans la capitale de la Normandie. Un brevet que vous avez amplement mérité par les travaux que vous avez menés et dirigés à l'université de Rouen et mieux encore, hors de cette université que vous avez tout fait pour relier à la vie culturelle de la cité.

Professeur d'histoire passionnée par votre métier, vous venez de nous donner, sur l'historiographie de l'Église dans ses premiers siècles, un cours magistral au meilleur sens du mot. Je me garderai de revenir sur tout ce que vous nous avez appris, encore heureux si je retiens le contenu de votre discours, à un âge où la mémoire faiblit. Mais nous sommes confiants dans le fait que nous pourrions le lire à loisir dans le *Précis analytique des travaux de l'Académie*. Toutefois, puisqu'il se trouve que j'ai, moi aussi, labouré le même terrain pour une époque plus tardive, vous me permettrez d'esquisser ici quelques réflexions sur ce









Vous, Madame l'Académicienne, vous nous avez évoqué la ferveur d'historiens du IV<sup>e</sup> siècle qui voyaient la foi au Christ gagner l'Empire romain et tout le monde connu de leur temps, dans la confiance que cette histoire étaient conduite par la Providence divine. Nous autres, historiens du XXI<sup>e</sup> siècle, nous étudions le déroulement séculaire, parfois glorieux, plus souvent tragique, d'un christianisme qui, à vue humaine, peut paraître, dans notre Europe tout au moins, en voie de disparition.

**CONFÉRENCES PUBLIQUES**

**ET**

**COMMUNICATIONS**

**ANNÉE 2010**

The first part of the paper discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. This is essential for the proper management of the company's finances and for ensuring compliance with tax laws. The second part of the paper discusses the importance of maintaining accurate records of all assets and liabilities. This is essential for the proper management of the company's balance sheet and for ensuring compliance with tax laws.

CONCLUSION

In conclusion, the importance of maintaining accurate records of all transactions and assets and liabilities cannot be overstated. This is essential for the proper management of the company's finances and for ensuring compliance with tax laws. The third part of the paper discusses the importance of maintaining accurate records of all income and expenses. This is essential for the proper management of the company's profit and loss statement and for ensuring compliance with tax laws.

APPENDIX

The appendix contains a list of all the transactions and assets and liabilities recorded during the period. This list is essential for the proper management of the company's finances and for ensuring compliance with tax laws. The fourth part of the paper discusses the importance of maintaining accurate records of all income and expenses. This is essential for the proper management of the company's profit and loss statement and for ensuring compliance with tax laws.

## « LA JUSTICE, QUELLE JUSTICE ? »

### PROPOS SUR LE MONDE JUDICIAIRE

par M. Jean MORIN

(Séance du 29 mai 2010)

Il m'a semblé intéressant, compte tenu d'une certaine expérience depuis de nombreuses années consacrées au droit et à la pratique judiciaire, de vous entretenir quelques instants du vaste sujet de la Justice qui, loin d'être un élément secondaire, est l'un des fondements de la société, en perpétuelle évolution et toujours en mouvement.

Mon intention n'est pas de vous faire un long discours sur la Justice, ni à plus forte raison un cours sur le droit et la justice. Chacun sait que l'idée, le sujet même de la justice qui remonte à l'origine de l'homme, a donné lieu à toutes sortes d'analyses : philosophique, sociologique et bien sûr juridique. Comment ne pas souligner que, dès sa naissance ou presque, l'enfant s'exclame : « C'est pas juste ! », conscient déjà que la justice débute par l'injustice. Or, cette justice, loin d'être figée, est depuis des siècles en perpétuelle évolution, même si elle n'est pas vue de la même manière dans de nombreux États (par exemple, différence entre la *common law* et la *civil law*).

Pour répondre aujourd'hui à la question posée, je me bornerai, à travers de multiples facettes de l'institution judiciaire, à faire émerger certains aspects ou éléments révélateurs de sa place actuelle, au cœur de notre société. À cet effet, la brève analyse que je vous propose porte sur les thèmes ci-après :

- sélection de quelques courants actuels ou récents ;
- problématique de la justice française ;
- regard sur certaines pistes d'évolution.











## LA POLITIQUE DE PASCAL

par M. Gérard FERREYOLLES

Professeur à l'université Paris-Sorbonne

*(Séance du 11 septembre 2010)*

Mesdames, Messieurs de l'Académie,  
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi avant tout de vous dire combien j'estime l'honneur que vous me faites en me donnant la parole devant votre prestigieuse assemblée. Cet honneur, je le dois d'abord à la sollicitude du président Boulard, qui m'entretenait déjà voici plusieurs années de la politique de Pascal, qu'il lisait en hégélien averti, à la suite de la parution du livre que j'avais commis sur ce sujet<sup>1</sup>. Il est particulièrement significatif pour un dix-septémiste d'intervenir dans le cadre d'une institution placée sous le triple patronage de Corneille, de Fontenelle et de Poussin. Mais d'autres raisons plus personnelles concourent au plaisir de cette rencontre vespérale : d'une part, le retour dans une ville où j'ai eu le bonheur de vivre pendant 15 ans et d'enseigner, comme maître de conférences de Littérature française, pendant 8 ans – de 1984 à 1992 – ; d'autre part, la présence en votre sein de plusieurs collègues de l'université de Rouen avec lesquels j'avais tissé d'amicales relations. Enfin, un pascalien est toujours à Rouen en pays de connaissance puisque, comme nul ne l'ignore ici, Blaise Pascal y a vécu de 1640 à 1647, dans une demeure malheureusement disparue sise « derrière les murs Saint-Ouen » et sous

---

1. G. Ferreyrolles, *Pascal et la raison du politique*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Épiméthée », 1984.



























## INTERNET ET LE LIVRE

par M. Jean-François ROD

Directeur général de la librairie La Procure (Paris)

*(Séance du 9 octobre 2010)*

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce que je vous propose, c'est d'aborder les questions culturelles et Internet par le biais de techniques pratiques, matérielles, juridiques, commerciales qui sont en train de bouger, et je vous prie d'excuser la modestie de ce propos, mais je n'ai pas honte non plus de le faire, parce que je crois que ces réalités sont très déterminantes. Il est clair que par rapport à la diffusion et à la transmission culturelle, ce qui se passe actuellement, semaine après semaine, est décisif. Par mon expérience, je suis libraire et j'appartiens à la chaîne du livre auquel on va se limiter comme vecteur de culture, c'est déjà beaucoup.

Je voudrais procéder en deux points, le premier assez rapide concerne la diffusion du livre, le commerce du livre par Internet, c'est assez bien connu, et le deuxième point concerne la dématérialisation du livre, sa numérisation, et là je peux dire que les choses vont très vite, ne serait-ce que depuis les quelques mois où nous avons formé le projet de vous en parler. La semaine dernière avait lieu à Francfort le Salon international du livre où se retrouvent chaque année tous les éditeurs de la planète pour échanger des droits, et l'on n'y a abordé pratiquement que le sujet du numérique. Les choses changent toutes les semaines dans ce secteur d'activités, ce n'est pas une exagération que de le dire.

Tout d'abord, c'est une généralité que tous perçoivent, Internet change notre rapport à l'information, techniquement, matériellement, et cela,





d'un rejet *a priori* des grandes maisons qui ont su s'imposer par leurs services novateurs et de qualité, mais de considérer les enjeux culturels de cette révolution numérique pour renforcer la culture. J'ajoute une chose essentielle pour terminer, concernant le patrimoine. Beaucoup d'argent public est désormais consacré, par exemple pour « Gallica », à cette protection et promotion du patrimoine que représente la littérature française à travers les droits de l'institution et du contenu de la Bibliothèque nationale. Il est important de ne pas laisser les grandes puissances techniques et financières prendre le pas sur la diffusion du patrimoine, et du livre. Il ne s'agit pas, vous l'aurez compris, d'une position corporatiste !

## REGARDS CROISÉS SUR L'ARGENT

(20 novembre 2010)

Le 20 novembre 2010, l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Rouen a organisé avec le Comité d'histoire économique et sociale de Rouen et sa région une journée d'étude sur le thème « Regards croisés sur l'argent ». Elle s'est tenue dans l'hémicycle du Conseil régional de Haute-Normandie et a réuni environ deux cents personnes. Les communications suivantes ont été données :

- *Regards philosophiques sur l'argent*  
par M. Claude BOULARD, président de l'Académie ;
- *De l'interdiction du prêt à intérêt à la finance islamique*  
par M. Nicolas PLANTROU, membre titulaire de l'Académie ;
- *L'histoire récurrente des crises financières*  
par M. Jean-Pierre LEHMANN, professeur à l'université de Rouen ;
- *Des maisons de banques familiales au CIN.*  
*Le crédit en Normandie (1800-1935)*  
par M. Jean-Pierre CHALINE, membre titulaire de l'Académie ;
- *Du secours mutuel à la Caisse d'Épargne Normandie*  
par M. Yannick MAREC, professeur à l'université de Rouen ;
- *Le roi coton et son financement à Rouen après 1945*  
par M. Olivier FEIERTAG, professeur à l'université de Rouen.

*Les actes de cette journée d'étude ont fait l'objet d'une publication de 125 pages en mai 2011, qui a été préfacée par M. Christian-Jacques BERRET, directeur régional de la Banque de France. Ce dernier justifie cette journée d'étude en déterminant que :*

*« L'argent est si important dans nos activités concrètes et dans notre inconscient collectif, qu'il est utile, à intervalles réguliers, de faire une pause intellectuelle pour se poser des questions de fond. »*







The first part of the book discusses the historical background of the study, including the role of the state in the development of the economy and the impact of international trade on the domestic market. It also examines the theoretical framework of the study, focusing on the relationship between the state and the market.

The second part of the book presents an empirical analysis of the data, showing the impact of international trade on the domestic market. It includes a detailed description of the data sources and the methods used for data collection and analysis. The results of the study are presented in a clear and concise manner, highlighting the key findings and their implications for policy.

The third part of the book discusses the policy implications of the study, focusing on the role of the state in the development of the economy and the impact of international trade on the domestic market. It also examines the theoretical framework of the study, focusing on the relationship between the state and the market.

The book concludes with a summary of the main findings and a discussion of the limitations of the study. It also includes a list of references and an index for easy access to the information provided in the book.

The book is a valuable contribution to the literature on the relationship between the state and the market, and the impact of international trade on the domestic market. It provides a clear and concise overview of the historical background, theoretical framework, and empirical analysis of the study, and discusses the policy implications of the findings. The book is highly recommended for researchers and students interested in the relationship between the state and the market, and the impact of international trade on the domestic market.

**DISCOURS  
DE  
RÉCEPTION**

**ANNÉE 2011**

1870

1871

1872

1873

1874

1875

1876

1877

1878

1879

1880

1881

1882

1883

1884

1885

1886

1887

































































Où il y a une volonté, il y a un chemin, mais où prévalent l'ignorance, l'indifférence, le laxisme et pire, la complaisance, on malmène les jeunes pousses de l'espèce, on perturbe leur évolution, on réduit leurs potentialités, on peut même compromettre leur survie. Je le redis, si nous devons être attentifs à l'état de la planète que nous allons léguer à nos enfants, il faut l'être encore davantage à l'état des enfants que nous allons léguer à cette planète ! Cela est de notre responsabilité. Avant d'être ce qu'ils sont, nos jeunes sont ce que nous en faisons.

\*

En matière de conclusion, je retrace le fil conducteur de ce développement, sans doute trop long. Le plaisir est indispensable à l'Homme ; loin d'annihiler ce plaisir, il importe de le canaliser, de l'organiser, de le diversifier, de le mettre au service de l'épanouissement, en empêchant un dévoiement qui en ferait un facteur d'asservissement. On s'appliquera ainsi à situer le plaisir entre ces deux extrêmes que sont la dépression et la toxicomanie, sachant que ces extrêmes peuvent finir par se rejoindre dans le drame.

Handwritten header or title at the top of the page.

First paragraph of handwritten text, starting with a capital letter.

Second paragraph of handwritten text, continuing the narrative.

Third paragraph of handwritten text, showing a change in subject or detail.

Fourth paragraph of handwritten text, providing further information.

Fifth paragraph of handwritten text, concluding a section.

Sixth paragraph of handwritten text, possibly a final note or signature area.







au cours du temps, sachant utiliser avec art et à propos le mode de vie si variable au cours des siècles. Et pour cela, qui aura le plus de chances, la pipe, la prise, le narguilé, le cigare, la cigarette?...

## I

Pour user du tabac, la méthode la plus ancienne, celle des indigènes, a d'abord consisté à brûler les herbes, pour enfumer le lieu de « tabagies », souvent pittoresques. N'y avait-il pas à la cour de Frédéric-Guillaume de Prusse le fameux *Tabakscollegium*, que le docteur Chaumartin décrit ainsi : « Dans une chambre mal éclairée, le gros souverain logeait la convexité de son ventre dans la concavité correspondante de la table sur laquelle est posée une chope profonde de bière ; le calumet de terre d'où sort la fumée semble rivé à ses chicots. »

La tirade du nez, dans le *Cyrano* de Rostand fait allusion à cet usage du tabac, qu'on appelait pétun. Cyrano annonce truculent :

Ça, Monsieur, lorsque vous pétunez  
La vapeur du tabac vous sort-elle du nez  
Sans qu'un voisin ne crie au feu de cheminée. [...]

Sous le règne de Louis XIV débutera une innovation en faveur des enfants de troupe déshérités : « On s'avisa de distribuer régulièrement aux troupes françaises du tabac à fumer et l'on invitait chaque soldat à posséder sa pipe et son briquet. » À la grande Armée de Napoléon, la pipe était reine. Les vieux grognards et les jeunes Marie-Louise paraissent sur les tableaux d'époque espérer, dans le tabac, l'oubli de leur dure condition. Aux temps du Premier Empire, existait dans les cours allemandes une curieuse coutume : « Nous avons vu, rapporte Percy, le roi de Wurtemberg recevoir des mains d'un valet de pied la "pipe royale" que celui-ci avait allumée, tenue à la bouche et assez mal essuyée pour la remettre toute prête à l'usage, à son souverain. C'était l'époque où l'on considérait comme une galanterie le geste qui consistait à "souffler" sur le visage de son aimable voisine une bouffée de fumée fournie par la pipe. » C'est aussi le temps où les collections de pipes prenaient de la valeur du fait de leur nature en bois précieux, en écume de mer, mais aussi encore en raison de leur décoration ou du personnage célèbre auquel elles avaient appartenu : Flaubert, Nerval, Verlaine, Édouard Herriot, et elles font partie du souvenir de ces personnages ou de l'événement qu'ils évoquent.

La pipe n'a pas été l'apanage des hommes célèbres. Quelques femmes illustres l'ont appréciée, et l'on cite ainsi M<sup>me</sup> de Pompadour, M<sup>me</sup> Vigée-Lebrun, et bien sûr George Sand.

## II

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, une autre méthode d'atteindre le plaisir connut un grand succès avec l'usage de la poudre de tabac préparée avec la « râpe à tabac », instrument que l'on retrouve dans nos musées et que les connaisseurs manipulent avec soin. Le tabac finement râpé, délicatement déposé au bord de la narine, est aspiré jusqu'au fond des fosses nasales et s'impacte sur la membrane de Schneider, très vascularisée. Rapidement dissout, diffusé dans le sang, le produit accède très vite au cerveau. « Priser le tabac » devient un geste délicat qui met en valeur la noblesse des mains, le feu des bagues précieuses et surtout le culte des tabatières, « *fontes leporum*. » La plus modeste est la « tabatière anatomique », cette petite fossette qui se creuse au bord externe du poignet, entre les tendons des extenseurs du pouce lorsqu'ils sont contractés. N'étaient-ce pas déjà un plaisir, et une fierté, d'exhiber l'un de ces délicats objets en or, en argent, en platine ou même en ivoire et en écaille, ciselé chez un orfèvre parisien ? La tabatière en buis venait de Sarreguemines, celles qu'on appelait « queues de rat » étaient fabriquées en bouleau d'Alsace.

Les collections de tabatières et l'usage du tabac à priser étaient très répandus parmi les hommes illustres, le grand Frédéric II de Prusse, l'empereur Napoléon, Louis XVIII, Talleyrand ; Voltaire, jeune collégien, s'était vu confisquer sa tabatière. Il composa alors un poème intitulé « À ma pauvre tabatière » qui était de si bonne facture, qu'on lui rendit l'objet du délit. Tout un monde à cette époque partageait la déclaration de Sganarelle du *Don Juan* de Molière qui, dès la première scène du premier acte, entre en tenant une tabatière, pour proclamer :

Quoi que puissent dire Aristote et toute la Philosophie, il n'est rien d'égal au Tabac ; c'est la passion des honnêtes gens, et qui vit sans tabac n'est pas digne de vivre. Non seulement il réjouit et purge les cerveaux humains, mais encore il instruit les âmes à la vertu, et l'on apprend avec lui à devenir honnête homme.

## III

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, pour s'adapter au rythme accéléré des activités de notre civilisation, dans la consommation du tabac on préféra utiliser, plutôt que le cigare ou le narguilé, la « cigarette », cylindre de tabac finement haché, enveloppé dans un papier mince, et l'on eut de ce fait recours à la production industrielle plutôt qu'à la cigarette roulée sur place. Quel temps gagné, quel rendement aussi, car une plus grande quantité de fumée de tabac parvenait dans les bronches et les alvéoles pulmonaires, quelle quantité de dopamine pouvait ainsi transporter une telle sensation de plaisir !

La cigarette fait partie des habitudes du fumeur, elle participe à tous ses gestes, s'inscrit dans son schéma corporel. Le geste avec la cigarette remplace la parole pour bien des expressions. Ainsi le rêveur suit dans le ciel les volutes de fumée qu'il exhale. L'homme actif, pour ne pas perdre de temps, s'empresse d'allumer une nouvelle cigarette avec le foyer de celle qu'il termine. L'homme nerveux écrase vigoureusement le mégot dans le cendrier, à moins que, méprisant, dégoûté, il garde au coin des lèvres le bout d'un mégot éteint. Les femmes de notre société croient s'être affranchies en fumant ostensiblement leur cigarette dans la rue alors qu'autrefois la cigarette au bout d'un élégant fume-cigarette était un objet de coquetterie.

Dans un chapitre intitulé « Écrans de fumée », Jacques Lacronique décrit tout ce que la fumée de cigarette exprime à l'écran cinématographique : le cendrier qui s'emplit progressivement indique le temps qui s'écoule aussi bien que l'écran de l'horloge, et la façon de fumer caractérise un acteur connu. Reconnaitrions-nous Serge Gainsbourg s'il ne s'entourait plus des vapeurs de fumée de la cigarette qu'il agite en mesure en chantant ?...

À l'armée, le paquet de cigarettes faisait partie du paquetage du soldat. C'était, pour le « poilu de 14 », le moyen d'embrumer les peines et d'enfumer le cafard. Dans certains sanatoria où l'on soignait les tuberculeux pulmonaires, allongés, immobiles dans les galeries de cure, la Régie des tabacs distribuait gratuitement les paquets de cigarettes. Cela se passait en 1949 ! On ne connaissait pas encore le danger de la cigarette pour la santé des bronches !

#### IV

Ainsi le tabac, doué d'un réel pouvoir de séduction, a pu apporter le plaisir par des moyens variés, adaptés au mode de vie qui varie au cours du temps. Mais son usage comporte des dangers pour la santé. C'est d'abord le fait que le plaisir qu'il apporte peut entraîner l'accoutumance et devenir une nuisible dépendance. Mais c'est surtout parce que sont toxiques les composants essentiels de la fumée de cigarette : la nicotine, l'oxyde de carbone, les substances irritant les voies respiratoires, les goudrons cancérigènes... La liste des méfaits du tabac sur la santé de l'homme est longue ; elle commence à être bien connue et scientifiquement prouvée depuis une quarantaine d'années, qui correspondent surtout à l'usage intempestif de la cigarette :

- *le cancer primitif des bronches* survient presque toujours chez un fumeur de cigarettes, et son pronostic reste sévère ;
- *la bronchopneumonie chronique obstructive* est souvent provoquée ou favorisée par l'usage de la cigarette ;

- *la fonction respiratoire altérée*, l'essoufflement à l'effort sont des troubles observés chez les fumeurs, et le sportif sait bien que ses performances sont moins bonnes lorsqu'il vient de fumer une cigarette ;
- *en pathologie cardio-vasculaire*, la fumée du tabac, par la nicotine et l'oxyde de carbone qu'elle contient, favorise le spasme artériel et le développement de l'athérosclérose, de la thrombose à l'origine de l'insuffisance coronarienne, de l'infarctus du myocarde, des artérites des membres inférieurs, des carotides.

La liste est encore longue des maladies provoquées ou favorisées par l'usage du tabac : les cancers de la bouche et du larynx, les cancers de la vessie et du rein, l'action sur la peau, sur l'équilibre nerveux, l'état général et le poids... Il n'est donc pas surprenant, avec tous les risques que le tabac fait courir à l'individu habitué à son usage, que l'espérance de vie du fumeur soit réduite, comme en témoignent les statistiques et les courbes. On ne saurait parler « des dangers du tabac » pour les fumeurs (tabagisme actif) sans évoquer l'important problème des « non-fumeurs » qui vivent dans une atmosphère tabagique (tabagisme passif). On a pu mettre en évidence la présence de nicotine dans les urines d'un non-fumeur placé dans une atmosphère enfumée, et celle de l'oxyde de carbone dans son sang. Les effets du tabagisme passif s'observent :

- chez le fœtus. La barrière placentaire laisse passer nicotine et oxyde de carbone, à l'origine d'avortements spontanés ;
- chez le jeune enfant dont les parents fument à la maison, le risque d'infections respiratoires est accru ;
- chez les conjoints des fumeurs, les affections bronchiques sont plus fréquentes ;
- sur les lieux du travail, notamment dans les bureaux enfumés, mal ventilés, mais aussi dans les lieux publics pollués par la fumée de tabac, la nuisance est évidente sur les voies respiratoires et les troubles allergiques.

Pour comprendre la nocivité de cette fumée de tabac environnementale, il faut y distinguer :

- *la fumée dite centrale* (15 % de la fumée de tabac de l'environnement) qui correspond à la partie de fumée rejetée à l'expiration hors des poumons du fumeur. Elle a été détoxiquée par les poumons qui ont joué le rôle de filtre en retenant les produits nocifs ;
- *et la fumée marginale* (85 % de la fumée de tabac de l'environnement) qui est dégagée par la cigarette elle-même consommée entre deux bouffées. Cette portion de fumée n'étant pas pénétrée dans les poumons, elle n'a pas subi la filtration pulmonaire et contient toujours la totalité des substances toxiques... C'est le cas de la cigarette allumée et non fumée qui est déposée sur le bord du cendrier. La fumée qu'elle

émet n'étant pas aspirée dans les poumons, elle ne subit pas la filtration pulmonaire et contient l'intégralité des éléments toxiques.

N'est-il pas choquant de constater que le fumeur de cigarette, en polluant l'atmosphère qui l'entoure, impose à son voisin non-fumeur « qui n'en peut mais » de tels dangers de santé ?

## V

Qu'il s'agisse de « tabagisme actif » ou de « tabagisme passif », la fumée de tabac est un danger pour la santé et justifie remède ainsi que prévention. Dès le début de son histoire, le tabac parut suspect et eut des adversaires. Jacques I<sup>er</sup>, fils de Marie Stuart, le condamna en 1604 pressentant que « Les fumées noires et puantes sont dangereuses pour les poumons. » Quelle clairvoyance !

Le Conseil de la ville de Berne l'interdit en 1661 sous le prétexte qu'il rendait les hommes impuissants. En Turquie, le sultan Achmed punissait le fumeur en trouant sa paroi nasale pour y accrocher une pipe. Le sultan Murad IV décapitait les fumeurs pris sur le fait. De pareilles sanctions étaient prises en Chine et en Russie, tandis qu'en Iran, Chah Abbas faisait couper le nez ou la lèvre des amateurs de tabac.

À notre époque, les sanctions sont moins sévères. Cependant des mesures collectives, législatives et fiscales sont poursuivies depuis la loi Évin qui interdit de fumer dans les espaces publics, jusqu'à l'augmentation du prix de la cigarette qu'on voudrait dissuasive. Mais conserver la santé est essentiellement une affaire personnelle, une décision volontaire qui nécessite souvent l'appui d'une documentation et l'aide de conseils. C'est là le rôle des « consultations anti-tabac ». Là, pour convaincre le fumeur, parmi les arguments déployés, l'exposé de la pathologie du tabac et la connaissance du mode d'action qui conduit au plaisir, à l'accoutumance, à la dépendance, constitueront une aide précieuse.

Ainsi, déjà en ce lieu en 1882, le Docteur Bourdin, membre correspondant de notre Académie, se prononçait contre l'usage exagéré du tabac. Il citait à l'appui de sa thèse l'expérience d'un directeur de l'École polytechnique qui, ayant ainsi classé les élèves en trois groupes – ceux qui ne fument pas, ceux qui fument modérément et ceux qui fument de façon exagérée –, mit en regard de cette liste le tableau de réussite, et qui constata pendant plusieurs années que les meilleurs élèves étaient ceux qui ne fumaient pas, ou fumaient très peu.

Aujourd'hui, vos travaux sur l'origine du plaisir et ses dangers viennent justifier les mesures éducatives que vous préconisez. Vous contribuez ainsi à la défense de la Santé, et vous méritez, Monsieur, toute notre gratitude.

**CONFÉRENCES PUBLIQUES**

**ET**

**COMMUNICATIONS**

**ANNÉE 2011**

Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header.

Main body of handwritten text, consisting of several lines of cursive script.

Second section of handwritten text, continuing the narrative or list.

Third section of handwritten text, appearing as a distinct paragraph.

Final section of handwritten text at the bottom of the page.

**UNE FEMME DISPARAÎT :  
LE VOL DE LA JOCONDE  
AU LOUVRE EN 1911**

par M. Jérôme COIGNARD

Critique d'art

*(Séance du 15 janvier 2011)*

Voler *La Joconde*? L'idée semble tellement absurde que le 22 août 1911, lorsque la nouvelle de la disparition du chef-d'œuvre de Léonard de Vinci commence à se répandre à Paris, elle déclenche d'abord l'incrédulité. « Autant voler les tours de Notre-Dame ! », avait-on coutume de dire alors... Le mardi matin, le musée du Louvre a ouvert ses portes au public comme d'habitude à 9 heures. Détenteur comme beaucoup d'artistes et de copistes d'une autorisation spéciale, le peintre Louis Bérourd est arrivé plus tôt. Il est le premier à constater l'absence de *La Joconde* qu'il est venu copier. On pense d'abord que le tableau se trouve dans le studio photographique où, selon un contrat passé avec Le Louvre, la maison Adolphe Braun & C<sup>ie</sup> peut faire transporter les tableaux. Mais *Elle* n'y est pas. On se livre alors à une petite recherche pour voir « si on ne l'avait pas cachée dans un coin. » On prévient le gardien-chef, on mène encore une brève enquête, une nouvelle petite recherche. Puis on se décide à prévenir la direction du musée. En l'absence du directeur Théophile Homolle, le distingué helléniste, mais aussi de tous les conservateurs, c'est le secrétaire agent-comptable des musées nationaux, Charles Galbrun, qui reçoit de plein fouet l'extravagante nouvelle. Il est onze heures. Dans un escalier de service, on trouve le cadre, et la

boîte vitrée qui protégeait la peinture. Ayant fait prévenir Paul Leprieur, conservateur du département des peintures, Galbrun se rend au domicile de Georges Bénédite, conservateur des Antiquités égyptiennes et directeur par intérim. En fin de matinée, le préfet de police Lépine est prévenu à son tour. En début d'après-midi, Lépine, Octave Hamard, directeur de la Sûreté nationale, et « soixante de ses meilleurs inspecteurs » se répandent à l'intérieur du musée, alors que Paris continue à ignorer la nouvelle du vol. La grande machine policière et judiciaire se met en branle...

Passé le moment d'incrédulité, les grands quotidiens parisiens, et bientôt, par la magie du câble électrique et du téléphone, ceux de l'Amérique et du monde entier, se décident à publier la nouvelle. Le naufrage du Titanic l'année suivante ne fera pas couler davantage d'encre que le rapt de Mona Lisa ! Certains quotidiens, comme *L'Intransigeant*, parviennent à l'annoncer dans leur deuxième édition du 23. Le lendemain, à la une de *L'Humanité*, le journal socialiste que dirige Jean Jaurès, on peut lire en titre : « La Joconde est partie ! On ne sait avec qui, ni comment. » L'auteur, B. Mayéras, cite Ernest Renan qui enseignait, non sans un petit sourire : « Tout est possible, même Dieu. » Journal du soir, *Le Temps* réussit l'exploit de publier l'information le jour même de l'annonce du vol, dans son édition datée du 23 août. Plus circonspect, l'autre grand quotidien du soir, *Le Journal des Débats*, décide de surseoir à la publication de cette information. Étienne de Nalèche cherche-t-il à épargner le directeur des musées nationaux, Théophile Homolle, dans l'espoir que le tableau soit promptement retrouvé ? C'est ce qu'insinue aussitôt *L'Action française*, fer de lance du mouvement d'extrême droite qui, dans un billet signé Rivarol, lui prête cette petite chanson :

On dit que La Joconde a disparu du Louvre.  
Homolle aimé, reste à Trouville, je te couvre.

Le quotidien en profite pour dénoncer un « Louvre enjuivé ». Dans la France de 1911, les plaies de l'affaire Dreyfus ne sont pas encore cicatrisées, et l'antisémitisme le plus délirant trouve de nombreuses tribunes : en cette « Belle Époque », la liberté de la presse est totale, pour le meilleur et pour le pire... Dans son édition datée du 24 août, *Le Journal des Débats* s'exprime enfin :

*La Joconde* disparue, c'est le Louvre découronné, c'est notre grande galerie nationale dépossédée de son chef-d'œuvre le plus universellement réputé. Le règne de M. Dujardin-Beaumetz sur les Beaux-Arts, qui a compté tant de tristesses et de déceptions, n'avait pas encore connu pareil coup du sort.

Il pointe aussitôt l'insuffisance du nombre de gardiens, et se demande si les visites pourtant «si majestueuses» faites au Louvre par le sous-secrétaire d'État ont été suivies d'effets. Homolle est épargné. N'a-t-il pas à maintes reprises signalé au ministère les lancinants problèmes de la sécurité du musée ? Il faut chercher ailleurs les responsabilités. Le journal publie d'autre part cette déclaration de Frantz Jourdain, l'architecte des grands magasins de la Samaritaine : «Les coupables sont plus haut. Ils sont très haut. Ce sont ceux qui sacrifient en France les Beaux-Arts. Le Parlement vote chaque année des crédits immenses pour la marine, pour l'armée. C'est très bien. C'est même indispensable. Mais n'est-il pas honteux de penser que depuis plus de soixante ans, alors que tous les budgets augmentent, le budget des Beaux-Arts est le seul qui demeure identiquement le même, aussi faible et aussi mesquin ! » À la une de *L'Intransigeant* du 24 août, Guillaume Apollinaire constate, songeur :

*La Joconde* était si belle que sa perfection faisait partie désormais des lieux communs de l'art. [...] Mais que dire de la garde qui veille aux barrières du Louvre ? Il n'y a même pas un gardien par salle : les petits tableaux des salles hollandaises qui courent autour de la galerie des Rubens sont, à la lettre, abandonnés aux voleurs. Les tableaux, même les plus petits, ne sont pas, comme dans la plupart des musées étrangers, cadenassés à la muraille. [...] C'est le laisser-aller, l'indifférence, l'incurie... Le Louvre est plus mal gardé qu'un musée espagnol.

Le «vol du siècle» a au moins le mérite d'attirer l'attention sur la situation déplorable des musées nationaux qui, pour longtemps encore, sont placés sous la tutelle du ministère de l'Instruction publique. Mais leurs gardiens, d'anciens coloniaux pour la plupart, sont nommés par le ministère de la Guerre... Parmi les mesures prises après la disparition du tableau figure le bon de déplacement, signé du directeur ou d'un conservateur du musée, qui indique les raisons pour lesquelles telle œuvre n'est pas à son emplacement ordinaire. Cette mesure simple et peu coûteuse aurait permis de donner immédiatement l'alerte, le 21 août.

Comme Léonard de Vinci, le voleur de La Joconde est italien. Non pas Florentin, mais Lombard. Il se nomme Vincenzo Peruggia. Il est né le 8 octobre 1881 à Dumenza, humble village de la province de Côme. Il est peintre en bâtiment, et a travaillé au Louvre comme vitrier. Il racontera en 1913 avec quelle facilité il a pu s'emparer du tableau, le matin du 21 août 1911, dans un musée désert dont il a franchi les portes sans encombre. Il a laissé sur la vitre du Louvre (vitre qu'il avait lui-même posée) la magnifique empreinte de son pouce gauche. Il est fiché pour deux larcins à la préfecture de police. Mais le service de

l'identité judiciaire, dirigé par le célèbre Alphonse Bertillon, ne daigne pas confronter cette empreinte à celle de son fichier. C'est ainsi que, pendant plus de deux ans, l'enquête s'épuise dans d'innombrables fausses pistes, compliquées par les dénonciations anonymes et les élucubrations de quelques mythomanes. Le tableau réapparaît en décembre 1913 à Florence, où Peruggia tente maladroitement de « rendre » Mona Lisa à sa patrie, par l'intermédiaire d'un antiquaire de la ville. Car, selon lui, c'est « Napoléon » qui l'a volé en Italie ! Alerté, le directeur de la Galerie des Offices constate l'authenticité du panneau transporté depuis Paris par Peruggia dans une caisse à double fond. On avait craint le geste d'un maniaque ou d'un fou, on avait redouté un gang international. On tombe sur un patriote un peu naïf. La police française est ridiculisée. Mais la galante restitution du tableau par le gouvernement du roi Victor-Emmanuel III rapproche la France et l'Italie, pourtant alliée à l'Allemagne. Développé par les avocats de Peruggia lors de son procès à Florence en juin 1914, l'argument du vol patriotique aura gain de cause auprès du tribunal. Condamné à un an et quelques jours de prison, Peruggia, s'il avait été jugé en France, aurait risqué au minimum dix ans de bagne.

Paradoxalement, on n'aura jamais autant vu la belle Florentine que pendant cette éclipse totale. La beauté glacée admirée jadis par l'élite cultivée est descendue de son piédestal. « L'individu qui a volé *La Joconde* a plus fait en un jour pour la popularité de ce chef-d'œuvre que tous les apôtres de beauté et missionnaires de l'art civique », constate *Le Figaro* du 24 août 1911. On parle du portrait comme d'une vraie personne, on va se recueillir au Louvre devant le clou où *Elle* était suspendue. On veut tout savoir d'*Elle*, de ses amours supposées avec Léonard de Vinci, de son mariage. On l'appelle par son petit nom, Lisa. On lui écrit des poèmes, des chansons. Elle finit par faire le trottoir, multipliée à l'infini par la carte postale et la caricature.

À la trahison première qui s'opère lors de la prise de vue, s'ajoute celle du passage de la photographie à son édition en nombre par les procédés photomécaniques. Le foisonnement des images de presse à partir du 23 août 1911 permet de constater qu'il n'y a pas une *Joconde* qui ressemble à l'autre. L'une est la femme du charbonnier, l'autre est la femme du farinier, celle-ci est sans bouche, sans joues, sans relief, celle-là est une goule au visage trop éclairé surgissant d'une flaque de goudron. L'héliogravure et ses noirs veloutés répandent parfois une « sauce » boueuse sur l'image. C'est le procédé adopté pour les cartes postales et les reproductions luxueuses sur papier couché, comme celles que publie la revue *L'Illustration*. Chez l'imprimeur, les plaques plus ou

moins chargées d'encre accentuent encore le divorce entre la peinture et son image commerciale. Dans les quotidiens et la presse à grand tirage en général, la trame souvent grossière des images dégrade l'original au point de le rendre méconnaissable. La palme des pires *Joconde* revient à celles transmises par câble électrique par les agences de presse. Les retouches qui tentent de rendre à l'image sa cohérence aggravent en général le mal dont elles se croient le remède. Ajoutons à ce « tableau » que le format de l'œuvre n'est pas toujours respecté : on taille, on recadre, on encadre avec des bordures de fantaisie, des galanteries de typographes et de linotypistes devenus fous. Méditant en 1911 sur cette abondance, Léon Daudet en perçoit l'aspect mortifère :

Si *La Joconde* n'est pas retrouvée, sa place, vide sur la muraille du Louvre, demeurera vide aussi dans l'imagination picturale des temps à venir. C'est ici, dans ce regret, qu'apparaît bien toute la misère de la reproduction photographique. Des milliers et des milliers de cadavres à la ressemblance d'une personne vivante ne remplacent pas cette personne vivante.

Lorsque *La Joconde* retrouve enfin son Louvre en janvier 1914, elle a perdu la virginité éternelle des chefs-d'œuvre. Elle est désormais une icône populaire. Elle a subi toutes les privautés. Il ne restera plus qu'à Marcel Duchamp de lui coller une moustache. D'ailleurs, était-elle bien une femme ? Agitée par des « chercheurs » en quête de notoriété, la question occupe toujours, périodiquement, les médias. Sans l'épisode du vol spectaculaire de 1911, se serait-on permis un tel acharnement ? Si *La Joconde* est aujourd'hui « invisible », ce n'est pas à cause de l'épaisseur de la cage vitrée qui la protège, véritable coffre-fort. N'est-ce pas plutôt en raison de l'épaisseur de ces millions d'images détournées, qui ont obscurci sa radieuse présence.

*[Faded handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*

*[Faded handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*

## **NICOLAS DE CUES (1401-1464)**

### **Mathématiques et philosophie entre Moyen Âge et Renaissance**

par M. Jean-Marie NICOLLE

Professeur agrégé de philosophie

*(Séance du 5 février 2011)*

Le titre de cette conférence marque la richesse du personnage, à la fois mathématicien et philosophe, mais aussi théologien et juriste, ainsi que la difficulté à le classer historiquement : appartient-il à la pensée médiévale, ou annonce-t-il déjà les inventions renaissantes ? Nous allons tenter de suivre la trame de son évolution intellectuelle à partir de ses travaux mathématiques.

#### **Biographie**

Nicolas de Cues est né en 1401 dans un petit village campé sur les bords de la Moselle, à Kues, en face de Bernkastel. Son père était batelier et transportait des tonneaux de vin, entre Trèves et Coblenche. Sans être pauvre, sa famille était néanmoins modeste et n'appartenait pas à la noblesse. Il a eu deux sœurs et un frère qui est représenté derrière lui, sur le retable de la chapelle de Kues. Nous savons peu de chose de son enfance et de son instruction jusqu'au grade de bachelier. Les renseignements sont plus abondants sur ses études en Italie, à Padoue, où il va se faire des amis très importants pour la suite, car ils vont accéder aux plus hautes places de la hiérarchie ecclésiastique. Il étudie le droit canonique et devient très vite un expert écouté, consulté et déjà missionné pour résoudre de multiples conflits internes à l'Église.

En 1437, il fait partie de l'expédition chargée d'amener à Florence divers patriarches orientaux afin de négocier une aide militaire que Rome pourrait apporter à Constantinople. Il découvre la Grèce, la Crète, et rencontre des érudits comme Bessarion. Par là, il n'accompagne pas seulement des hommes ; il ramène en Occident des textes et des idées qui avaient été perdus par les Latins, notamment la philosophie néoplatonicienne de Proclus. On sait que le concile entre les deux églises, déplacé de Florence à Ferrare, a abouti à un échec.

Après un ouvrage juridique sur la concorde dans l'Église, Nicolas de Cues écrit son œuvre principale en 1440 : *La Docte ignorance*. C'est la source de tous ses écrits postérieurs qui ne feront que reprendre, approfondir et renouveler son principe général.

En 1448, il est nommé cardinal pour ses dons d'orateur et les multiples services rendus à la Papauté. Cette position lui donne évidemment de grandes responsabilités, la tâche est immense, mais elle le protège également et lui permet d'avancer des idées nouvelles tout en respectant la stricte orthodoxie doctrinale. En 1451 et 1452, il est envoyé en mission de réforme en Allemagne. Cette « Grande Légation » lui fait parcourir des milliers de kilomètres à cheval, visiter plus de soixante-dix villes, du Danemark à la Belgique, de la mer du Nord au Tyrol. Il rend des dizaines de jugements et de décisions. Il faut savoir que l'Église allemande est à l'époque en bien mauvais état : la nomination des évêques oppose les familles nobles et les prélats en des procès interminables ; les couvents partent à la dérive avec de nombreux cas de concubinage chez les moines ; le prélèvement de l'impôt est l'occasion de conflits entre seigneurs et abbés, au point qu'on en vient à se faire la guerre. Enfin, chaque charge ecclésiastique fait l'objet de délégations, d'attributions en sous-main, d'accumulations indues. La corruption gangrène l'Église. Nicolas de Cues fait ce qu'il peut pour rétablir l'ordre et rappeler les valeurs chrétiennes ; il intime l'obéissance aux abbés pour réformer leurs pratiques, envoie des inspecteurs pour vérifier que ses décisions sont respectées, etc., mais il a beau faire, les mauvaises habitudes reprennent aussitôt leur cours.

Après sa légation, nommé évêque de Brixen, dans le Tyrol, il entend poursuivre son œuvre réformatrice dans son propre évêché. Or, là, il a fort à faire avec une mère abbesse récalcitrante, Véréna von Stubben, qui entend maintenir les manières très libres de son couvent pour jeunes filles nobles. Le conflit dure de 1452 à 1458, avec des combats armés, une tentative d'assassinat contre le Cusain et un siège de près d'un an dans une forteresse. La vie d'un prélat pouvait être dangereuse à l'époque.

1453 est l'année de la catastrophe : Constantinople tombe aux mains des Turcs. Nicolas de Cues se démarque aussitôt de l'esprit de revanche, des appels à une croisade, du mépris pour l'Islam. Il compose un ouvrage

de dialogue, *La paix de la foi*, où il fait s'entretenir des représentants de diverses religions. Il défend la thèse d'«une seule religion dans la diversité des rites». En 1458, il revient à Rome pour un séjour définitif. Il est chargé de réformer la Curie, mais se heurte à l'hostilité des vieilles familles romaines. Il est curé de l'église Saint-Pierre-aux-liens. À sa mort en 1464, son corps y est déposé, un monument funèbre y est érigé. Dans cette même église se trouve la fameuse sculpture de Michel-Ange, «Moïse», prévue pour le tombeau du pape Jules II.

La vie du Cusain est celle d'une ascension sociale fulgurante, suivie d'une existence de travail trépidante, avec des rencontres décisives et des relations incomparables. Il a, par exemple, très bien connu les artistes Alberti et Brunelleschi.

### La docte ignorance (1440)

La docte ignorance est l'expérience que fait l'homme, dans son savoir, lorsqu'il cherche à approcher l'infini : plus il avance dans son savoir, plus il prend conscience de son ignorance. Au lieu de considérer le savoir comme un territoire limité à conquérir, le sage, le docte découvre que plus il sait, plus il sait qu'il ignore. Le savoir est un espace ouvert.

Dans la dernière page de son œuvre maîtresse, Nicolas de Cues révèle l'origine de son principe philosophique : la coïncidence des opposés. Il revenait de Grèce, sur un navire, quand il eut une révélation qu'il n'hésite pas à attribuer à Dieu : dans les choses finies, les opposés restent opposés ; dans l'infini, les opposés coïncident. Par exemple, en Dieu, le minimum et le maximum ne font qu'un.

Cette intuition fondamentale permet au Cusain de distinguer deux logiques, celle de la raison et celle de l'intellect. Le champ de connaissances exploré par la raison obéit aux principes de la logique aristotélicienne au premier chef desquels il faut considérer le principe de non-contradiction. La raison étudie des objets finis, délimités par des catégories, et établit des vérités certaines grâce à la puissance de la logique. Cependant, lorsqu'elle s'essaie à saisir des objets infinis, comme l'éternité, la toute-puissance de Dieu ou le mystère de La Trinité, la raison se heurte à des paradoxes qui la dépassent. Il faut alors se tourner vers l'intellect, une faculté de l'esprit supérieure à la raison, qui suit un autre principe logique : la coïncidence des opposés. Dans l'infini, l'antagonisme disparaît, l'incompatibilité s'efface, tout s'unifie. Cette logique résolument anti-aristotélicienne permet de traiter des questions difficiles, et de trouver des solutions inédites.

Et, de fait, *La docte ignorance* produit des effets novateurs. En voici trois exemples. D'abord, la coïncidence des opposés permet de

mieux comprendre et d'approfondir La Trinité qui est le dogme central du christianisme. La raison ne parvient pas à penser qu'un seul être appelé le Christ puisse être en même temps un homme et un dieu, car les catégories d'Aristote sont conçues pour enfermer les êtres dans des substances séparées et empêchent de saisir que l'humanité et la divinité se rencontrent dans le Christ pour former une même substance (*homoousia*). Le deuxième exemple est cosmologique ; Nicolas de Cues est le premier auteur à soutenir l'infinité de l'univers, à faire descendre l'infini du Ciel sur la Terre. « La machine du monde est comme une sphère infinie dont le centre est partout et la circonférence nulle part. » Cette image traditionnelle de la sphère infinie était jusque-là réservée à Dieu. Le Cusain, dans une perspective théologique et non pas encore astronomique, l'applique à l'univers. Le troisième et dernier exemple concerne la Terre. Selon la tradition scolastique appuyée sur la *Physique* d'Aristote, la terre est l'élément le plus lourd, destiné à chuter, à dégénérer, par opposition aux corps célestes, lumineux, légers et nobles. Nicolas de Cues affirme que la Terre n'est pas nécessairement le centre du monde et que, vue depuis une étoile, elle pourrait elle aussi paraître lumineuse. « La Terre est une étoile noble », déclare-t-il. Là encore, il dépasse l'opposition du céleste et du terrestre, du pur et de l'impur, du noble et de l'ignoble. Au début de la *Docte Ignorance* (livre I, chap. XIII), pour illustrer son principe de la coïncidence des opposés, Nicolas de Cues utilise une illustration mathématique : il dessine un demi-cercle avec une tangente et propose d'imaginer ce qui va se produire si on agrandit progressivement le diamètre du cercle, jusqu'à ce que la circonférence devienne infinie. On voit alors que la ligne courbe se rectifie et finit par coïncider avec la tangente. À l'infini, la courbe et le droit ne font plus qu'un. Le Cusain conçoit alors un projet très ambitieux qui consiste à démontrer la puissance de la coïncidence des opposés dans la science mathématique elle-même.

### **Les écrits mathématiques (1445-1459)**

Pendant quatorze ans, au long de douze écrits très variables en longueur, Nicolas de Cues s'acharne à résoudre un problème que l'on sait aujourd'hui impossible : la quadrature du cercle. Il ne faut pas qualifier trop vite, au vu de nos connaissances actuelles, cette tentative comme l'entreprise naïve et touchante d'un amateur. Le Cusain a une bonne culture mathématique et il se tient informé des travaux de ses contemporains. Pour juger correctement son œuvre scientifique, il faut savoir qu'à l'époque, on ne disposait pas encore du symbolisme algébrique. Les raisonnements s'écrivaient entièrement en mots, avec des phrases

nécessairement lourdes et longues. On ne connaissait pas encore en Europe la trigonométrie, dont bénéficiera Copernic au siècle suivant.

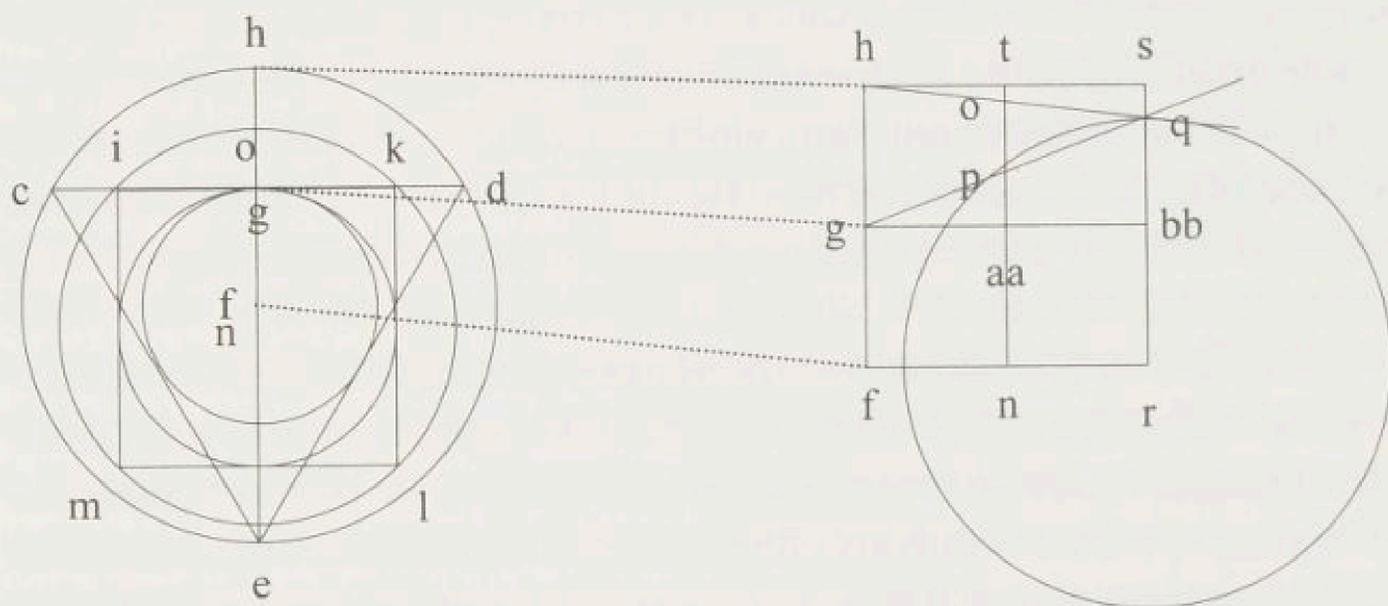
Pourquoi le Cusain a-t-il choisi ce problème si difficile de la quadrature du cercle ? Les raisons sont surtout stratégiques. La quadrature du cercle est chargée d'un riche symbolisme religieux. Le carré symbolise la terre ; c'est la forme donnée aux cloîtres dans les monastères. Le cercle, avec sa plénitude et sa perfection, figure le ciel. Savoir comment on peut passer d'un carré à un cercle de même périmètre (ou de même surface), c'est donc savoir comment aller de la Terre au Ciel.

De plus, ce problème vise un dépassement des catégories aristotéliennes puisqu'il s'agit de transformer une figure courbe en une figure rectiligne, et réciproquement. Ce serait un moyen de montrer comment transmuier (le Cusain utilise délibérément le terme de « transmutation ») une forme en une autre. Enfin, la logique du principe de non-contradiction s'avère incapable de traiter ce problème, alors que si l'on sait unir le droit et le courbe dans une même formule, on démontre la nécessité d'adopter une nouvelle façon de penser qui concilie les opposés.

Les écrits mathématiques du Cusain présentent plusieurs difficultés de lecture. Il y a d'abord les coquilles du copiste, puis celles de l'imprimeur (par exemple, ce lapsus : « *aequistidans* » pour « *aequidistans* »), on relève aussi des confusions entre le nom des lignes et les prépositions (par exemple, *ad* peut renvoyer à la ligne *ad* ou à la préposition *ad*), on note que les abréviations sont de plus en plus fréquentes et illisibles à mesure que le copiste descend vers le bas des pages. Ces difficultés requièrent quelques études paléographiques. Puis, le lecteur se heurte à la question technique de la représentation des figures géométriques. On ignore encore à cette époque la technique de la perspective. Les volumes sont représentés en deux dimensions et les figures ne sont identifiables que si on les imagine en rotation ; deux lignes formant un angle droit représentent un tambour ; un cercle et un triangle rectangle en dessous figurent un cône. De plus, les objets géométriques sont conçus, à la manière d'Euclide, non comme des compositions de lignes, mais comme des surfaces enfermées par des lignes. Ainsi, ce que nous appelons cercle est, pour nous, un objet composé d'un centre et d'une circonférence, alors que les Grecs et les Latins y voyaient une surface enfermée par la circonférence (ce que nous appelons un disque).

Néanmoins, en prenant garde à ne pas projeter nos concepts actuels sur ceux de l'époque, les écrits mathématiques du Cusain sont lisibles. On le voit s'essayer à plusieurs méthodes de résolution, avec parfois des inventions intéressantes. Très vite, il renonce à la voie arithmétique, et ne cherche plus à calculer numériquement des longueurs. Il établit plutôt des rapports.

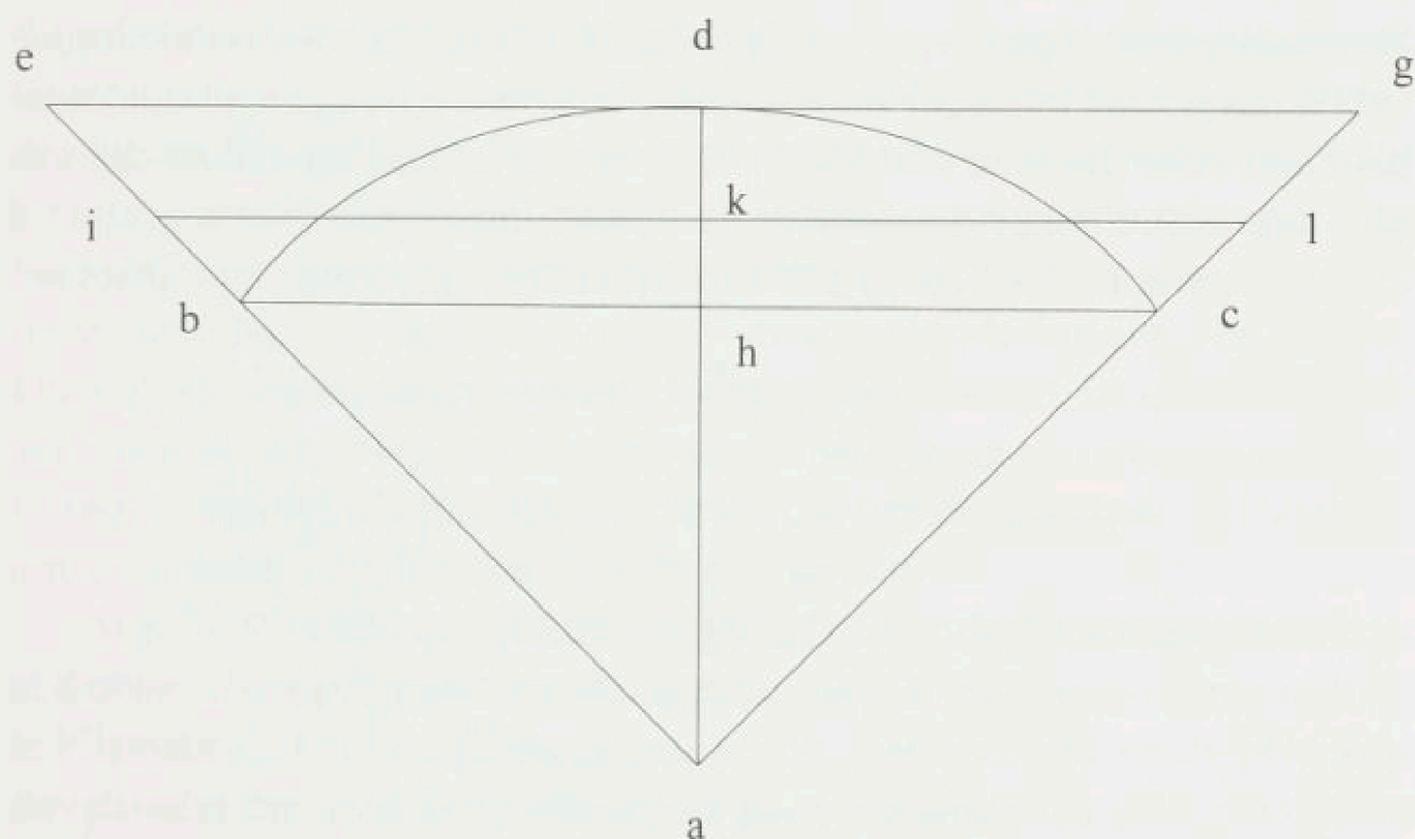
Sa première méthode est celle des isopérimètres, à savoir des figures présentant des périmètres égaux.



Partant d'une ligne, il la divise en trois parties égales pour dessiner un triangle équilatéral *cde*. Il trace au compas le cercle circonscrit à ce triangle, puis son cercle inscrit. Reprenant la ligne de départ, il la divise en quatre parties égales pour dessiner un carré *iklm*. Il trace le cercle circonscrit à ce carré, puis son cercle inscrit. Puis il compare les divers rayons de ces cercles en dessinant un tableau (à droite de la figure). *hf* est le rayon du cercle circonscrit au triangle, *gf* le rayon du cercle inscrit, *no* est le rayon du cercle circonscrit au carré, *np* est le rayon du cercle inscrit. À partir de ces repères, Nicolas de Cues procède à une extrapolation, car on voit que les extrémités des rayons se rapprochent. Si l'on continuait à tracer d'autres figures isopérimétriques (un pentagone, un hexagone, etc.) à partir de la même ligne de départ, avec leurs cercles circonscrits et inscrits, alors ceux-ci se rapprocheraient de plus en plus; ils finiraient par coïncider dans la figure d'un nombre infini de côtés, à savoir le cercle. Si l'on trace la ligne droite qui passe par *h* et *o* et celle qui passe par *g* et *p*, on trouve à leur point d'intersection *q* la coïncidence des deux rayons des cercles circonscrit et inscrit de cette figure d'une infinité de côtés. Autrement dit, *rq* est le rayon du cercle de même périmètre que le carré *iklm*.

L'idée est belle; le raisonnement est séduisant. Malheureusement, la solution est fautive. C'est ce que son ami Paolo Toscanelli lui suggère dans une lettre de 1453: ce rapprochement des cercles circonscrit et inscrit n'est pas progressif au point qu'on puisse le représenter par deux lignes droites. Selon lui, ce serait plutôt une courbe asymptotique. Ne se décourageant pas, le Cusain cherche aussitôt une autre voie par la méthode des proportions continues (du type  $a/b = b/c = c/d$ , etc.). En 1459, il pense avoir trouvé ce qu'il appelle triomphalement « la proposition d'or », qui

exprime un rapport proportionnel constant entre la tangente, l'arc et la corde d'un quart de cercle. Si l'on compare les différentes longueurs sur les trois lignes *ae*, *ad* et *ag*, on obtient la triple égalité suivante :



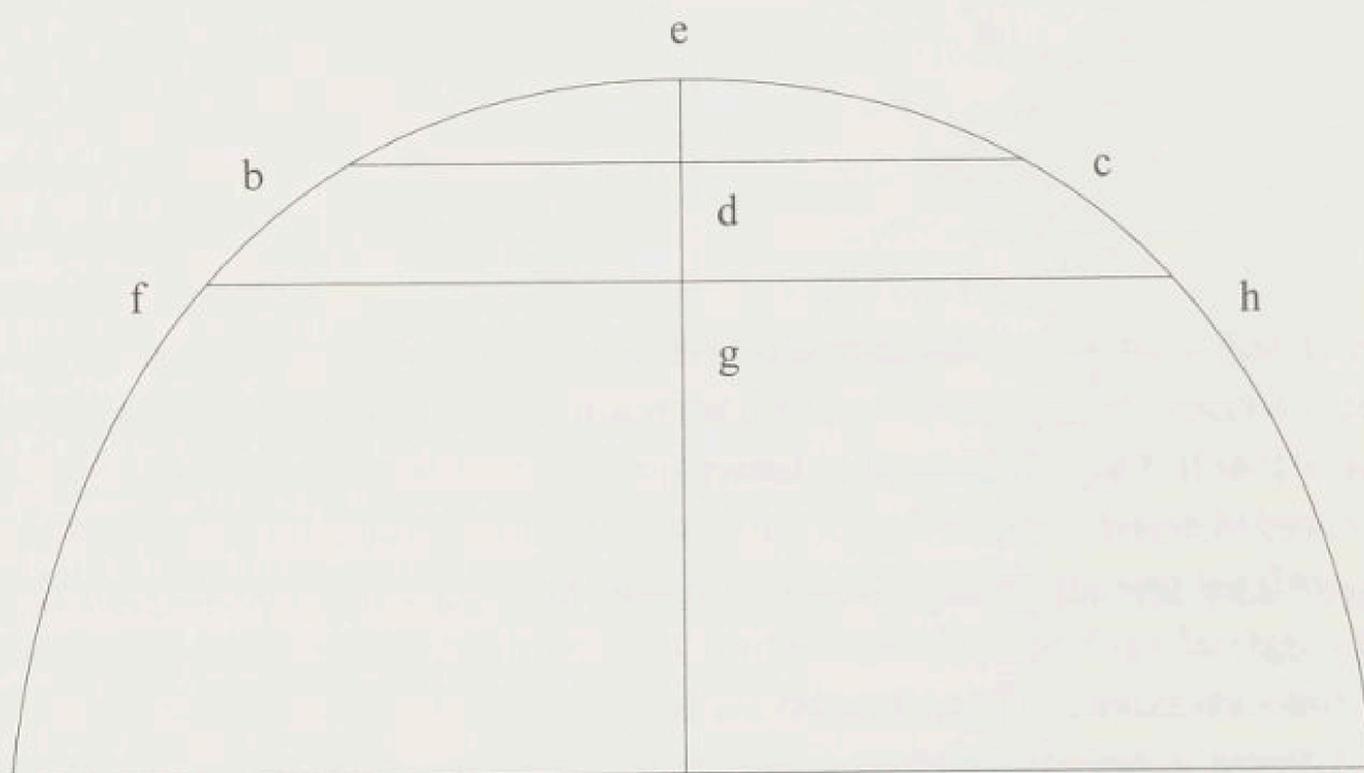
$$(ab + ad + ac) / \text{arc } bdc = (ab + ah + ac) / \text{corde } bhc = (ae + ad + ag) / \text{tangente } edg$$

Cette proposition relève plus d'une intuition visuelle que d'une démonstration à proprement parler. Entre-temps, en 1453, Nicolas de Cues a reçu du pape Nicolas V la nouvelle traduction des œuvres d'Archimède par Jacob de Crémone. Immédiatement, il adopte le raisonnement par encadrement du type : si *a* n'est pas plus grand que *b* et si *b* n'est pas plus grand que *a*, alors *a* et *b* sont égaux. Le Cusain est un bricoleur, au sens étymologique du terme : il observe à droite et à gauche tout ce qui se passe, et dès qu'une idée l'intéresse, il l'adopte pour son propre usage. Ainsi, il récupère un passage de Nicole Oresme sur la latitude des formes pour représenter non pas un mouvement physique, mais la transformation d'une surface.

On peut s'étonner de l'obstination du Cusain à vouloir résoudre un problème qui le dépasse. Chaque écrit mathématique fait l'objet des critiques de ses amis. Des mathématiciens professionnels plus avancés comme Peurbach et son élève Regiomontanus lui font des remarques cinglantes. Néanmoins, Nicolas de Cues reprend aussitôt une nouvelle démonstration qu'il termine imperturbablement par une déclaration victorieuse. L'enjeu était trop important pour qu'il renonçât.

## Mathématiques et métaphysique

Les recherches mathématiques du Cusain sont inséparables de son ambition métaphysique. L'intensité de ce lien entre les mathématiques et la métaphysique apparaît par exemple dans *De la perfection mathématique* (1458) qui passait aux yeux de son auteur pour son ouvrage le plus accompli. Dans cette dernière période de sa recherche scientifique, il ne cherche plus une coïncidence du carré et du cercle dans l'infiniment grand; il cherche une solution à partir de l'infiniment petit, le minimum absolu.



Il dessine un arc de cercle avec deux cordes,  $fh$  et  $bc$ , coupées toutes deux en leur milieu par une flèche  $eg$ . Imaginons que la corde  $fh$  remonte peu à peu vers la circonférence; la flèche  $eg$  rétrécit en  $ed$ . Que se passera-t-il lorsque la corde deviendra minimale? L'arc sera également le plus petit possible. Lorsque la corde touchera l'arc, la flèche aura disparu. Dans le minimum, la corde et l'arc coïncident. Comment peut-il le savoir? Le Cusain ne cherche plus à calculer, ni à exprimer les rapports entre les grandeurs dans une proportion. Il recourt à une *visio intellectualis*, une «vision intellectuelle». Il emporte son lecteur au-delà d'une démarche démonstrative rationnelle. Il l'invite à «voir». L'intellect ne mesure plus, ne quantifie plus: il constate une existence nécessaire. Pour le Cusain, il est nécessaire d'admettre la coïncidence du droit et du courbe dans le minimum absolu. Ensuite, il est possible d'imaginer le mouvement inverse: l'arc et la corde se séparent quand celle-ci redescend vers le centre du cercle; la flèche réapparaît et s'allonge. On revient à des segments dont on peut déterminer les proportions.

Derrière la résolution de la quadrature du cercle, se profile en réalité un projet plus ambitieux, celui de dépasser les mathématiques

rationnelles par une mathématique théologique appliquée à des objets infinis. Nicolas de Cues a cherché à construire une nouvelle discipline mathématique dans laquelle les concepts euclidiens devraient être redéfinis. La quadrature du cercle remet en jeu le concept d'égalité et l'axiome d'Eudoxe sur l'homogénéité des grandeurs. On sait qu'il n'est possible de poser une égalité qu'entre des grandeurs du même genre (des lignes avec des lignes, des surfaces avec des surfaces, etc.). On ne peut affirmer qu'il y a une même quantité qu'entre des grandeurs qui peuvent être traitées par des opérations communes (par exemple, on ne peut pas multiplier un volume par une ligne). Or, dans l'infini, selon le Cusain, l'égalité est absolue et dépasse toute mesure, toute quantification. Dans l'infini, les grandeurs sont telles qu'on ne peut rien leur ajouter ni leur ôter. Dans l'infini, l'égalité est posée entre ce qui ne présente aucune différence, autrement dit, l'égalité absolue est une identité.

Avec cette mathématique théologique, Nicolas de Cues change en réalité d'objet; il conçoit une sorte de mathématique trinitaire. Le Père est l'Un, le Fils est l'égal et l'esprit est la proportion. Les concepts mathématiques deviennent des termes symboliques pour présenter les trois personnes divines. Si Dieu le Père est l'Un, c'est parce qu'il enveloppe en lui toutes les choses créées. Si le Fils est l'égal, c'est parce qu'il est de même nature que le Père, engendré, non pas créé. Et si le Saint-Esprit est la proportion, c'est qu'il fait le lien entre les personnes divines et entre Dieu et l'humanité, sur le modèle de la proportion continue qui permet de passer d'un terme à un autre, de tous les attacher comme sur une chaîne.

Dans un écrit étonnant par sa composition, le *De Aequalitate* de 1459, le Cusain propose aux étudiants en théologie de commencer par faire des mathématiques. Sur le modèle de Platon qui avait écrit à l'entrée de son Académie «Nul n'entre ici s'il n'est géomètre,» il veut faire des mathématiques une propédeutique à la théologie. Cet écrit est composé conformément à ce projet: une première partie expose une démonstration mathématique sur la quadrature du cercle; une seconde partie expose la doctrine théologique de La Trinité en utilisant le vocabulaire mathématique.

Le lecteur du Cusain perçoit sans cesse l'influence du néoplatonisme et, plus précisément, celles de Platon et de Proclus. *La République* de Platon, et notamment le livre VI avec le célèbre exemple de la ligne, sont constamment présents. Platon ordonne les étapes de la démarche dialectique qui conduit le sage des images sensibles vers la contemplation de l'Un. La théologie de Proclus est prégnante. Nicolas de Cues possédait *Le commentaire du Parménide de Platon* par Proclus, et l'a abondamment annoté, avec plus de 600 remarques marginales! Proclus décrivait Dieu comme un géomètre qui, pour

ordonner la Création, a commencé par y introduire les nombres, puis les formes géométriques.

\*

La vie de Nicolas de Cues ressemble au récit d'un long combat ; or, malgré sa vigueur, le soldat va d'échec en échec. Ce sont des échecs politiques pour réformer l'église ; c'en sont d'autres, intellectuels, pour résoudre la quadrature du cercle. Avec ses écrits mathématiques, l'on comprend en quoi la métaphysique peut constituer un obstacle épistémologique majeur dans une pratique scientifique. Néanmoins, son échec est un bel échec. Séduisant par ses trouvailles, impressionnant de persévérance, admirable pour la diversité de ses travaux, le Cusain demeure un penseur du Moyen Âge finissant. Cependant, tel le soleil couchant qui jette ses plus beaux feux, il est des esprits, en fin d'une époque, qui ne cessent pas de briller dans le souvenir des suivantes.

## Bibliographie

- La docte ignorance* (De Docta Ignorantia), traduit par H. PASQUA, Paris, Payot et Rivages, 2008.
- La docte ignorance* (De Docta Ignorantia), traduit par J.-Cl. LAGARRIGUE, Paris, Cerf, 2010.
- Dialogue à trois sur le pouvoir-est* (Trialogus de Possest), traduit sous la direction de P. MAGNARD, Paris, Vrin, 2006.
- Les écrits mathématiques*, traduit par J.-M. NICOLLE, Paris, Champion, 2007.
- La paix de la foi* (De pace fidei), traduit par H. PASQUA, Paris, Téqui, 2008.
- La Filiation de Dieu* (De Filiatione Dei), traduit par J. DEVRIENDT, Paris/Orbey, Arfuyen, 2009.
- La Sagesse selon l'idiot* (Idiota de Sapientia), traduit par F. COURSAGET, Paris, Hermann, 2009.
- Le traité du Béryll* (De Beryllo), traduit par M. CORRIERAS, Paris, Ipagine, 2010.
- Les Conjectures* (De Coniecturis), traduit par J.-M. COUNET, Paris, Les Belles Lettres, 2011.
- J.-M. NICOLLE, *L'homme à la proposition d'or*, Paris, Ipagine, 2010.

**ROUEN ENTRE LE « GRAND PARIS »  
ET LE GRAND ESTUAIRE**

Conférence tripartite

*(5 mars 2011)*

I. *Approches de l'aménagement du territoire*  
par M. Nicolas PLANTROU

II. *Du Grand Paris au Grand Estuaire*  
par M. François Jean GAY

III. *Quels trains, quelles gares pour le Rouen au xx<sup>e</sup> siècle?...  
Quels nouveaux imaginaires ? Quelles nouvelles utopies ?*  
par M. Alain ROBINNE

1873

Dear Mother,  
I received your letter of the 10th and was glad to hear from you.

I am well and hope this finds you the same. I have not much news to write at present.

I have been thinking of writing to you for some time but have been so busy that I could not find time.

I hope to hear from you soon and let me know how you are getting on.

I have been thinking of going to see you soon but I must wait until I have more money.

I have been thinking of going to see you soon but I must wait until I have more money.

I have been thinking of going to see you soon but I must wait until I have more money.

I have been thinking of going to see you soon but I must wait until I have more money.

I have been thinking of going to see you soon but I must wait until I have more money.

I have been thinking of going to see you soon but I must wait until I have more money.

I have been thinking of going to see you soon but I must wait until I have more money.

I have been thinking of going to see you soon but I must wait until I have more money.

I have been thinking of going to see you soon but I must wait until I have more money.

# I

## APPROCHES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

par M. Nicolas PLANTROU

De tout temps, les hommes se sont intéressés à la façon d'organiser l'espace, la société et la vie politique. C'est la recherche de la cité idéale. Cela est déjà vrai chez Platon ou Aristote. On peut penser à la ville du Pirée agencée en damiers. Sous la Renaissance, l'organisation de l'espace épouse l'organisation sociale et économique de la cité (*Utopia*).

On peut encore évoquer l'architecte Ledoux, qui construit Arc et Senans au XVIII<sup>e</sup> siècle, puis Haussmann et Paris au XIX<sup>e</sup> siècle.

Mais la notion d'aménagement du territoire apparaît avec le livre de J.-F. Gravier en 1947 (*Paris et le désert français*, Paris, Le Portulan). Cette notion traduit les actions menées par les pouvoirs publics afin de favoriser le développement des régions. C'est la disposition spatiale des hommes et des activités. Il s'agit de conjuguer développement économique, habitat, transports et communications.

La DATAR est née, alors, en 1963. Elle développe l'idée de polycentrisme (développement par interaction de plusieurs pôles) : en face des métropoles d'équilibre, on construit des villes nouvelles, on crée des parcs naturels...

La notion de pays et d'agglomérations se développe à partir de 1990. On favorise alors l'intercommunalité et l'idée de territoires de projet. Puis, la notion de compétitivité des territoires apparaît.

L'aménagement des territoires est donc le point de rencontre de divers champs de connaissances : géographie, urbanisme, mais aussi économie, sociologie, droit, écologie...

Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header.

Second section of handwritten text, appearing as a paragraph.

Third section of handwritten text, continuing the narrative or list.

Fourth section of handwritten text, possibly a list item or sub-section.

Fifth section of handwritten text, appearing as a paragraph.

Sixth section of handwritten text, continuing the content.

Seventh section of handwritten text, possibly a list item or sub-section.

Final section of handwritten text at the bottom of the page.

## II

### DU GRAND PARIS AU GRAND ESTUAIRE

par M. François-Jean GAY

Les géographes normands observent un contraste frappant entre :

a. d'une part, un *volontarisme* novateur, affiché par les plus hautes autorités de l'État et caractérisant un regain d'intérêt pour une grande politique d'aménagement du territoire, laquelle attention se manifeste par :

- un effort accru en faveur d'une politique maritime de la France ;
- le Grenelle de l'Estuaire ;
- une meilleure organisation de la région parisienne ;
- un renforcement du rayonnement de Paris, « ville monde ».

b. et d'autre part, les *contradictions* ou difficultés constatées dans la mise en œuvre de ces projets, pour de nombreuses raisons :

- multiplicité des acteurs et défaut de mise en place d'une *gouvernance* efficace et à la bonne échelle, celle de la région normande, d'où une subordination de la Normandie à l'Île-de-France

- distinction insuffisante entre les préoccupations de court terme (les plus urgentes), par exemple l'amélioration du réseau ferré entre Mantes et Paris, la liaison Paris-Roissy, la fiabilité des moyens dans le domaine portuaire et ferroviaire, le contournement Est de Rouen, etc. ; et celles de moyen terme, comme la LGV (Ligne à Grande Vitesse).

- nécessité de ne pas se contenter d'un développement linéaire qui ne tiendrait pas compte des études antérieures au projet Grumbach menées depuis le Schéma d'aménagement Basse-Seine, à savoir : études sur le triangle Caen-Rouen-Le Havre, Normandie Métropole, et enfin la DTA (Directive Territoriale de l'Estuaire), etc.

Les géographes tiennent par ailleurs à souligner certaines données *géostratégiques*, insuffisamment prises en compte dans les réflexions en cours :

a. les unes à *l'échelle mondiale* sont susceptibles de modifier sensiblement les conditions des déplacements (NTIC, téléconférences, économies d'énergie, etc.). Il en est de même des nouvelles routes maritimes mondiales, etc.

b. d'autres, à *l'échelle européenne*, devraient conduire à mieux intégrer le problème du devenir des ports normands dans un cadre élargi. À cet égard il conviendrait de remédier à la congestion croissante de l'isthme français (saturation de l'autoroute A1 et de l'axe rhodanien, génératrice de surcoûts et de problèmes d'environnement).

c. et d'autres encore à *l'échelle nationale*, celle notamment de l'aménagement du territoire français, qui sont bien entendu prises en considération dans les projets étudiés. Mais on oublie certaines données essentielles :

- l'exigence d'une meilleure justice socio-spatiale ;
- les effets pervers de l'hyperconcentration parisienne ;
- l'insuffisance des contournements de la Région parisienne (RN 154, contournements ferroviaire et routier Nord) ;
- le légitime développement prévu des clusters parisiens dans les plans de transport, qui ne doit toutefois pas porter ombrage aux clusters normands.

d. enfin, un gros effort de coordination doit être entrepris à *l'échelle de la gouvernance régionale*, nécessaire à la réussite des projets en cause pour maintenir une réelle qualité de vie régionale.

On peut s'inquiéter des acteurs extérieurs sur lesquels la région n'a guère de prise : qui arbitrera entre la multiplicité des approches des décideurs ou des institutions en matière d'urbanisme ? Cet effort de clarification impose davantage une meilleure collaboration entre les acteurs régionaux, à l'exemple de la coopération interportuaire. Au bout du compte, les géographes normands s'inquiètent des coûts énormes envisagés concernant la réalisation des projets en région Île-de-France pour les seuls transports, et du fait que ne soit pas clairement posée la *question des financements* et des *choix*. Or, l'intérêt *géostratégique* de l'axe Paris / Grand Estuaire légitimerait un appel aux capitaux européens.

*Un financement national* spécifique restera cependant indispensable pour compenser les effets négatifs de l'ancienneté de nos réseaux ferroviaires, et aussi ceux du retard pris dans l'indispensable Contournement Est de Rouen, ou encore pour supporter les contraintes physiques et environnementales particulières de la région.

Sur le plan régional, le recours à *un grand emprunt* devrait être exploré, s'il venait à l'appui d'un grand *dessain* territorial pour la Normandie.

Les grands projets de liaisons entre *une ville-monde* et sa façade maritime ne prendront leur pleine valeur que dans la perspective d'un *grand projet territorial normand*, et seulement si les débats participatifs prévus ne se limitent pas à une discussion sur un projet technocratique ne concernant qu'une « Normandie utile » ou la construction d'un « tapis roulant de conteneurs »...

La Région ne doit pas être simplement vue comme un « objet économique », mais comme un territoire culturel qui doit avoir et tenir toute sa place dans la mondialisation.

1860

1861

1862

1863

1864

1865

1866

1867

### III

## QUELS TRAINS, QUELLES GARES POUR LE ROUEN AU XX<sup>E</sup> SIÈCLE ?...

QUELS NOUVEAUX IMAGINAIRES ?

QUELLES NOUVELLES UTOPIES ?

par M. Alain ROBINNE

Le transport ferroviaire n'a guère progressé en 50 ans. Malgré de multiples réflexions et de nombreux projets, l'action n'a pas été suivie. Les divers projets importants ont été contrecarrés (contournement Est de Rouen, aérodrome de Boos avec une piste trop courte, pont-levant Flaubert au lieu d'un tunnel).

J'ai eu la surprise de découvrir une brochure intitulée *Seconde voie ferrée du Havre à Paris* sous-titrée « *Projet de ligne nouvelle, sans tunnels et passant par Rouen avec gare centrale à Rouen* » par X. X., industriel rouennais. Sans grande surprise, j'en ai découvert la date : mars 1911, et l'auteur : François Depeaux, le célèbre mécène de Claude Monet.

Dans son introduction, il précise son désir de contribuer, dans la mesure de ses moyens, à améliorer les communications par voie ferrée entre Paris, Rouen et Le Havre, *mais en maintenant entre les deux grandes villes et grands ports de la Seine-Inférieure l'harmonie, si désirable dans l'intérêt de tous.*

L'auteur s'interroge s'il ne serait pas possible de créer une voie nouvelle, distincte de l'ancienne et passant par Rouen, entre ces deux grandes villes d'un même département, qui ensemble forment le grand port

d'importation et d'entrepôt de Paris, du centre de la France... Il ajoute que la ligne actuelle (en 1910), déjà insuffisante, ne sera jamais à la hauteur des besoins futurs en raison de nombreux tunnels, des ponts, des viaducs, et qu'il vaut mieux une ligne entièrement nouvelle.

L'industriel s'essaie à proposer un tracé, en insistant sur les grands principes qui ont présidé à sa réflexion :

- utilisation de lignes existantes du réseau Ouest en les raccordant entre elles ;
- raccourcissement des distances entre Le Havre, Rouen et Paris ;
- évitement des tunnels, ponts et viaducs ;
- création à Rouen d'une gare centrale rive Sud ;
- raccordement de la voie nouvelle aux voies secondaires existantes.

Si l'auteur évacue l'aspect financier, c'est qu'il estime ne pas en avoir la compétence. Enfin, dans une deuxième partie de son plaidoyer intitulée « Il faut à Rouen une gare centrale », il développe l'image qu'il se fait d'une telle gare digne de la ville, placée sensiblement au centre non seulement de la zone urbanisée, mais aussi de tout le territoire urbanisable à terme.

Et aujourd'hui ? Je pense qu'il faut d'abord voir loin et grand... et s'organiser :

- il faut une seule Normandie ;
- la LGV (Ligne à Grande Vitesse) peut être l'occasion d'un nouvel élan avec une ligne Paris-Calais-Londres passant par Rouen, et qui mettrait la Normandie à 2 heures 30 de Londres ;
- le mitage du territoire français est catastrophique : il faut reconstruire la ville sur la ville en densifiant déjà sur l'existant, partout où c'est possible, et en s'assurant de meilleures dessertes par les transports en commun, visant à minimiser les déplacements urbains en voiture particulière.

Au sujet des gares, à Paris, le projet LGV doit naturellement s'insérer dans l'ensemble des projets franciliens avec la liaison La Défense-Roissy. À Rouen, la localisation de la nouvelle gare doit permettre :

- par LGV, directement une traversée fluviale non pénalisante pour le port. Le choix de Sotteville paraît le plus pertinent. L'espace y est libre. Cette ville pourrait être comme un nouveau quartier de La Défense. Et ce choix permettrait en même temps qu'un Paris-Rouen-Le Havre, un Paris-Rouen-Caen. En outre, il n'empêcherait pas de réaliser un tunnel sous la Seine. La réflexion doit porter aussi ailleurs, puisqu'il s'agit bien de traiter l'axe Seine sur un tracé Rouen-Calais-Londres qu'il faudra

bien réaliser un jour, en rectifiant ainsi la carte ferroviaire de la France, dont la Normandie ne serait plus écartée.

- par TBGV (Train de Banlieue à Grande Vitesse), ou tout autre type de desserte en direction de l'ensemble du territoire, permettant par des hubs de se raccorder au réseau national dont la Normandie est actuellement exclue.

Ce doit être bien sûr pour nous un sujet de fierté en tant que Rouennais, Normands, Français, Européens, et habitants du village «Monde»... À notre niveau, c'est également un sujet de préoccupations pour nos descendants, qui suppose un énorme effort de *prévision*, car comme disait Léonard de Vinci :

*Ne pas prévoir, c'est déjà gémir !*

*[Faint, illegible handwritten text in the left column]*

*[Faint, illegible handwritten text in the right column]*

*[Faint, illegible handwritten text in the left column]*

*[Faint, illegible handwritten text in the right column]*

*[Vertical handwritten text in the right margin]*

**UN NORMAND, PIONNIER  
DE LA TÉLÉVISION FRANÇAISE  
RAYMOND PICHARD,  
LE « DOMINICAIN CATHODIQUE »**

par M. André MORELLE

Journaliste

*(Séance du 12 mars 2011)*

Je suis très touché de l'opportunité que vous me donnez d'évoquer un personnage hors du commun, trop méconnu, qui a eu une influence déterminante dans ma vie professionnelle et mes 40 ans d'audiovisuel public, mais qui a surtout occupé un rôle prépondérant à la télévision et dans l'Église catholique. Il a été l'interlocuteur de trois papes : Pie XII, Jean XXIII et Paul VI. Raymond Pichard est Normand du Calvados. Il voit le jour le 10 avril 1913, et est le fils unique d'un couple d'agriculteurs-éleveurs qui exploite la propriété d'un riche transporteur routier de Charenton, en banlieue parisienne. La propriété est située à Moyaux, une petite bourgade à une quinzaine de kilomètres de Lisieux, dans le pays d'Auge. Élevé à la campagne par de merveilleux parents attentionnés, chrétiens pratiquants et fervents, Raymond a une petite santé, il est fragile et timide, mais il ne le restera pas ! À Moyaux, il y a un homme qui compte énormément pour Raymond, c'est le curé. Ce prêtre desservira pendant 40 ans la même paroisse. Son nom : Auguste Moquet, un être bienveillant et inventif qui avait créé de multiples activités de loisirs, et notamment un club de théâtre que Raymond

fréquentera assidûment. Le jeune garçon est inscrit à l'école primaire de son village. Il arrive au pensionnat Jean-Baptiste de La Salle de Rouen à la rentrée d'octobre 1924 ; il a alors 11 ans. Pourquoi commence-t-il ses études secondaires à Rouen alors que sa famille demeure dans le Pays d'Auge, à 90 kilomètres ? C'est sur les conseils du notaire de sa famille, Maître Grenèche, que le jeune garçon rejoint Rouen. Ce notaire connaît la réputation de cet établissement rouennais tenu par les Frères des Écoles chrétiennes, pensionnat où est déjà inscrit son propre fils. Les premiers mois sont durs pour Raymond. C'est la première fois qu'il quitte ses parents si longtemps. On ne rentre pas à la maison chaque fin de semaine ! Et puis, lui qui est fils unique, il doit cohabiter dans l'immense dortoir du second étage. Raymond va s'employer à lier de nouveaux contacts, à sceller de nouvelles amitiés. Il travaille bien. Ses temps de loisirs, il les passe à lire jusqu'à s'étourdir. De la littérature française, beaucoup, mais aussi les publications des Oblats, qui vivent chez les Esquimaux et à Ceylan. Il étudie méthodiquement tous les Ordres missionnaires car sa décision est prise : « Je serai missionnaire à l'étranger. » À Rouen, ce qu'il aime le plus, ce sont les sorties : les quais et l'animation portuaire, les promenades fluviales les jours de fête, le circuit johannique. À douze ans, il sait tout de la vie de Jeanne d'Arc. Il connaît tout aussi bien celle de Jean-Baptiste de La Salle, Champenois de Reims, mort à 68 ans en 1719, à Rouen, sur la rive gauche au manoir de Saint-Yon, et qui sera canonisé en 1900. Saint-Yon, dans le quartier actuel de Saint-Sever, sera fermé à la Révolution française, et ses biens confisqués. La tombe de Jean-Baptiste sera profanée. Cela n'empêchera pas les Frères des Écoles chrétiennes de rebondir et d'administrer 29 écoles paroissiales à Rouen au XIX<sup>e</sup> siècle, la plus cotée étant Bellefonds, rue Beauvoisine. Enfants de familles pauvres ou riches s'y côtoient.

En 1874, lorsque le frère directeur Ambroisin investit le nouveau pensionnat par le 23 rue de la Chaîne, à l'emplacement d'une ancienne usine de tissage, il précise l'intention des Frères :

On n'a que trop longtemps sacrifié à cette manie de faire de tous les jeunes gens des avocats et des soi-disant lettrés. Ce sont ces générations de déclassés et de stériles qui ont perdu la France. Il est temps de remettre en honneur ces carrières laborieuses et fécondes qui forment le fond solide de toute nation. Le programme des études embrassera tout ce qui est nécessaire pour préparer les jeunes gens aux professions commerciales, industrielles et administratives, aux écoles vétérinaires et à celles des Arts et Métiers. Nous ajouterons que cet enseignement sera solidement et pratiquement chrétien.

Pendant sa scolarité à Rouen, Raymond Pichard suivra par curiosité, comme d'autres de ses camarades, l'évolution du chantier gigantesque de la nouvelle gare Rive Droite, inaugurée par le président Gaston Doumergue en juillet 1928. Il fera aussi des recherches sur Charles-Louis Havas, né à Rouen en 1783, rue du Halage, et qui deviendra le père de l'information moderne en créant la première agence de presse en 1832.

En 1931, Pichard est bachelier en philosophie. Il quitte son cher pensionnat qu'il n'oubliera pas. En 1974, à l'occasion du centième anniversaire de l'établissement, il déplacera les cars de la télévision française et l'équipe du « Jour du Seigneur » pour la retransmission de la messe depuis l'abbatiale Saint-Ouen, en présence de 3 000 enseignants, élèves, parents et anciens. Avec l'appui des patrons de ses parents, il arrive à Paris. Il a 18 ans. Dans un premier temps, il s'inscrit en Sorbonne. Il prépare une licence de philosophie et, à la « catho », l'Institut catholique de Paris, il suit une formation qui doit lui permettre d'entrer au séminaire des Carmes. Il a la vocation. Pour sa première année à Paris, il loge au « 104 », la fameuse maison des étudiants, tenue par des religieux, rue de Vaugirard, où seront pensionnaires tant de futurs hommes d'Église et hommes politiques. Daniel Pezeril, Pierre Veuillot, Paul Gouyon, futurs évêques, Édouard Balladur, François Mitterrand, et d'autres encore. L'année suivante, une chambre se libère au séminaire des Carmes. Il y entre. C'est un esprit fécond. Il se passionne pour la morale, la sociologie, la philosophie, la psychologie et l'écriture sainte. À la « catho », il salue dans son laboratoire le vieux savant Édouard Branly, qui professe encore. « En science, tout est patience », lui déclare Branly, inventeur de la radio avec Marconi. Raymond, l'ancien petit enfant timide, a pris beaucoup d'assurance. Il va jusqu'à lier une respectueuse amitié avec deux vénérables prix Nobel de littérature, Henri Bergson et Romain Rolland, l'auteur de *Jean-Christophe*. Ils échangent de nombreuses correspondances. Pichard va chez Bergson. Il s'est mis en tête de convertir cet homme d'origine juive au christianisme !

Raymond Pichard est ordonné prêtre en 1939. Il célèbre sa première messe dans la toute nouvelle basilique Sainte-Thérèse, à Lisieux. Survient la mobilisation. Il est affecté comme aumônier militaire au groupe d'aviation de chasse 2/2 de Chartres. Le 10 mai 1940, il est à Laon dans l'Aisne où tombent les premières bombes allemandes. L'armée allemande a fait fi de la ligne Maginot et ouvre à Sedan, dans les Ardennes, la voie à l'occupation. C'est la débâcle côté français. Son unité est expédiée en Algérie. Il tombe malade à Alger. Il est soigné par les Pères blancs, et rencontre des Dominicains. C'est décidé, il sera frère prêcheur ! Il s'y prépare et, en 1944, le voilà dominicain à part entière, affecté au service de la radio. En 1948, depuis 4 ans, le père Pichard œuvre à la

radio-diffusion française aux côtés du père Charles Avril, il y assure la «causerie» catholique hebdomadaire. Après l'été, Jean Rodhain passe voir Raymond Pichard dans sa communauté. Ils se connaissent. Jean Rodhain est prêtre, originaire des Vosges. Il est né à Remiremont en 1900. Au sortir de la guerre, en 1945, il a été nommé aumônier général de l'armée française et des déportés. En 1946, il est aumônier et secrétaire général du Secours catholique. Monseigneur Rodhain est un esprit vif et curieux. Il est invité rue Cognacq-Jay à découvrir studios et matériels de télévision, commentés par l'ingénieur Henri de France. Il propose à Raymond Pichard de l'emmener avec lui. Ce dernier ne se fait pas prier. Ils arrivent ensemble rue Cognacq-Jay, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Après la libération de Paris, les Français ont récupéré les locaux de cet immeuble, pension de famille, que les troupes d'occupation avaient investis en mai 1943 en vue d'y installer leur propre télévision interne à destination des casernements et hôpitaux, pour occuper la troupe de la Wehrmacht par des films en français et en allemand, et par des documents d'actualité et de propagande. L'émetteur se trouvait sur la tour Eiffel. À cette époque, les débuts de la télévision ne concernent que Paris. L'équipement est limité à 1 000 récepteurs en 1944, 3 500 en 1948. Le premier émetteur de province sera positionné à Lille, en 1950. Là, rue Cognacq-Jay, Pichard est émerveillé par ce qu'il voit et est subjugué par le discours d'un homme prodigieux, Henri de France.

Cet homme, qui n'a rien d'une tête couronnée ou d'un prétendant au trône, est né en 1911. C'est un Lorrain qui a fait ses études secondaires en Normandie, au Havre, et cela, ça rapproche ! À 18 ans, il a commencé à s'intéresser à la télévision balbutiante. En 1929, il installe un laboratoire de recherche au Havre puis à Fécamp, fonde la Compagnie générale de télévision et, en 1932, il effectue les premières retransmissions de personnages en buste sur 7 kilomètres, grâce aux installations radioélectriques de Radio-Normandie à Fécamp. Henri de France se marie avec la fille d'Armand Vorms, armateur et industriel. Ils fondent ensemble la société Radio Industrie, qui existera jusqu'en 1967. La société fabrique des matériels pour la télévision : antennes, radars, caméras, régies et émetteurs. Henri et Raymond vont s'entendre merveilleusement. C'est l'ingénieur havrais qui, plus tard, mettra au point le procédé couleurs Secam (SÉquentiel Couleur À Mémoire), procédé utilisé dès 1967 en France mais aussi en URSS, et dans les pays satellites. Les autres pays européens, Italie en tête, préféreront utiliser le procédé PAL. Henri de France, personnalité centrale de l'histoire de la télévision en Europe, mourra en 1986 à Paris à l'âge de 75 ans. En hommage, son nom a été donné à l'esplanade de France Télévisions, sur la rive gauche de la Seine, à Paris, en décembre 1996.

Devant le matériel qu'il découvre rue Cognacq-Jay, Raymond Pichard se risque à poser mille questions. Il dira plus tard : « J'ai appris la télévision avec ceux qui l'inventaient. » Cette année-là, en 1948, un jeune secrétaire d'État à l'information, du nom de François Mitterrand, signe le décret qui fixe le standard français à 819 lignes. Raymond Pichard rentre au couvent, rencontre son prier, lui raconte ce qu'il vient de découvrir, et lui déclare : « L'Église ne doit pas être en retard, elle doit intégrer tous les nouveaux moyens de communication, en temps réel. J'ai la certitude que la télévision va conquérir le monde. On ne doit pas perdre un seul jour pour la mettre au service de Dieu. » Pichard, un remarquable visionnaire ! Et il ajoute : « Et si nous proposons de téléviser une messe célébrée en studio, à Cognacq-Jay, pour Noël prochain ? » « Tentez le coup », lui répond son supérieur. Sitôt dit, sitôt fait. Le dominicain demande un rendez-vous au nouveau directeur de la télévision. Deux jours plus tard, le 27 octobre 1948, André Ory reçoit le père Pichard en présence du directeur artistique, M. Armand. L'accueil est chaleureux. André Ory : « Je ne pensais pas qu'il était possible de téléviser une messe et encore moins en studio. D'accord pour la messe de Noël, mais il nous faut la cathédrale Notre-Dame de Paris. Il faut créer l'événement ! » Pichard n'en demandait pas tant. Il comprend bien que c'est un challenge qu'il faut relever et que, de la réussite de cette opération, pourront découler d'autres opportunités. La tâche à accomplir est surhumaine.

Il reste deux mois et demi avant Noël. Ce sera la troisième fois que le car de reportage sortira pour une réalisation extérieure. La première fois, c'était pour un tour de chant de Maurice Chevalier au théâtre des Champs-Élysées, et la deuxième, pour une séquence du tour de France cycliste pendant l'été 1948. Il faut trouver un complément de lumière pour éclairer correctement Notre-Dame de Paris, intérieur et extérieur. Le père Pichard s'adresse à des officiers de marine à Toulon. Le 20 décembre, tout le matériel est livré. Fin octobre, le père Pichard était allé à l'Archevêché de Paris pour expliquer dans les moindres détails cette innovation liturgique. Le cardinal Suhard, archevêque de Paris, se propose de célébrer lui-même la messe de minuit. Toute la presse française de l'époque annonce cette retransmission. Une foule innombrable afflue dans la cathédrale et sur le parvis, pour voir la télévision à l'œuvre et participer à ce Noël télévisé, le premier au monde ! Les Américains, qui ont eu la même idée, ne retransmettront la messe de la nativité que cinq heures plus tard pour cause de décalage horaire. Cette messe de Noël télévisée en direct sera une totale réussite, un énorme succès ! Le directeur de la télévision et son équipe remercieront chaleureusement le père Pichard. Dans le même temps, les premiers détracteurs se manifesteront parmi les non-croyants, les fidèles, et même le clergé ! Un évêque capitulaire, qui n'était pas présent

lors de la messe retransmise, fera courir le bruit que l'on avait maquillé le vieux cardinal et qu'on lui avait mis du rouge à lèvres, ce qui était faux. En 1949, Pichard est devenu le *dominicain cathodique*. Monsieur «une idée par jour» propose pour Pâques l'enregistrement télévisé du message pascal du Pape. Sur l'insistance de Jean-Baptiste Montini, son secrétaire d'État (futur Paul VI), Pie XII finit par être d'accord pour cet exercice inédit pour lui. Il parlera en français, sans papier, et il adaptera ses habits pontificaux aux nécessités de l'image et de la lumière. Le message fera le tour du monde, à la télévision et dans les salles de cinéma. Décidément, à Paris, on s'émerveille devant l'audace, l'obstination, l'opiniâtreté de ce jeune dominicain, à la foi rayonnante et pratique.

La télévision française a besoin de s'attirer les sympathies des catholiques français. Pour beaucoup d'entre eux, cette télévision qui entre dans les foyers, c'est un peu le démon ! L'année 1950 qui approche sera un grand millésime pour l'Église catholique : l'Année Sainte. La radio-télévision et l'industrie proposent d'installer au Vatican, pendant toute cette année 1950, un studio-école et un émetteur expérimentaux pour exposer le savoir-faire français et convaincre les représentants des États en visite à Rome d'acheter le standard 817 lignes. Une fois de plus, Pichard, à qui on a donné le titre de conseiller ecclésiastique, va prendre ce projet à bras-le-corps. Une souscription est lancée sur le plan national. Le comité de collecte est présidé par Paul Claudel. Wladimir d'Ormesson, ambassadeur de France au Vatican, et Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, remettront au Pape le matériel volumineux préparé par l'équipe d'Henri de France pour un fonctionnement dès les premiers jours de janvier 1950. Le père Pichard, qui ne perd pas le Nord, reprend sa théorie du donnant-donnant :

Nous, les catholiques français, on vous aide à vendre le matériel français au Vatican, et vous, à la direction de la télévision, vous nous accordez 90 minutes d'antenne chaque dimanche pour la messe télévisée et pour un magazine de réflexion à destination de ceux qui en sont privés pour des raisons d'éloignement, d'isolement ou de santé. On pourra ainsi transmettre à des fidèles qui vont acheter vos postes récepteurs, la Foi, entretenir l'espérance et montrer la charité.

Le marché est alléchant, mais pour la direction de la télévision française, 90 minutes, ça fait beaucoup ! Finalement, le père Pichard, fin négociateur, l'emporte, et le 9 octobre 1949, non sans mal, le programme (qui n'était que de trois heures par jour à cette époque, entre 20 heures et 23 heures) comprend désormais le dimanche ce qui s'appellera, quelque temps plus tard, *Le Jour du Seigneur*. Un inédit !

Il est, avec le journal télévisé créé aussi en 1949 par Pierre Sabbagh, la plus ancienne émission du paysage audiovisuel français. Une émission « culte », qui fut successivement diffusée le dimanche matin sur la RTF, ensuite sur la 1<sup>re</sup> chaîne de l'ORTF (de 1964 à 1975, puis sur TF1 jusqu'à sa privatisation en 1987) et enfin sur Antenne 2 devenue France 2. Une émission qui a atteint des pics d'audience à la fin des années 1970, avec près de 3 millions de téléspectateurs. Aujourd'hui, entre 800 000 et un million de fidèles suivent l'émission, ce qui n'est pas mal compte tenu de la concurrence et de l'offre des chaînes, mais aussi de la création de KTO par le cardinal Lustiger. Les deux programmes collaborent : pas de messe dominicale sur KTO. L'horaire de l'émission *Le Jour du Seigneur* (JDS), qui se déroule de 10 h 30 à midi, reste toujours en suspens à France Télévisions. Le JDS a déjà failli disparaître en 1999. La menace de suppression a suscité les réactions de plus de 660 000 personnes, téléspectateurs assidus. La direction de France 2 a fait marche arrière, reculant devant une telle vague de mécontentement. Supprimer ou déplacer le JDS sur une autre chaîne du service public reviendrait à en faire de même pour les programmes qui précèdent : les émissions protestantes, orthodoxes et israélites, négociées en son temps par le père Pichard lui-même auprès de la direction de la télévision. Il était œcuménique. Supprimer ou déplacer aussi *Connaître l'Islam* et le rendez-vous bouddhiste (*Sagesses bouddhistes*), une opération titanesque !

L'épiscopat français a toujours eu un œil sur le contenu des sujets magazines de l'émission. Il est d'ailleurs représenté au comité de suivi du CFRT (Comité français de radio-télévision), fondé par le père Pichard afin de collecter les fonds nécessaires à la production des émissions, la télévision de service public finançant la partie technique pour la réalisation de la messe en direct. Depuis 1949, ce sont les dominicains qui produisent le JDS.

En 1954, Pichard et son complice Jean d'Arcy, un ancien résistant, membre du cabinet Mitterrand à l'information devenu directeur des programmes à la télévision, concoctent une structure européenne de mise en commun de sujets de reportages. Ainsi naîtra l'Eurovision, et la première eurovision catholique verra le jour à Pâques 1954. Début des années 1960, Pichard lorgne vers l'Afrique. Sa nouvelle idée est d'implanter un émetteur puissant qui arroserait le continent africain de programmes scolaires et religieux. Il n'y parviendra pas, mais créera néanmoins une université radiophonique à Gitarama, au Rwanda. Raymond Pichard sollicitera les dominicaines de Monteils près de Villefranche de Rouergue. Elles géreront l'université radiophonique de 1963 jusqu'au génocide de 1994, qui mettra fin à leur action d'enseignantes et de catéchistes dans ce pays d'Afrique. Raymond Pichard fit

de nombreux déplacements dans ce continent, et particulièrement au Rwanda. Il aimait à dire : « Je ne suis ni Hutu ni Tutsi, mais tout simplement de race normande... »

Autres réalisations de notre Normand : les caté-clubs, le festival de Monte-Carlo, celui du film chrétien UNDA, les Productions du Parvis pour alimenter les ciné-clubs et les émissions télévisées dominicales en documentaires, par exemple : « Le vrai visage de Thérèse de Lisieux » de Philippe Agostini, « Tu es Pierre » sur la papauté, « La grande Chartreuse » ou encore « Lourdes et ses miracles » de Georges Rouquier. Et, en 1971 : le CIDAL (Centre international de documentation audiovisuelle de Lisieux), puis en 1981 : l'encyclopédie œcuménique audiovisuelle.

C'est en 1991 que la santé de Raymond Pichard se dégrade vraiment. Les médecins décèlent dans son organisme une pathologie tropicale. Pour ajouter au mal, en janvier 1992, il glisse et se fracture un bras. Il est hospitalisé au CHU de Caen où il décède le 24 février de la même année dans une solitude totale. Il avait légué son corps à la science par lettre officielle, et sans l'ébruiter dans sa communauté. Il justifiait ainsi sa décision :

« — J'ai fait ce choix d'être donateur car je n'ai plus de famille. Je suis seul, personne ne s'occuperait de ma tombe. De plus, je ne supporterais pas d'être mis en boîte. »

Il aura « servi » jusqu'au bout. Le dominicain cathodique restera pour toujours un pionnier, un audacieux prophète, un visionnaire, un agitateur d'idées, homme de foi et de conviction profonde, missionnaire infatigable et Normand opiniâtre.

Je suis fier d'avoir été son collaborateur.

*Cette conférence a été agrémentée par deux reportages vidéo, l'un sur la naissance de l'émission « Le Jour du Seigneur », l'autre sur la vie et l'œuvre du père Pichard, réalisé par Jean-Paul Baroin et André Morelle. Ce dernier est aussi l'auteur d'une biographie intitulée Raymond Pichard. Le dominicain cathodique, et parue aux éditions Lethielleux/Parole et Silence.*

## LA SAGA DES PREMIERS NAVIGATEURS

par M. Bernard BOULLARD

avec la participation de M. Alain BÉZU  
pour le choix et la lecture des textes

(Séance du 26 mars 2011)

Ce titre est-il judicieux ? Oui en ce qui concerne le mot *saga* qui signifie « conte », « légende », et surtout « récit » ! Mais le mot *navigateur* (« celui qui navigue ») ne fut employé qu'à partir de 1529. Eut-il fallu lui préférer *explorateur* ? Non, car ce mot ne date que de 1675. Nous en resterons donc au titre annoncé.

Pourquoi un biologiste végétal s'autorise-t-il, avec le précieux concours de son confrère Alain Bézu, à traiter ce sujet ? Parce qu'il s'est demandé de quoi se composerait notre alimentation s'il n'y avait jamais eu l'introduction en Europe d'une vaste gamme de végétaux comestibles. Parce que l'industrie eut été handicapée sans de précieux apports, parce que la médecine sut, et sait encore, utiliser maints remèdes en provenance de contrées lointaines.

Sans la conquête des mers et des terres qu'elles bordent, combien d'apports essentiels n'eussent-ils jamais été réalisés ? Durant les dernières décennies, d'Éric Tabarly à Helen Mac Arthur, la belle histoire des héros de la mer s'est poursuivie, et de splendides pages nous sont encore promises. Ici, notre intention est de nous appesantir sur ces hommes immenses que nous appellerons les précurseurs.

Dès 345 avant Jésus-Christ, le Grec Pythéas remonte de Phocée jusqu'en mer du Nord et en Baltique, atteint la province de Thulé, en étant attentif au vol de diverses espèces d'oiseaux pour se guider. Il réalisa d'autres périples, et fut donc l'un des tout premiers explorateurs.

De 315 à 320, un savant syrien réalise un voyage d'études en mer Rouge et dans l'océan Indien. Au VII<sup>e</sup> siècle apparaît, sur une carte dessinée par le moine Béatius, le nom de Ceylan (l'actuel Sri Lanka). Au VIII<sup>e</sup> siècle, des bateaux chinois auraient touché les côtes scandinaves ! Vers 860, les Vikings se lancèrent en haute mer, sous de rudes latitudes. Ils abordèrent en Irlande, atteignirent le Groënland et, probablement les premiers de tous les Européens, reconnurent des côtes américaines du côté du Labrador. Rien de tout cela n'eut été possible sans des hommes, des marins exceptionnels.

### **Quels étaient les moteurs de l'aventure ?**

#### *Une force qui est en soi*

Tel fut le cas d'Erik Thorvaldsson Raudi, dit Erik le Rouge. L'odeur de goudron bouilli emplissait ses narines, habitait ses songes. Âgé de 10 ans, vers l'an 950, Erik chasse déjà la baleine et traque l'ours. Il apprend à tuer, à incendier, à piller les églises. Avec son père, il massacre à Cadix, à Lisbonne. Il tue des voisins. Banni, il doit fuir. Il part vers l'Ouest, sur un knorr (drakkar). Il aborde sur une Terre Verte, le Groënland, et s'y installe en fondant une communauté. Il revient en Islande chercher d'autres colons, et repart avec une armada de 25 bateaux. La tempête en enverra 14 par le fond. Il mourra en 1010, ayant illustré ce que l'on entendait, à l'époque, par « hardi navigateur » ou « marin accompli ».

Et dans la suite des temps, il en fut beaucoup d'autres qui renoncèrent à la quiétude d'un « petit chez soi », chantée par Nicolas Chrétien des Croix dans sa tragédie de 1608 intitulée « Les Portugaiz infortunez » :

Que l'homme est bien heureux qui, content de sa terre,  
Ne va chercher errant ou la mort, ou la guerre,  
Qui dans son pauvre toit exempt d'ambition  
Voit tousjours de son Nord mesme elevation,  
Et qui ne sent encor fureter dans ses veines  
L'avare faim de l'or, source de mille peines.  
Il vit franc du soucy qui ronge les esprits,  
De ceux qui d'avarice et d'orgueil sont esprits,  
Il ne voit chaque jour dessus son front dépeinte  
Comme font ces hautains la mort engendre-crainte,  
Avare il ne veut point l'Amérique aller voir,  
Ny du riche Orient l'opulence sçavoir.  
Il n'a jamais appris les mots du navigage,  
Ramer, cingler, gauchir, mast, voilles et cordage,

Il ne va chaque jour nouveaux noms apprenant  
Des vents de l'Est, du Sud, de l'Ouest, du Ponant.  
Il ignore que c'est de la marine aiguille,  
De boussole, d'aimant, de pompes, et de quille.  
Sa champestre maison est son vray brigantin  
D'où sans péril il voit le soir et le matin.

Il y eut donc une « force en soi », certes, incitant à partir. Mais, au-delà, d'autres raisons majeures encourageaient à tout quitter pour affronter les mers.

### *Le désir de connaissance du monde*

Pendant longtemps, on tint la Terre pour un disque plat entouré par un océan glacé au nord, une mer bouillonnante au sud. On avait remarqué que la température s'élevait en allant vers le sud... où l'on situait l'Enfer ! On refusa obstinément les affirmations d'Ératosthène et de Ptolémée, proclamant la sphéricité de la planète. En outre, on croyait à l'inhabitabilité de la zone torride et à l'existence d'un monde barbare dans les terres de l'océan Indien. Partir à la recherche de rivages jusqu'alors ignorés, quelle magie ! Ainsi, le fait d'entrer dans l'océan Indien fut toujours un motif de surexcitation, de rêve, d'actes héroïques.

### *La griserie de l'aventure : or, paysages, femmes...*

José-Maria de Heredia, qui repose près de sa mère dans le cimetière de Bonsecours, a magnifiquement traduit le rêve des Conquistadors (*Les Conquérants*) :

Comme un vol de gerfauts hors du charnier natal,  
Fatigués de porter leurs misères hautaines,  
De Palos de Moguer, routiers et capitaines,  
Partaient, ivres d'un rêve héroïque et brutal.

Ils allaient conquérir le fabuleux métal  
Que Cipango mûrit dans ses mines lointaines,  
Et les vents alizés inclinaient leurs antennes  
Aux bords mystérieux du monde Occidental.

Chaque soir, espérant des lendemains épiques,  
L'azur phosphorescent de la mer des Tropiques  
Enchantait leur sommeil d'un mirage doré ;

Ou penchés à l'avant des blanches caravelles,  
Ils regardaient monter en un ciel ignoré  
Du fond de l'Océan des étoiles nouvelles.

De fait, à l'époque de Christophe Colomb, on appâtait les équipages potentiels en évoquant : « L'or qui pousse et que l'on cueille, l'or que l'on trouvera à la pelle... là-bas où les maisons ont des tuiles d'or. » Il régnait un réel désir de rompre avec une vie rangée. On faisait miroiter l'attrait des femmes indigènes. Et on ne peut taire l'attrait de l'argent et de la gloire qui s'y associe. D'ailleurs, la tentation de se rendre dans les pays très ensoleillés devait peut-être quelque chose au mythe du Soleil qui engendre les pierres précieuses et les métaux nobles.

### *Le souhait d'avoir une terre*

Jean de Béthencourt, né à Grainville-la-Teinturière, recrutait vers l'an 1400 des colons pour les Îles Canaries :

Je veux y mener des gens de tous métiers. Quand ils y seront, il ne faut point douter qu'ils seront en bon pays pour vivre bien aisés et sans grande peine de corps. À ceux qui viendront, je donnerai assez de terre pour labourer s'ils veulent prendre cette peine... S'ils veulent venir par là, je leur promets que je leur ferai tout le mieux que je pourrai.

Pareille promesse séduisit des ruraux cauchois en des temps où la situation des campagnes normandes n'était pas brillante.

### *Les motifs religieux*

Il s'agissait essentiellement de la recherche de chrétiens en Orient. Pour cette raison, des clercs, soucieux d'évangélisation, s'engageaient. Chrétien des Croix, faisant parler l'ange Raphaël avec le démon du Cap de Bonne-Espérance, met clairement en garde les chefs de pays lointains :

Ta jalouse rigueur ne servira de rien  
Pour empescher d'aller au terroir indien  
Peuplé de nations de qui la foy chretienne  
Abolira du tout la folle loy paienne,  
Dieu le veut, Dieu l'ordonne, et moy son messenger  
Raphaël qui conduis le pieux étranger  
Escorteray tousjours ceux qui auront envie  
De prodiguer pour luy leur richesse et leur vie.

Et l'Ange Raphaël glorifie par avance Sose, lieutenant du Roi du Portugal, en ces termes :

Quoy ? superbe ennemy de la race Chrestienne,  
Crois-tu que Sose encor si malheureux se tienne,  
Pour avoir fait naufrage à ton sinistre bord  
Que son célèbre nom soit sujet à la mort ?  
Plustost ce que tu tiens pour insigne victoire  
Luy sera pour jamais une parfaite gloire,  
Les siècles advenir sa valeur chanteront  
Et son cœur généreux par tout admireront.

Lors des grandes expéditions, le sentiment religieux est partout :

- au départ des navires et de leurs équipages ;
- sitôt le pied posé sur la terre ferme nouvelle. On citera l'exemple de l'érection d'une croix par Cabral, en 1500, touchant l'Amérique du Sud à... Vera Cruz !
- enfin, dès leur retour, les survivants organisaient des processions pour rendre grâce à Dieu d'être revenus.

S'associent à cette recherche de chrétiens des missions de conversion de païens. Lorsqu'en octobre 1492, Christophe Colomb touche terre aux Bahamas, tous croient se trouver en présence d'Indiens. Colomb note alors dans son journal : « Je leur donnais mille gracieuses et bonnes choses [...] afin qu'ils en prissent amour de nous [...]. D'autant qu'ils se feront chrétiens. »

### *La conquête de nouveaux territoires*

Au fil du temps, des diplomaties travaillèrent pour la gloire de leurs princes appartenant à des nations désireuses d'affirmer leur suprématie maritime. On sait ce que furent les rivalités, les conflits, entre grandes puissances sur les mers du globe. Vers le x<sup>e</sup> siècle finissant, c'est l'un des fils d'Erik le Rouge qui prolongea l'expédition de son père au-delà du Groënland, plein Ouest. Il aurait été le premier Européen à fouler le sol nord-américain. Vers 1500, Amerigo Vespucci traverse l'Atlantique et touche les côtes du Brésil et du Venezuela. Il considère qu'un aussi long littoral ne peut être celui d'une île ! Il le fait savoir dans une lettre où il affirme qu'il ne s'agit ni de la Chine, ni du Japon, ce ne sont pas les Indes orientales. Un cosmographe allemand de Saint-Dié traduit cette lettre en 1507 et donne au « nouveau » continent le nom... d'Amerigo (l'Amérique). Lorsque le cosmographe se rend compte de son erreur, de l'antériorité de Christophe Colomb, il est trop tard... le nom est donné !

En 1520, Magellan pleura chaudement (d'émotion liée au succès) en sortant du détroit qui porte maintenant son nom. En 1837, hier en somme, Dumont d'Urville découvrit le continent Antarctique et baptisa l'une des terres en honorant son épouse : c'est la Terre Adélie !

### *L'ouverture de nouveaux marchés*

De nombreux marchands étaient intéressés par les expéditions, fondant des espoirs d'expansion économique. Cela engendra de féroces rivalités au cœur des océans. Que recherchait-on en priorité ? De l'or, de l'argent, dans des mines où l'on faisait travailler des esclaves ; du sucre, du thé, du café, des épices... fort appréciées. En voici deux témoignages. En 1504, une lettre de l'ambassadeur de Venise en poste au Portugal est fort instructive. On y lit :

Bien que ce voyage soit très dangereux, considérant cependant le grand bénéfice que l'on en retire, dans le cas où la moitié d'une flotte viendrait à se perdre, on ne renoncerait pas pour cela à faire ce voyage car, même si moins de navires encore étaient saufs, les gains seraient de toute façon énormes, si bien qu'en conclusion, je dis que malgré l'évident danger encouru, cette route sera toujours fréquentée.

Pierre Poivre entre aux Missions étrangères et part pour la Chine. Il a besoin de rentrer en France, son bateau est attaqué par les Anglais. Un boulet lui arrache un bras. Finies, les bénédictions ! Il devient botaniste et s'emploie à briser le monopole hollandais des épices. Il réussira à dérober aux Hollandais des pieds et des semences d'épices qu'il implantera à l'Île Maurice !

### *Le commerce d'hommes et de femmes*

Cette facette du commerce d'esclaves a sa place parmi les grands moteurs d'expéditions maritimes en terres lointaines... et dans les deux sens : d'Europe vers les Tropiques, et des « îles » vers l'Europe. Cela fut même un trafic très rémunérateur ! Qu'il nous suffise, en matière d'exil forcé, de citer le cas de ces jeunes femmes de chez nous (orphelines ou femmes de mauvaise vie), que l'on envoyait sous les Tropiques pour servir d'épouses aux premiers colons. Ce fut le cas, en 1681, de 29 filles de l'Hospice général de Rouen, embarquées de force ! En ce qui concerne le trafic négrier, bornons-nous à évoquer l'exhibition de cannibales à Rouen, en 1550, lors d'une fête brésilienne ! Sur ce commerce des « gens de couleur », le Havrais Bernardin de Saint-Pierre a laissé des lignes atroces.

## Quels étaient les obstacles à vaincre ?

### *Disposer d'un navire et d'un équipage*

Il fallait commencer par disposer d'un bateau et de tout ce qui sera nécessaire en mer. Si l'on en croit Plaute (III<sup>e</sup> siècle avant J.-C.) : «[...] posséder un navire n'est pas de tout repos. Celui qui veut se préparer beaucoup d'embarras n'a qu'à se donner deux choses : un vaisseau et une femme.» Ensuite il conviendra d'embarquer :

- du bois, de la poix, de la filasse ;
- des rames de rechange ;
- des armes pour écarter les importuns ;
- des vivres pour des mois et des mois ;
- et, ce qui est capital, de l'eau potable !

Pour accroître les chances de succès, mieux valait avoir bien choisi les hommes. Il était nécessaire de trouver un armateur qui décidât de financer la construction des vaisseaux. Il fallait aussi un capitaine, lequel portera, sur mer et aux escales, la responsabilité du navire. Mais auparavant, il aura été contraint de recruter l'équipage et de veiller au grément ainsi qu'à l'avitaillement du bateau. Le capitaine n'a pas droit au doute, à l'hésitation ! Chrétien des Croix lui rend un hommage appuyé :

La navigation est un art sans semblable,  
Et qui le rend encor sur tout autre estimable,  
Les autres il comprend en sa perfection,  
Comme l'arithmétique, avec l'astrologie.  
Et les traicts figurez de la géométrie :  
Il est digne de los, et d'admiration.

Est-il rien de pareil à l'asseuré pilote  
Qui conduit par son art si dextrement sa flotte  
Qu'il n'égare sa nef ni de jour, ni de nuit ?  
Sans trace de chemin, son chemin recounestre,  
Sçavoir où sont les bancs, qui ne se font parestre,  
C'est où du Tout-Puissant la sagesse reluit.

Quelle subtilité ! conduire une machine  
Contre le gré des vents, sur l'Amphitride échine,  
Par cet art nompareil en ses règles certain ?  
Tournoyer tout le monde, et avoir cunnoissance  
De ce qui est utile, ou qui porte nuisance :  
C'est avoir un esprit bien plus divin qu'humain.

Et parfois, le Capitaine devait se méfier du redoutable pouvoir des rêves ou de la puissance de l'imagination. Ainsi Christophe Colomb relate :

On croit voir la Terre... ce n'est qu'un mirage. L'équipage chante le *Gloria* sur la *Pinta*. Il y a là 26 hommes. Puis on reprend ce chant sur la *Nina* où il y a 22 hommes... et enfin sur la *Santa Maria* avec 39 hommes... Il fallut calmer les marins, les dominer... Mieux valait les avoir bien choisis.»

Oui, bien sûr, il fallait engager des marins. Les termes des contrats étaient âprement discutés, avec avance sur gages à l'embarquement. La présence des femmes à bord était exclue. Le botaniste Commerson crut pouvoir contourner ce principe en se faisant seconder par « un » valet qui n'était que « Jeanne » Baret ! La supercherie fut découverte et... le couple dut débarquer d'office sur le champ, à l'Île Maurice.

### *Vaincre les dangers*

Le stress, pour un navigateur, est multiforme. Les marins de jadis étaient parfois habités par des terreurs superstitieuses. Pour décider l'homme à s'engager, il fallait minimiser les risques. Mieux valait qu'ils n'aient pas lu le récit de la campagne de « l'Espoir » de Binot Paulmier de Gonneville, parti en 1503 de Honfleur pour le Brésil. Quelque 60 marins et 2 pilotes partirent..., le scorbut, les fièvres, les cannibales firent des ravages :

Le voyage de retour

Aux contrariétés ordinaires, résultant des conditions climatiques, vinrent s'ajouter diverse fortunes, c'est-à-dire des gros temps, et les ravages de la fièvre maligne...

Lorsque sortis de la pernicieuse région des calmes du Capricorne, ils furent parvenus à repasser le Tropic, ils reconnurent qu'ils étaient loin de toutes côtes africaines ou des Indes occidentales. Ils abordèrent on ne sait où et rencontrèrent des sauvages grossiers, absolument nus, tatoués et, pour comble d'horreur, anthropophages ! Trois hommes furent tués, sur quatre autres qui se sauvèrent, trois étaient blessés...

« L'Espoir » arriva en vue des côtes de Normandie, près des îles de Jersey et de Guernesey où l'attendait une affreuse catastrophe : l'attaque par un navire pirate de Plymouth... Il n'y eut d'autre solution que de jeter « L'Espoir » à la côte et de se sauver dans l'Île.

Il ne rentra à Honfleur, le mardi 20 mai 1505, que vingt-sept des soixante hommes qui en étaient partis le 24 juin 1503.

En 1521, Magellan meurt, à l'île de Cebu. Pourtant, aux Philippines, tout commença bien : troc à outrance ! Mais l'équipage s'immisce dans un conflit entre tribus. On échange des flèches... Magellan en reçoit une en plein front. C'est Carvalho qui prend le commandement de l'expédition et regagne la péninsule Ibérique avec... 18 hommes (il y en avait 265 au départ !). L'un des rescapés, Pifagetta, témoigne :

Nous descendîmes tous à terre, en chemise et pieds nus, tenant un cierge à la main, et nous allâmes en l'Église Notre-Dame-de-la-Victoire, puis à celle de Santa-Maria-de-Artigua, comme nous avions promis de le faire dans nos moments de détresse.

### ***Supporter les souffrances et privations***

Le marin est un homme qui a peur (ce qui alimente parfois des querelles à bord), qui prie durant les tempêtes, qui va rendre grâce, en pèlerinage... s'il revient. Car la mort frappe en route, et alors, il ne reste pour lui qu'un sac et le jet à la mer, car le capitaine gère aussi les morts. À bord, les conditions sont parfois dantesques. Le récit de voyage du Grec Pythias en direction de terres arctiques en témoigne :

À bord, ils se disputèrent la palme : l'inconfort, la famine et la maladie. Du périple jusqu'à Thulé ne revinrent que dix marins faméliques, usés par le sel et les flots. Cheveux et ongles étaient altérés par le gel. La plupart des rescapés étaient édentés et leurs gencives pourries... Ils tentaient de dormir sur une paille humide infestée de puces et punaises. Ils avaient tout connu sur leur route : tornade, ouragan, voie d'eau à bord ! Leur peur fut si grande que l'un des survivants ne revint jamais à Phocée, il se suicida en se jetant dans un champ de grandes algues.

Et les dires de Pifagetta, témoin des malheurs survenus lors de l'expédition Magellan de 1520, ne sont pas moins terrifiants :

Nous demeurâmes trois mois et vingt jours sans prendre vivres ni autres rafraîchissements. Nous ne mangions que du vieux biscuit tourné en poudre tout plein de vers et puant l'odeur d'urine que les rats avaient fait dessus après avoir mangé le bon. Nous buvions une eau jaune infecte. Nous mangions les peaux de bœuf dont était garnie la grande vergue. Mais elles étaient durcies par le soleil, la pluie et le vent. Nous les laissions donc macérer dans la mer 4 ou 5 jours, puis nous les mettions un peu sur les braises. Nous les mangions comme nous mangions beaucoup de sciure de bois, ainsi que des rats qui coûtaient un demi écu l'un. Encore n'en trouvait-on pas assez !

On pouvait aussi se perdre en mer ! Mieux valait savoir s'orienter ! C'était le capitaine qui surveillait la route et interprétait tous les signes (halo sur la lune, couleur de l'eau, présence de crabes, de mouettes, d'herbes flottantes...). On conçoit l'importance, pour lui, des cartes marines. Au début, on s'intéressa uniquement aux côtes, aux îles, aux écueils et aux ports. Cela se traduisit par des cartes des ports appelées « portulans ».

Rapidement on s'appuya sur l'étoile polaire ou sur le soleil... avant que s'impose la boussole. Puis on sut recourir, au fil des temps, à l'astrolabe et au quadrant, la boussole demeurant l'instrument le plus précieux !

### *Résister aux forces déchaînées*

Lorsque se révoltent, hélas, les forces de la nature, on ne peut que se remémorer ces vers de Victor Hugo :

#### *Oceano nox*

Oh ! combien de marins, combien de capitaines  
Qui sont partis joyeux pour des courses lointaines,  
Dans ce morne horizon se sont évanouis !  
Combien ont disparu, dure et triste fortune,  
Dans une mer sans fond, par une nuit sans lune,  
Sous l'aveugle océan à jamais enfouis !

Combien de patrons morts avec leurs équipages !  
L'ouragan, de leur vie, a pris toutes les pages,  
Et d'un souffle, il a tout dispersé sur les flots !  
Nul ne saura leur fin dans l'abîme plongée.  
Chaque vague, en passant, d'un butin s'est chargée ;  
L'une a saisi l'esquif, l'autre les matelots !

Nul ne sait votre sort, pauvres têtes perdues !  
Vous roulez à travers les sombres étendues  
Heurtant de vos fronts morts des écueils inconnus.  
Oh ! que de vieux parents, qui n'avaient plus qu'un rêve,  
Sont morts en attendant tous les jours sur la grève  
Ceux qui ne sont pas revenus !

Où sont-ils, les marins sombrés dans les nuits noires ?  
Ô flots, que vous savez de lugubres histoires !  
Flots profonds, redoutés des mères à genoux !  
Vous vous les racontez en montant les marées,

Et c'est ce qui vous fait ces voix désespérées  
Que vous avez le soir quand vous venez vers nous.

Oui ! Que d'adversités à redouter ! À la Reine de Manique, l'un des rescapés du naufrage des Portugais, en rend compte en ces termes :

Puisqu'il vous plaist entendre, ô Reine sans pareille,  
Le récit de nos maux, ce vous sera merveille.  
Ceux qui se veulent mettre à la merci des eaux  
Se doivent proposer toutes sortes de maux,  
D'endurer faim et soif, diverse maladie,  
Chaud et froid, et tousjours voir en péril leur vie,

Puis plus outre tirant avec un vent plus doux,  
Sans ressentir en rien de Thetis le courroux,  
Veismes ce lieu qu'on dit Cap de bonne espérance.  
Lors un vent du Ponent avecques violence  
Bouleverse nos nef; le tonnerre grondant,  
Et mille éclers qui vont les nuages fendant  
Horriblement époïs, la tempeste et l'orage  
Nous augurent ensemble un sinistre naufrage,  
La mer donc courroucée enfle son vague sain,  
Et d'inombrables flots se mutine soudain.  
Les vagues ressembloient des montagnes horribles,  
Qui nous menaçoient tous de mille morts terribles.  
Nos vaisseaux agitez de ces énormes flots  
Nous étonnent, et font douter les matelots  
Si les voiles calant ils atendroient en place  
Que la rude tempeste eust cessé sa menace.  
Mais la mer s'aigrissant les efroye plus fort,  
Et leur oste l'esperoir d'arriver à bon port  
Et de passer le Cap : nous résolvons à l'heure  
Aux Indes retourner.

Devant de tels périls, de telles épreuves, voyaient le jour de folles inquiétudes, voire des mutineries. En 1519, sur le « Santiago » de Magellan, Pifagetta fut le témoin de ce qui suit :

[...] Tout de suite après son départ, le vaisseau se trouva dans un tel état que le commandant, voyant qu'il ne pouvait naviguer, ordonna que tout ce que le moindre gros temps nous obligeait à jeter par-dessus bord, nous l'y jetions par beau temps... car cela ne pouvait s'éviter pour que le galion

pût tenir la mer. Et c'est ce que l'on fit. Tout le monde accepta ce sacrifice parce qu'il s'agissait des bagages des marins et des pauvres mousses.

Et le naufrage de la «Nossa Senhora», navire de Belem, se fracassant sur des récifs, fut un drame non moins affreux :

La mer était alors parsemée de caisses, de barriques et de tous les objets divers que l'on voit apparaître à l'heure funeste d'un naufrage. Et tout cela flottait pêle-mêle au milieu des gens qui, pour la plupart, nageaient vers la terre. On en voyait, çà et là, qui, ne pouvant plus nager, vomissaient l'eau qu'ils avaient avalée. D'autres se recommandaient à Dieu dans leur cœur et se laissaient finalement couler au fond. D'autres encore, pris entre les caisses, étaient tués ou étourdis, puis achevés par les vagues qui les jetaient contre les rochers. L'eau avait, par endroits, des taches rouges de sang qui coulait abondamment de leurs blessures, et c'est ainsi qu'ils finissaient leurs jours !

### *Bien gérer les contacts humains*

Lorsque l'expédition aboutissait, se posait alors le problème des relations avec les ethnies locales. Il fut toujours fort délicat d'entrer en contact avec des groupes tenus, *a priori*, pour primitifs. D'autant que ces hommes avaient de bonnes raisons de craindre le pillage de leur civilisation. Cela n'avait pas échappé au roi de Manique des « Portugaiz infortunez » :

Je ne sçay quelles gens, tous nez au brigandage,  
 Sur les rois mes voisins exercent le pillage,  
 Des hommes étrangers qui ont blanche la peau,  
 Et que journellement on voit floter sur l'eau,  
 Des corsaires qui n'ont autre but, autre envie  
 Qu'emporter les trésors d'une riche patrie.  
 Mais ils n'ont pas osé de Manique aprocher :  
 Telle témérité leur cousteroit trop cher.

Oui, les contacts humains n'ont pas toujours été faciles. Girolamo Verrazano vit, de ses propres yeux, dévorer son frère Giovanni par des cannibales des Antilles ! Et évoquons Cabral accueillant un chef indien, en 1500, sur un rivage sud-américain :

L'explorateur est assis dans un fauteuil. Un tapis tient lieu d'estrade. Des flambeaux sont allumés. Cabral est bien vêtu et porte un collier d'or. Ses officiers l'entourent.

Arrive le chef indien avec un compagnon. Pas un geste, pas une parole. L'un des deux fixe le collier de Cabral et un chandelier d'argent, puis désigne de la main, successivement, la terre et son cou. Il n'en faut pas davantage pour que les Européens estiment que ce pays possède des métaux.

On montre alors un perroquet aux deux Indiens. Ils semblent avoir fait comprendre qu'ils en ont. Puis un mouton auquel ils ne prêtent pas attention ; enfin une poule dont ils paraissent avoir peur.

Ils n'apprécient guère la collation, crachant ou jetant, après y avoir goûté : le pain, le poisson cuit, les gâteaux, le miel et les fruits qui leur sont présentés, refusant le vin et acceptant tout juste un peu d'eau pour se rincer la bouche.

Après quoi, les deux hommes s'étendent sur le pont, pour dormir.

La capture d'indigènes se pratiqua. Les Portugais l'avaient érigée en système. Ils ramenaient les noirs des côtes d'Afrique à Lisbonne afin qu'ils vivent au contact d'autres noirs déjà implantés et parlant le portugais. Les navigateurs repartaient alors avec de jeunes interprètes bilingues. Dans son compte-rendu de la campagne du navire «L'Espoir», en 1503/1505, Binot le Paulmier de Gonneville relate :

Et parce que c'est coutume à ceux qui parviennent à nouvelles terres des Indes, d'en amener à Chrestieneté aucuns Indiens, fut tant fait que le seigneur Arosca voulut bien qu'un sien jeune fils vint en Chrestieneté, parce qu'on promettait aux père et fils le ramener dans vingt lunes au plus tard.

Arosca était joyeux de ce qu'on voulait amener son dit jeune fils qui avait nom Essomericq. Et le dit seigneur Arosca et les siens attendirent le départ du navire.

Amené en France, Essomericq continua d'y demeurer sans jamais être rapatrié. Le capitaine de Gonneville qui n'avait point d'enfant, assura une partie de ses biens, son nom et ses armes à son filleul Essomericq, en le mariant à une riche héritière de sa parenté.

### ***Conserver une bonne santé***

Quelle gageure ? Il fallait assez de chance pour passer entre les mailles du scorbut, des fièvres, du mal de mer, et de la dysenterie... et du reste ! Sitôt que l'on touchait terre, où que ce soit, l'équipage rééquilibrait son alimentation. L'ennemi majeur était bien le scorbut, conséquence d'une carence en vitamine C. Pour une expédition d'une durée de deux ans, on redoutait la mort de 20 % des marins à cause de

cette avitaminose. Jacques Cartier relata une forte épidémie dans son équipage. Il décrit :

Les matelots avaient les jambes enflées, semées de gouttes de sang, avec les nerfs contractés et noirs comme charbon. La maladie montait aux hanches, aux épaules, au cou. La bouche devenait si infecte et pourrie par les gencives, que toute la chair en tombait jusqu'à la racine des dents, lesquelles tombaient presque toutes.

Cartier domina ce mal par une décoction de bourgeons de Thuya assaisonnée de sucre d'érable qui « fit mieux que tous les médecins de Montpellier et de Louvain. »

### **Le couronnement des expéditions réussies**

Lorsqu'elles furent couronnées de succès, les entreprises audacieuses contribuèrent à l'édification d'un monument de connaissances et, en particulier :

- à la remise en question de la forme de la Terre, de ses dimensions, de la distribution des terres et des mers ;
- à la constatation de la non-universalité de l'Église, et à celle que la place des chrétiens n'est pas majeure ;
- à la découverte de faunes et de flores précieuses ;
- à la création de marchés florissants, à l'image de la puissante Compagnie des Indes ;
- à d'immenses avancées techniques en matière de navigation ;
- et surtout, à l'avènement de considérations sur les diverses civilisations... et en particulier, sur la prétendue « excellence » de la civilisation occidentale !

Le poète Louis Bauquier écrira, en songeant aux futures rencontres des Européens avec les populations des océans Pacifique et Indien :

Et nous leur parlerons, nous, de la vieille Europe aux hommes des pays que nous aborderons, aux sages de l'Orient qui voient couler les fleuves. Et ce sera comme un récit de petits-fils qui reviennent enfin aux berceaux de leurs âges.

Par le chemin des invasions, les croisements des races emmêlées aux creux des grandes routes et les ports, plaies ouvertes aux flancs des continents.

Nous espérons, Monsieur le Président, chers confrères, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, que vous partagez notre extase à l'énoncé de ce mot envoûtant : navigateur !

Combien de magnifiques vertus évoque-t-il en quatre syllabes ! Nous pensons notamment à l'audace, au courage, à l'esprit d'initiative, au goût de l'aventure et à une inextinguible soif de liberté !

Handwritten text at the top of the page, possibly a header or title.

First main paragraph of handwritten text, starting with a capital letter.

Second main paragraph of handwritten text, continuing the narrative.

Third main paragraph of handwritten text, possibly a transition.

Final paragraph of handwritten text at the bottom of the page.

## L'HUMOUR À L'ACADÉMIE DE ROUEN

QUAND NOS VÉNÉRABLES CONFRÈRES

IRONISAIENT SUR LEUR COMPAGNIE

par M. Jean-Pierre CHALINE

*(Séance du 7 mai 2011)*

L'intimité d'une séance privée est sans doute la plus adéquate pour le sujet passablement impertinent que je vais me risquer à traiter, l'humour à l'Académie. Étrange association de termes, en effet : quoi de plus sérieux qu'une académie, quoi de plus digne que ses membres ? Est-il imaginable qu'ils puissent se moquer de leurs doctes confrères et, pis encore, de la plus vénérable, de la plus distinguée de toutes nos Compagnies savantes rouennaises ? Et pourtant...

L'exemple, à vrai dire, vient de haut. L'Académie française elle-même a, de longue date, suscité l'ironie de la part de quelques beaux esprits qui n'avaient pas eu le bonheur de s'y voir admis. J'en citerai quelques exemples. Sur la tombe de Piron, poète assez connu du XVIII<sup>e</sup> siècle mais qu'une plume acérée empêcha sans doute de rejoindre les Immortels, on écrivit : « Ci-gît Piron qui ne fut rien, pas même académicien... » Au XIX<sup>e</sup> siècle, le chroniqueur Nestor Roqueplan décocha cette saillie qui eut grand succès à l'encontre des titulaires du quai de Conti : « Ils sont là quarante... qui ont de l'esprit comme quatre ! » Flaubert, quant à lui, ne leur pardonnera pas d'avoir écarté de leur prix de poésie sa chère amie Louise Colet : « L'Académie, de pareils ânes... Du jour où elle a donné le premier prix Monthyon, elle a avoué que la vie littéraire s'était retirée d'elle. [...] Elle s'est réfugiée dans la vertu comme font les vieilles

femmes dans la dévotion.» Et d'autres en feront le thème d'une comédie, *L'Habit vert* par le Normand de Flers et Caillavet, voire d'un désopilant «polar» avec *Le Fauteuil hanté* de Gaston Leroux.

Dans ces conditions, la cousine de province qu'est l'Académie de Rouen devait s'attendre aussi à de telles charges. Flaubert, qui n'en fut jamais membre, à la différence de son père Achille Cléophas, n'y a pas manqué. Ainsi, en 1850, le jour où aurait dû être célébré l'anniversaire du Grand Corneille : «Quelle séance à l'Académie de Rouen ! Tenue de ces messieurs : cravates blanches, pompe, saines traditions... Un petit rapport sur l'agriculture ! Ah ! Saint Polycarpe, tu vois que s'il y a des cochonneries à Paris, la province n'en chôme pas ! »

Mais l'originalité, à Rouen, est que les moqueries les plus spirituelles viennent des membres mêmes de l'Académie, ou de candidats qui finiront par y être admis. C'est le cas d'un sieur Richard qui, en 1837, avec la complicité de l'imprimeur Nicétas Périaux qui lui apporta en sus une lithographie caricaturant les Immortels du cru, publia une parodie de poème épique en deux chants intitulée *L'Académiade*. Soit trente-deux pages d'alexandrins volontairement pompeux mais remplis d'allusions et descriptions comiques justifiant, pour les non-initiés qui n'auraient pas saisi, seize autres pages de notes explicatives offrant en quelque sorte les clés de ce petit chef-d'œuvre d'ironie dont, malheureusement, trop de flèches très personnalisées de nos jours nous échappent complètement. Retenons-en quelques morceaux qui, eux, n'ont peut-être pas perdu tout sens aujourd'hui. J'y glisserai quelques explications pour situer personnages ou situations d'époque.

\*

Voici donc le début de *L'Académiade*, chant premier. Pour bien comprendre, il faut savoir qu'alors l'Académie se réunissait au second étage de l'Hôtel de ville, à côté de ce qui tenait lieu de musée et bibliothèque, les séances se déroulant le vendredi à 18 heures, dignement préparées par un employé municipal nommé Potel. Les «officiers» sont les actuels membres du Bureau, et chacun aura reconnu les volumes reliés du *Précis*...

De la tour de Saint-Ouen la voix criait six heures !  
Les choucas effrayés, désertant leurs demeures,  
Volaient, avec l'orage, autour du monument,  
Et jetaient, vers la terre, un long croassement...

C'était un vendredi ! Le factotum Potel  
Parait, avec amour, et le temple et l'autel.  
Potel sait respirer la brume académique  
Sans subir de ce corps la torpeur endémique ;  
Il devient tour-à-tour et concierge et facteur,  
Messager le matin, le soir appariteur ;

Les cinq grands officiers, de cinq chaises antiques  
Affaissent, sous leur poids, les coussins élastiques.  
Mais les simples élus portent leurs vœux moins haut,  
Un peu de paille fraîche est tout ce qu'il leur faut ;  
Et chacun, s'emparant d'une chaise assortie,  
Sur un siège modeste, assied sa modestie...

À l'appel nominal le silence succède ;  
Alors deux officiers, que le doyen précède,  
Déposent sur l'autel quarante in-octavo  
Mi-vêtus d'un cuir vert qui simule le veau...

Ravis et transportés dans les célestes sphères,  
Les élus, en extase, ardents thuriféraires,  
Sur leurs travaux mort-nés de quatre-vingt-douze ans,  
Brûlent, à flots épais, l'aloès et l'encens.  
Après l'ovation de leurs œuvres complètes,  
Du résineux parfum bourrant les cassolettes,  
Ils échangent entre eux, l'un vers l'autre tournés,  
De grands coups d'encensoir à s'aplatir le nez ;  
Et, couronnant ainsi tous ces préliminaires,  
Ils ont repris le cours des travaux ordinaires.

Après ces séances privées, arrive la séance publique, alors tenue  
en été :

On consacre au public un synode annuel :  
C'est la séance d'août, guet-apens solennel,  
Où leur trompeuse affiche et leur voix inconnue  
Attirent du badaud la candeur ingénue.  
Là, les cruels, armés de discours contondants,  
Assomment sans pitié ces flâneurs imprudents.  
Quelques élus [...]  
Prétendent s'affranchir de ces devoirs oiseux,  
Et sont bien résolus à sommeiller chez eux.

Il faut, pour prévenir l'effet de ce caprice,  
 Que l'appât d'un jeton tente leur avarice.  
 Ce jeton, en argent, vaut cent sous moins un franc.  
 Fontenelle, Poussin et Corneille le Grand  
 Palissent, conjugués sur sa face ternie,  
 Où s'éteint, sans reflet, l'astre de leur génie.  
 Au revers, c'est un temple ouvert à trois battants,  
 Temple désert et nu ; l'ennui, depuis longtemps,  
 A fait fuir, à la fois, par sa triple ouverture,  
 Les Sciences, les Arts et la Littérature.

On aura reconnu – *Tria limina pendit* – notre médaille académique.  
 Et voici maintenant, surnommé Ajax, le secrétaire perpétuel de l'époque :

Sa noble ambition vise à l'autocratie ;  
 Il veut être empereur de cette Béotie ;  
 Déjà, du président, il a, dans son orgueil,  
 Par un rappel à l'ordre, ébranlé le fauteuil !  
 Las de l'obscurité d'un pacifique rôle  
 L'impétueux Ajax se donne la parole  
 Et du calme parfait affecte l'apparence.  
 Son geste impératif commande le silence.  
 Le plus audacieux, confus, terrifié,  
 Du mot qu'il allait dire avale la moitié...

Suit le long discours prêté à ce bouillant Ajax, dont, pour ne pas  
 lasser, on ne citera ici que quelques vers :

Eh bien ! de vos travaux le tome analytique  
 Ne peut, qui le croirait, endormir la critique ;  
 Et voilà qu'aujourd'hui quelques mauvais plaisants  
 S'avisent de trouver vos Précis amusants !

Arrêtons là un si aimable persiflage. L'auteur, Charles Richard, tel  
 qu'on le voit nourri d'humanités classiques, versifiant tout naturellement  
 dans une parodie de *Illiade* à moins que ce ne soit, plus proche, la *Hen-  
 riade*, poème épique dû à Voltaire, fut le conservateur des archives de  
 la Ville. C'était un des collaborateurs de la *Revue de Rouen*, publication  
 qui rassemblait alors de jeunes talents prompts à bousculer le classicisme  
 académique. Notre Compagnie n'en devait pas moins l'accueillir, un  
 peu plus tard, en 1842, dans ses rangs et même en faire son secrétaire  
 perpétuel pour les Lettres !

\*

Après cette homérique mise en scène – pour ne pas dire « mise en boîte » – de notre Parnasse normand, écoutons ce qu'en dit le D<sup>r</sup> Hellis, un médecin de l'Hôtel-Dieu rouennais qui devait figurer pendant plus d'un demi-siècle sur la liste de nos prédécesseurs. J'en ai publié la correspondance avec son ami Floquet, lui-même auteur d'une grande *Histoire du Parlement de Normandie*, et j'avais puisé dans ces lettres, en des temps déjà lointains, la substance de mon propre discours de réception dans cette Académie. Aussi en citerai-je quelques extraits fort éloquents dans leurs appréciations sur les confrères et leurs travaux.

1852: « Notre académie va mollement... Vous jugerez de son activité par son *Précis*. Ce bon Bergasse [un des vétérans] est parfois long à ne pas finir... »

1856: « Le *Précis* de l'Académie a paru hier... Ce sera une pierre de plus à déposer aux catacombes. Nous allons toujours, faisant fort peu... »

1862: « Notre Académie a fait sa rentrée très paisiblement... On va tâcher de recruter pour une société qui compte beaucoup trop de Nestors. Il faut du jeune bois pour produire, avec les ans, les chênes se découronnent... Nous en sommes là pour la plupart. »

Un mélange, on le voit, d'humour et de lucidité, qui conserve sans doute aujourd'hui encore une certaine pertinence...

\*

Franchissons après cela près d'un siècle par rapport à l'*Académiade*. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, un membre de la Compagnie, Edmond Spalikowski, publie un spirituel essai intitulé *Âme et aspects de Rouen*. Au milieu de chapitres illustrés évoquant nos grands monuments, on découvre un charmant passage intitulé « À l'ombre des sociétés savantes ». Une façon, déjà, de n'en point faire la source de lumière qu'elles croient être... Le cadre qui nous est décrit est ici celui de l'ancien Hôtel des Sociétés savantes, rue Saint-Lô, demeure jadis du Premier Président du Parlement de Normandie, bel édifice malheureusement détruit en 1944, dont on découvre le riche décor.

L'Hôtel des Sociétés savantes est notre petit Palais Mazarin rouennais auquel on aurait annexé un modeste Collège de France... Ainsi qu'il convenait à hauts magistrats, l'Hôtel est d'importance et de bon style. Pierres de tailles avec bossages, clefs sculptées aux portes et fenêtres, grand escalier à frises et consoles, guidé par une rampe en fer forgé, et dans les appartements

à hautes baies et plafonds audacieux, frises, motifs décoratifs et armoiries concourent à lui donner cette allure d'Ancien Régime qui en impose aux manants... La Science a hérité de tout cela... Vingt groupements savants y ont établi leurs chapelles autour du chœur de l'Académie...

L'Académie, où l'on n'entre que par double porte capitonnée, comme dans un sanctuaire, au riche parquet ciré, meublée de jolis chênes sculptés que domine un gigantesque tableau à la mode d'autrefois, donne l'impression d'un Salon où se réunissent des gens distingués et se jugeant seuls dignes de tenir compagnie aux augustes ombres à manteau d'hermine. Les quarante membres choisis parmi les illustrations locales du clergé, du barreau, des affaires, des lettres, de l'érudition et des arts, ont essayé de conserver les traditions en appelant dans leur sein ceux qu'ils estiment le sel de la cité... Petite chapelle a-t-on dit d'elle malicieusement, centre de marivaudage aimable entre bourgeois bien élevés, satisfaits de se retrouver le vendredi pour échanger des rapports qui ne seront publiés qu'après douze mois, car l'actualité ne compte pas ici, l'Académie ayant l'avenir devant elle.

Quelque peu rentée, ne ressentant nul effroi du lendemain comme ses humbles sœurs pour lesquelles le paiement régulier des cotisations est une question de vie ou de mort, elle symbolise nettement l'esprit de la cité par sa sagesse et sa prudence, sa pondération et son apparente modestie. Qu'importe : elle nourrit, telle une humble lampe de vestale, la petite flamme de l'idéal que menacerait d'éteindre le grand souffle des affaires...

Et l'auteur de conclure :

On a bien fait de conserver à cet ensemble protégé par les gâbles et fleurons du Palais de Justice cet aspect provincial et cette atmosphère de calme béatitude reposant des trépидations de la cité... Ne vous étonnez pas si tant de cheveux blancs glissent sur le macadam de la rue Saint-Lô. Ce sont de bons vieillards qui cherchent encore leur passé mort, en feuilletant les souvenirs imprimés de générations de travailleurs acharnés, qui se sont bercés du doux espoir de laisser à leurs successeurs une œuvre et un nom.

\*

À nous aussi, il convient d'apporter le mot de la fin. Ce pourrait être le classique « Qui aime bien châtie bien » ; ou plus prudemment, comme dans certaines préfaces, « Tout rapprochement avec des personnes vivantes ou des situations actuelles ne saurait être qu'involontaire et dépourvu de toute mauvaise intention. »

311-313

## RECONNAISSANCE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

### DANS L'EMPIRE ROMAIN

par M<sup>me</sup> Françoise THELAMON

*(Séance du 4 juin 2011)*

La Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 pose dans son préambule l'existence de droits de l'homme, égaux et inaliénables, comme fondements de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé cette « Déclaration » comme l'idéal commun à atteindre pour tous les peuples et toutes les nations.

Il est déclaré à l'article 1 que : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits », à l'article 2 que : « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente déclaration. » La liberté religieuse est au nombre de ces libertés, comme il est dit à l'article 18 : « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites. » En dépit de cette Déclaration, la liberté religieuse ne va pas de soi dans notre monde à l'heure actuelle. Chaque jour, celui qui veut bien y prêter attention et prendre la peine de s'informer peut apprendre que dans tel ou tel endroit des personnes ou des communautés ne jouissent pas de ce droit pourtant considéré, du moins par les démocraties occidentales, comme un droit humain fondamental.

Sans parler des pays où, on le sait, d'aucuns sont victimes de violences sous diverses formes en raison de leur religion ou de leurs croyances, sont empêchés d'exercer leur culte. En France même, de nos jours, il y a débat sur ce que recouvre la notion de liberté religieuse et sur les formes qu'elle peut ou doit prendre au quotidien.

Ainsi la proposition de résolution déposée, le 31 mai 2011, à l'Assemblée Nationale par MM. Jean-François Copé et Christian Jacob s'intitule-t-elle : « Proposition de résolution sur l'attachement au respect des principes de laïcité, fondement du pacte républicain et de la liberté religieuse ». Les auteurs argumentent en ces termes : « En France, depuis quelques années, ce principe est l'objet de remises en cause. » Cependant l'opportunité même de cette résolution a été contestée. Le sujet que nous nous proposons d'aborder ici, certes en prenant un exemple dans le monde de l'Antiquité, est donc bien d'actualité. Après un bref rappel de quelques principes contemporains, nous voudrions présenter comment la liberté religieuse a été reconnue pour la première fois dans l'Empire romain voici dix-sept siècles, dans un monde où jusque-là cette notion n'avait pas cours.

### **La liberté religieuse : un droit humain en question de nos jours**

#### *La Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, énoncée à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale, a été conçue dans le cadre de la pensée occidentale*

En France, dès 1789, la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen proclamait : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi » (article 10). Ceci implique que chaque individu humain est considéré comme une personne susceptible d'avoir une opinion personnelle, de poser des choix, d'être sujet de ses actes, d'assumer en son nom propre des croyances, et non comme un simple élément d'un groupe dont il aurait à épouser en toutes choses les points de vue et les comportements. Or, ceci ne va pas de soi partout et en tout temps.

Affirmer la liberté religieuse, c'est reconnaître à l'être humain la liberté d'opinion et de croyance en matière religieuse, le droit de croire ou de ne pas croire en un ou des dieu(x), le droit de rendre un culte à la divinité, en privé et en public, sous réserve de ne pas troubler l'ordre public. C'est ce que reconnaît, en France, la loi du 9 décembre 1905 : « La République assure la liberté de conscience, elle garantit le libre exercice des cultes » (article 1). La Constitution de 1946 affirmait que tout être humain a des droits inaliénables et sacrés « sans distinction de religion ou de croyance »,

et celle de la V<sup>e</sup> République, en 1958, le répète et ajoute qu'elle « respecte toutes les croyances ». Ces croyances peuvent être religieuses, philosophiques, ou autres. Plus récemment, et cette fois dans le cadre de l'Europe, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne du 7 décembre 2000, entrée en vigueur le 7 décembre 2009, stipule : « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites » (article 10).

*De nos jours, dans bien des régions du monde,  
la liberté religieuse n'a pas cours*

Ce droit, considéré comme universel, fondamental, inaliénable et sacré par certains, n'existe pas et même n'a pas de sens pour d'autres. En fait, il ne va pas de soi. Revendiqué par les minorités religieuses persécutées, réclamé par diverses autorités religieuses et morales, ce droit – nous le savons bien – n'est pas admis dans certains pays, ou est bafoué dans les faits, même si son principe est acquis. Dans certains cas, c'est parce que des idéologies totalitaires le contestent, dans d'autres, tout simplement parce qu'il est impensable, incompatible avec les structures mentales, les représentations, les modes de vie de peuples différents des sociétés occidentales où il a été formulé.

*En France, il est actuellement admis que le principe  
de laïcité assure la liberté religieuse en l'encadrant*

Les auteurs de la résolution que nous avons mentionnée plus haut, énoncent que le principe de laïcité est « un principe de liberté qui assure que chacun ait la liberté de croire ou de ne pas croire, ainsi que la liberté de changer de conviction religieuse. » Les auteurs se placent ainsi sur le plan du « croire », et affirment le droit de se convertir, sous-entendu de changer de croyance, de foi, par une décision libre. Ceci est conceptualisé dans le cadre de religions fondées sur une croyance, sur une foi, dont découlent des valeurs, des pratiques de culte, des normes de comportement assumées librement par la personne croyante. Or, il peut exister des religions non fondées sur une adhésion personnelle de foi, mais sur l'accomplissement de rites communautaires, et de ce fait identitaires, qui cimentent l'unité du groupe humain considéré.

Ensuite, les auteurs de ce projet analysent que le principe de laïcité, garantie de la liberté religieuse, est de nos jours « remis en cause », non

parce qu'il n'est pas garanti par l'État, comme c'est le cas en d'autres lieux, mais parce que d'aucuns, pour des motifs religieux, contestent des valeurs essentielles de la République par des conduites, pratiques ou comportements perçus comme non compatibles avec ceux attendus de tous, dans le cadre de la laïcité officielle. On considère donc qu'ils abusent du principe de liberté religieuse car, expliquent-ils, « le principe de laïcité est le meilleur moyen de concilier liberté religieuse et vivre ensemble » : l'objectif est ici de consolider la communauté nationale. Cet enjeu apparaît comme un bien supérieur aux intérêts particuliers.

Notons cependant que le terme de laïcité est inconnu et n'a parfois aucun sens pour des personnes qui arrivent en France en ne possédant ni le mot pour le dire dans leur langue, ni le concept pour le penser dans leur culture. Ceci ne peut être que source d'incompréhension et de malentendu. Il apparaît également que certaines revendications, faites au nom de la liberté religieuse, peuvent nuire à la cohésion d'une société ou du moins être perçues comme telles. On rejoint là le cas de figure où une seule religion est constitutive de l'identité socio-politique d'un groupe humain, et où tout choix personnel revendiqué par un de ses membres met en péril la cohésion de ce groupe, voire dans le cas d'une cité antique, sa survie même.

### **La reconnaissance de la liberté religieuse en 311 : une innovation dans le monde de l'Antiquité**

En l'occurrence, nous envisageons le cas de l'Empire romain à la fin III<sup>e</sup> siècle. Il englobe alors le bassin méditerranéen et de vastes contrées qui l'entourent : de l'Atlantique aux confins de la Mésopotamie, du nord de la Bretagne (la Grande-Bretagne) aux confins du Sahara. Il est limité au nord par le *limes* rhéno-danubien, de la mer du Nord à la mer Noire ; il s'étend du Caucase au sud de l'Égypte. Il se pense comme l'*oikouménè*, la totalité du monde habité et civilisé, même si on sait bien qu'il y a au-delà de ses frontières des populations différentes, considérées comme barbares, et à l'est, le grand Empire perse sassanide, redevenu un rival dangereux au III<sup>e</sup> siècle.

#### ***Situation politique et religieuse jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> siècle***

*Dans l'Empire romain, comme dans toute société antique,  
le politique et le religieux sont totalement intriqués*

Ainsi a-t-on pu définir une cité antique comme une communauté humaine avec ses dieux. La participation aux rites, qui entretiennent le bon accord entre les dieux officiels protecteurs de la cité – désormais dilatée à

l'ensemble du monde conquis, et administré par Rome – et qui permettent que soit établie la *pax deorum*, garantie de la protection des dieux et donc de *felicitas* pour les hommes, ne relève pas d'un choix personnel. Parce qu'on naît dans le monde romain, on doit automatiquement participer aux rites de la religion traditionnelle héritée des ancêtres et, sous l'Empire, au culte impérial : c'est ainsi qu'est manifestée la *pietas*. Ce n'est en rien une adhésion de foi. En sont seuls exemptés les juifs, monothéistes stricts. Depuis César, ils jouissent du privilège d'être dispensés du culte officiel, mais doivent prier leur dieu – considéré comme un dieu ethnique – pour le salut de l'Empire et de l'empereur (jusqu'en 70, ils ont offert des sacrifices à cette intention au Temple de Jérusalem ; après la destruction du Temple et la fin des sacrifices, il en est resté les prières).

À côté des cultes officiels de Rome, les habitants de l'Empire peuvent vénérer d'autres divinités à leur gré, se faire initier dans différents cultes (Isis, Mithra, Cybèle...), à condition de ne pas nuire à l'ordre public et de ne pas comploter contre l'État. Ceux qui refusent de participer aux cultes publics sont considérés comme des traîtres, comme des individus qui mettent en péril la *pax deorum*, donc le salut commun. Cette logique de cohérence politico-religieuse a pour conséquence la répression qui frappe les opposants religieux perçus comme de mauvais citoyens, d'autant que, depuis 212, tous les habitants libres de l'Empire sont citoyens romains.

### *La situation des chrétiens du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècle*

De ce point de vue, les chrétiens qui dès les premières décennies – on en a la preuve à Rome en 64 – ne sont pas confondus avec les juifs, apparaissent comme une troisième race d'athées, adeptes d'une secte illicite et dangereuse puisque leur entêtement, leur obstination considérée comme absurde à ne pas vénérer les dieux de tous, mettent en péril le salut commun. Ils se trouvent de ce fait dans une situation précaire, ou sont persécutés. Or, eux-mêmes se sont toujours présentés comme de bons citoyens ou des sujets loyaux de l'Empire. Ce ne sont pas des contestataires politiques. Ils adhèrent à la culture et aux valeurs du monde romain. Ils se veulent Romains et chrétiens et, à ce titre, ils affirment, dès l'époque apostolique, leur soumission aux autorités. Ils prient Dieu, source de tout pouvoir, pour l'Empire et pour l'empereur, même quand ils sont persécutés. Mais leur monothéisme exclusif, fondé sur une adhésion de foi par choix personnel, ne pouvait composer avec la religion traditionnelle et le culte impérial.

Condamnés comme incendiaires à Rome en 64, les chrétiens sont perçus, selon Tacite, comme adeptes d'une superstition nouvelle et dangereuse. Ils sont accusés de « haine du genre humain », et suspectés

de commettre toutes sortes de crimes (*flagitia*). Néanmoins, une jurisprudence s'était établie au début du II<sup>e</sup> siècle. Devenu gouverneur de Bithynie où il trouve des chrétiens relativement nombreux, qui s'entêtent à refuser tout acte de culte mais ne commettent pas les crimes dont on les accuse, Pline le Jeune affirme dans une lettre qu'il adresse à l'empereur pour le consulter sur ce qu'il doit faire vis-à-vis des chrétiens : « Je n'ai trouvé qu'une superstition déraisonnable et sans mesure. » Trajan lui répond qu'il n'y a ni à les rechercher, ni à tenir compte des dénonciations anonymes, mais que s'ils sont amenés au tribunal, il faut les juger. Tout suspect qui accepte de sacrifier est absous, mais celui qui refuse est puni de mort. Ce ne sont pas les crimes (*flagitia*) qui sont punis, mais le fait d'être chrétien (le *nomen christianum*), qui s'exprime par le refus de sacrifier. Dans la pratique, l'application dépendait beaucoup du zèle ou du fanatisme des gouverneurs, et souvent de la vindicte populaire ; ainsi en 177, à Lyon.

Jusqu'au milieu du III<sup>e</sup> siècle, les chrétiens, dont le nombre a augmenté de manière variable selon les régions, sont victimes de persécutions ponctuelles et localisées. Entre 250 et 260, ils subissent une répression générale. Fin 249, la situation de l'Empire est gravement détériorée : invasions des Goths, catastrophes naturelles, épidémies sont considérées comme les signes d'une rupture de la *pax deorum*. Pour la restaurer, l'empereur Dèce ordonne une mesure de salut public sous la forme d'une *supplicatio* générale : tous les citoyens et leur famille doivent participer à une démarche religieuse collective sous la forme d'un acte de culte en l'honneur des dieux Jupiter, Junon, Minerve : sacrifice, libation, offrande d'encens, consommation de viande de sacrifice. L'application a lieu de janvier à l'été 250. Il y eut des martyrs, il y eut des apostats, il y eut des chrétiens qui parvinrent à fuir.

L'édit de Dèce n'était pas un édit de persécution, mais cette dernière en fut la conséquence. En 257-258, il y eut véritablement des mesures de persécution des chrétiens, dans le cadre d'une situation devenue particulièrement désastreuse. Les maux qui accablaient l'Empire étaient perçus comme le signe évident de la colère des dieux. Il convenait de s'en prendre à ceux qui étaient accusés de la provoquer en refusant de les vénérer, et de détourner ainsi contre les chrétiens la colère populaire. Les mesures prises les visent explicitement et uniquement ; elles visent les clercs d'abord, puis elles interdisent les réunions et l'accès aux cimetières. Ensuite, la persécution sanglante touche les élites avec la mise à mort et la confiscation des biens. En 260, l'empereur Gallien fait preuve de réalisme politique par un édit de tolérance (non parvenu) qui instaure la « petite paix de l'Église » : les chrétiens peuvent récupérer leurs lieux de culte, ce qui implique une reconnaissance de fait

de leurs réunions cultuelles, ainsi que leurs cimetières. Juridiquement, leurs communautés sont assimilées à des collèges. Mais rien ne dit que la religion chrétienne est licite, et rien non plus ne dispense officiellement les chrétiens de participer aux cultes publics. Néanmoins, durant quarante ans, ils bénéficient d'une période de tranquillité et de la bienveillance de certains empereurs.

### *Le système tétrarchique et la « grande persécution » de 303-311*

En 284, Dioclétien qui a été acclamé Auguste par l'armée, organise un système de gouvernement fort, sous-tendu par une idéologie enracinée dans la religion traditionnelle et les valeurs romaines. L'Empire est gouverné par un collège de quatre empereurs : deux augustes, Dioclétien et Maximien, assistés de deux césars, Galère et Constance Chlore : c'est la tétrarchie. Le pouvoir impérial est fortement sacralisé. Dioclétien est sous la protection de Jupiter, Maximien sous celle d'Hercule ; ces dieux sont considérés comme leurs pères, et il en va de même pour leurs césars. La cohésion politico-religieuse est ainsi fortement renforcée en vue du salut de l'Empire. Tout dissident religieux est alors perçu comme un mauvais citoyen qui met en péril la survie même de l'Empire. La persécution en est la conséquence logique.

L'hostilité à l'encontre de ceux qui refusent la religion traditionnelle se traduit d'abord par l'édit de 297 contre les manichéens, lesquels sont accusés de « doctrines de superstition tout à fait vaines et ignobles », et où il est dit que « la vieille religion ne devait pas être critiquée par une nouvelle », pour justifier que les empereurs décident de « punir l'opiniâtreté de certains hommes très vils et à l'esprit dépravé. » Suspectés de mœurs abominables, les manichéens le sont aussi de pactiser avec les Perses. Une persécution sanglante s'ensuit. Les mêmes arguments furent développés à l'encontre des chrétiens – sauf la collusion avec les Perses –, d'autant qu'une forte hostilité à leur égard régnait dans l'intelligentsia païenne militante de l'entourage impérial. Des mesures frappèrent les militaires qui refusaient de participer aux rites faisant partie de la vie de l'armée. Puis en 303-304, quatre édits frappèrent les chrétiens s'en prenant aux fonctionnaires, aux responsables des Églises, ou encore aux simples fidèles : ordre est donné à tous de sacrifier sous peine de condamnation aux travaux forcés, et par la suite sous peine de mort. La persécution fit de nombreuses victimes, particulièrement dans la partie orientale de l'Empire.

En 305, les césars succédèrent à leurs augustes qui avaient abdiqué et ils choisirent de nouveaux césars, mais très vite morts imprévues et usurpations faussèrent le système qui fit faillite. La persécution se poursuivait, mais ne donnait pas les résultats escomptés.

### *La reconnaissance de la liberté religieuse*

En 311, à la veille de sa mort, Galère, qui passe pour le plus acharné des persécuteurs et le plus fanatique, mit fin à la persécution. Il octroya aux chrétiens la liberté religieuse par un édit élaboré à Sardique (Sofia) où il séjournait pour se soigner, et officiellement promulgué à Nicomédie, capitale de la partie orientale de l'Empire, le 30 avril 311. Reconnaisant son caractère novateur et son intérêt exceptionnel, la municipalité de Sofia et la Faculté de Théologie de l'université « St Kliment Ohridski » ont célébré, lors d'un colloque tenu à Sofia les 30 avril-3 mai 2011, le mil sept centième anniversaire de cet « Edict of toleration », le présentant ainsi : « The edict of toleration was the first official act which set the beginning of the acknowledgement of Christianity in the Roman Empire... Christians regained their dignity as loyal citizens of the Roman Empire and were free to keep their religion. »

#### *L'édit de Galère*

Le texte nous est parvenu en latin dans l'ouvrage de Lactance, *De la mort des persécuteurs*, et fut traduit en grec par Eusèbe de Césarée, dans l'*Histoire ecclésiastique* (voir Annexe 1).

Décidé par Galère, l'édit est pris au nom des quatre augustes co-régnants : Galère, Constantin et Licinius ; le nom du quatrième, Maximin Daia, dont la mémoire a été ensuite condamnée, a disparu. Les quatre empereurs sont tous « Auguste invincible » et « pontife suprême ». Il s'agit d'un édit général adressé à tous les habitants de l'Empire.

Les considérants rappellent la politique de persécution et en justifient le bien-fondé : l'objectif était de redresser la situation en imposant à tous le retour aux traditions ancestrales romaines : aux *leges veteres* et à la *disciplina publica*. La persécution s'inscrivait dans le programme politique global de la tétrarchie. Les chrétiens étaient accusés d'abandon de la religion des ancêtres (*secta parentum*), d'avoir fait des choix fantaisistes, des innovations malencontreuses, puis au cours même de la persécution, d'obstination et de folie. Pratiquement, ce sont les accusations qui avaient cours depuis le début à l'encontre des chrétiens. La liberté religieuse n'était pas pensable dans le système politico-religieux romain. Les chrétiens étaient également perçus comme dangereux en raison de leur universalisme. Ceux qui, dès l'origine, se présentent comme « ni juifs, ni Grecs » sont, de longue date, jugés comme « une troisième race » qui mêle des gens de conditions diverses : hommes et femmes, esclaves et hommes libres. Mais l'empereur, qui ne regrette rien, fait un constat d'échec. Beaucoup ont été poursuivis, beaucoup ont été frappés : un

euphémisme pour évoquer les supplices et mises à mort ! Cependant, ce fut en vain : « un grand nombre persévère. » De ce fait, force est de constater que le pire est arrivé : ces gens ne vénèrent pas les dieux et nous les empêchons de vénérer leur dieu ; *stricto sensu*, ce sont des athées, des gens qui ne vénèrent aucun dieu, ce qui fait courir un grave danger à l'État tout entier. On remarquera que l'existence du dieu des chrétiens n'est pas niée et qu'il est sous-entendu qu'il faut peut-être aussi tenir compte de son mécontentement puisqu'il n'est pas vénéré.

En conséquence, l'empereur décide de faire preuve d'indulgence, de clémence, et accorde son pardon. C'est l'éloge des qualités charismatiques du souverain. Elles s'expriment par un acte politique réaliste qui doit lui valoir la reconnaissance de ses sujets. La décision est « qu'à nouveau ils puissent être chrétiens et rebâtir leurs lieux de culte » : par cet édit, la liberté religieuse dans son triple aspect de liberté de conscience, de croyance, et de liberté de culte est donc reconnue. La religion chrétienne est désormais licite, légale, sous réserve de respecter l'ordre public. Il est implicite que les chrétiens avaient auparavant des lieux de culte connus. La première mesure de persécution avait d'ailleurs été la démolition de l'église de Nicomédie, proche du palais impérial. D'autres cas sont avérés, mais il n'y a pas de vestiges archéologiques de ces bâtiments.

Les chrétiens ne sont donc plus considérés comme des athées, et il leur est même fait obligation de « prier leur dieu pour notre salut, celui de l'État et le leur, afin que l'intégrité de l'État soit rétablie partout et qu'ils puissent vivre en sécurité dans leurs foyers. » Il ne s'agit absolument pas d'une laïcisation – notion parfaitement anachronique –, mais d'intégrer le dieu des chrétiens au panthéon des dieux protecteurs de l'Empire, et de se concilier ses bonnes grâces pour le bien de tous. Les chrétiens bénéficient désormais d'un statut analogue à celui des juifs, ce qu'ils demandaient depuis l'origine. Comme tous, ils doivent prier pour le salut commun. Leur différence est reconnue, mais le « vivre ensemble » est désormais possible. Il est à noter que la liberté religieuse ne va pas jusqu'à celle de ne rendre aucun culte et de ne pas prier pour le salut commun, c'était pratiquement inconcevable dans une culture antique.

### *L'entrevue de Milan et le mandatum de Nicomédie de 313*

Galère mourut quelques jours après son édit. Celui-ci fut appliqué par Constantin et Licinius, mais la persécution continua en Orient, domaine de Maximin Daïa, que les deux autres augustes combattirent. Ils se rencontrèrent à Milan en février 313, se mirent d'accord sur leur domaine respectif et sur une politique commune de tolérance religieuse, accompagnée de mesures concrètes concernant les chrétiens et l'exercice

de leur culte. Entre-temps, Constantin avait fait à titre personnel le choix du christianisme, et s'était mis sous la protection du Christ.

Le texte issu de l'entrevue de Milan est connu par le *mandatum* promulgué par Licinius à Nicomédie, le 13 juin 313, sous la forme d'une lettre aux gouverneurs de province ; il a été transmis par Lactance et Eusèbe (voir Annexe 2). Il va plus loin que l'édit de Galère dans l'affirmation de la liberté religieuse : le choix religieux relève de « la raison et de la volonté de chacun de s'occuper des choses divines, chacun selon sa préférence », et les augustes rappellent l'édit de Galère en faveur des chrétiens. Parmi les attendus, notons que le respect dû à la divinité est chose essentielle dans l'intérêt de l'État. La liberté religieuse accordée à tous, en particulier aux chrétiens, vise, par le moyen de la liberté de culte, à se concilier « ce qu'il y a de divin au céleste séjour. » On ne saurait trouver formule plus vague et plus consensuelle : elle postule que chacun admet l'existence de la divinité, un seul Dieu pour les uns, des divinités multiples pour les autres, à une époque où un fort courant hénothéiste conduisait à voir dans les dieux des formes diverses de manifestation de la divinité, voire d'un dieu lointain inaccessible.

Confirmant l'édit de Galère, la mesure concerne en particulier les chrétiens : « Que ne soit refusée à personne la liberté de suivre et de choisir l'observance ou la religion des chrétiens » ; puis, de façon plus large, il est ajouté « qu'à chacun soit accordée la liberté de donner son adhésion réfléchie à la religion qu'il estime lui être utile en sorte [...] » Explicitement, le choix religieux est reconnu comme relevant de la décision de chacun, éclairée par la raison. Ainsi, pour le choix du christianisme, il est question ensuite de « la libre détermination de garder la religion des chrétiens ». Il ne s'agit plus d'obstination déraisonnable ni d'entêtement, le vocabulaire a changé.

La mesure ne concerne pas seulement les chrétiens, mais tous les citoyens de l'Empire : « Aux autres aussi qui le veulent est accordé le pouvoir de suivre leur observance et leur religion », et encore, « chacun a le pouvoir de choisir et de pratiquer la religion qu'il veut. ». Il s'agit de ne « restreindre pour personne aucun rite ni culte. » D'adhésion de foi, il n'est pas question, elle relève du for intérieur qui ne concerne pas l'État. L'important, c'est l'accomplissement du culte, « ce qui évidemment est convenable pour la tranquillité de notre temps. » Si l'échange qui structure la relation avec les dieux demeure inchangé « de sorte que la divinité puisse nous procurer en toutes occasions sa providence habituelle et sa bienveillance », il y a bien néanmoins une évolution dans la conception du rapport au religieux. Il ne s'agit en effet plus d'un rapport rituel automatique et obligatoire à l'égard des dieux officiels de la cité, mais d'un choix que chacun peut faire librement, agissant comme sujet

autonome. Si seuls les chrétiens sont explicitement mentionnés, le choix du christianisme n'est en rien encouragé.

Ces décisions prises à Milan, dans la ligne de l'édit de Galère, constituent une innovation qui va à l'encontre de l'unanimité de religion jusqu'alors considérée comme ciment du système politico-religieux dans une société antique. La notion de liberté religieuse est intégrée et devient même la solution pour obtenir protection et bénédiction de « la divinité » qui n'est pas davantage précisée, et encore moins niée.

\*

En conclusion, en 311-313, voici dix-sept siècles seulement, la liberté religieuse est reconnue pour la première fois dans le monde romain – c'est-à-dire en l'occurrence dans le monde entier –, alors que l'émergence d'une religion monothéiste et exclusive, non ethnique, avait posé un grave problème à l'État. Même si les chrétiens ont toujours proclamé leur loyauté, leur refus de participer au culte traditionnel fut pendant plusieurs siècles inacceptable dans la pratique.

Leur détermination, leur choix d'une religion où les rites sont l'expression d'une foi, leur résistance lors de la plus cruelle des persécutions, conduisirent un empereur réaliste à leur reconnaître une liberté de choix religieux et d'exercice du culte. Cette liberté s'étendit à peu après à tous. Cela implique une évolution dans les mentalités : la reconnaissance de l'autonomie de la personne considérée comme sujet autonome apte à faire un choix religieux, et il est admis que ce choix relève de la conscience, de la raison et de la volonté de chacun. C'était une avancée considérable concernant la conceptualisation de la catégorie de la personne dans la pensée occidentale. Mais demeuraient la nécessité et l'obligation que tous les membres de cette vaste communauté humaine que constituait l'Empire romain adhérent à une religion, vénèrent « la divinité » en vue d'assurer le salut commun. S'il y avait liberté de culte, il y avait en même temps obligation de culte « en sorte que ce qu'il y a de divin au céleste séjour puisse être bienveillant et propice à nous-mêmes et à tous ceux qui sont sous notre autorité. » La liberté religieuse n'impliquait pas la liberté de ne pratiquer aucun culte.

La liberté religieuse, même reconnue à tous – mais dans les limites que nous avons indiquées –, n'implique pas un changement radical des mentalités et des conceptions : il n'y a pas de séparation du politique et du religieux. Chacun demeure responsable de cette *pax deorum*, nécessaire au salut de la cité des hommes.

### Annexe 1 : Édît de Galère, 30 avril 311

«L'empereur César Galérius Valérius Maximianus Auguste invincible, pontife suprême, très grand Germanique, très grand Égyptiaque, très grand Thébaïque, très grand Sarmatique 5 fois, très grand vainqueur des Perses 2 fois, très grand vainqueur des Carpes 6 fois, très grand vainqueur des Arméniens, très grand vainqueur des Mèdes, très grand vainqueur des Adiabènes, en sa 20<sup>e</sup> puissance tribunitienne, salué *imperator* pour la 19<sup>e</sup> fois, consul 8 fois, père de la patrie, proconsul ; et l'empereur César Flavius Valérius Constantinus, pieux, heureux, Auguste invincible, pontife suprême, revêtu de la puissance tribunitienne, *imperator* pour la 5<sup>e</sup> fois, consul, père de la patrie, proconsul ; et l'empereur César Valérius Licinianus Licinius, pieux, heureux, Auguste invincible, pontife suprême, en sa 4<sup>e</sup> puissance tribunitienne, *imperator* pour la 3<sup>e</sup> fois, consul, père de la patrie, proconsul ; aux habitants des provinces, salut !

Parmi les autres dispositions que nous prenons toujours pour l'intérêt et l'utilité de l'État, nous avons, il est vrai, décidé antérieurement de redresser toutes choses conformément aux lois anciennes et à l'ordre public des Romains, et de veiller à ce que même les chrétiens, qui avaient abandonné la foi de leurs pères, revinssent à de bonnes dispositions. Pour certaines raisons, en effet, ces mêmes chrétiens étaient possédés d'un tel parti pris et envahis d'une telle folie que, loin de suivre les préceptes des anciens, établis peut-être par leurs propres aïeux, ils se faisaient à eux-mêmes, selon leur gré et leur fantaisie, des lois pour les observer, et rassemblaient en divers lieux des peuples de toutes sortes.

Enfin, lorsque nous eûmes publié l'ordre de se conformer aux préceptes des anciens, beaucoup ont été poursuivis, beaucoup ont été frappés, et comme un grand nombre persévère dans sa position et que nous voyons qu'ils ne rendent pas aux dieux le culte et la dévotion qui leur sont dus, sans honorer pour autant le dieu des chrétiens ; considérant aussi, à la lumière de notre très douce clémence, notre constante habitude d'accorder le pardon à tous, nous avons pensé qu'il fallait aussi étendre immédiatement notre indulgence à leur égard, afin qu'à nouveau ils puissent être chrétiens et rebâtir leurs lieux de réunion, à condition de ne rien faire contre l'ordre établi. Dans une autre lettre, nous ferons connaître aux gouverneurs ce qu'ils doivent observer. Aussi, conformément à cette indulgence dont nous faisons preuve, les chrétiens devront-ils prier leur dieu pour notre salut, celui de l'État et le leur, afin que l'intégrité de l'État soit rétablie partout, et qu'ils puissent vivre en sécurité dans leurs foyers. »

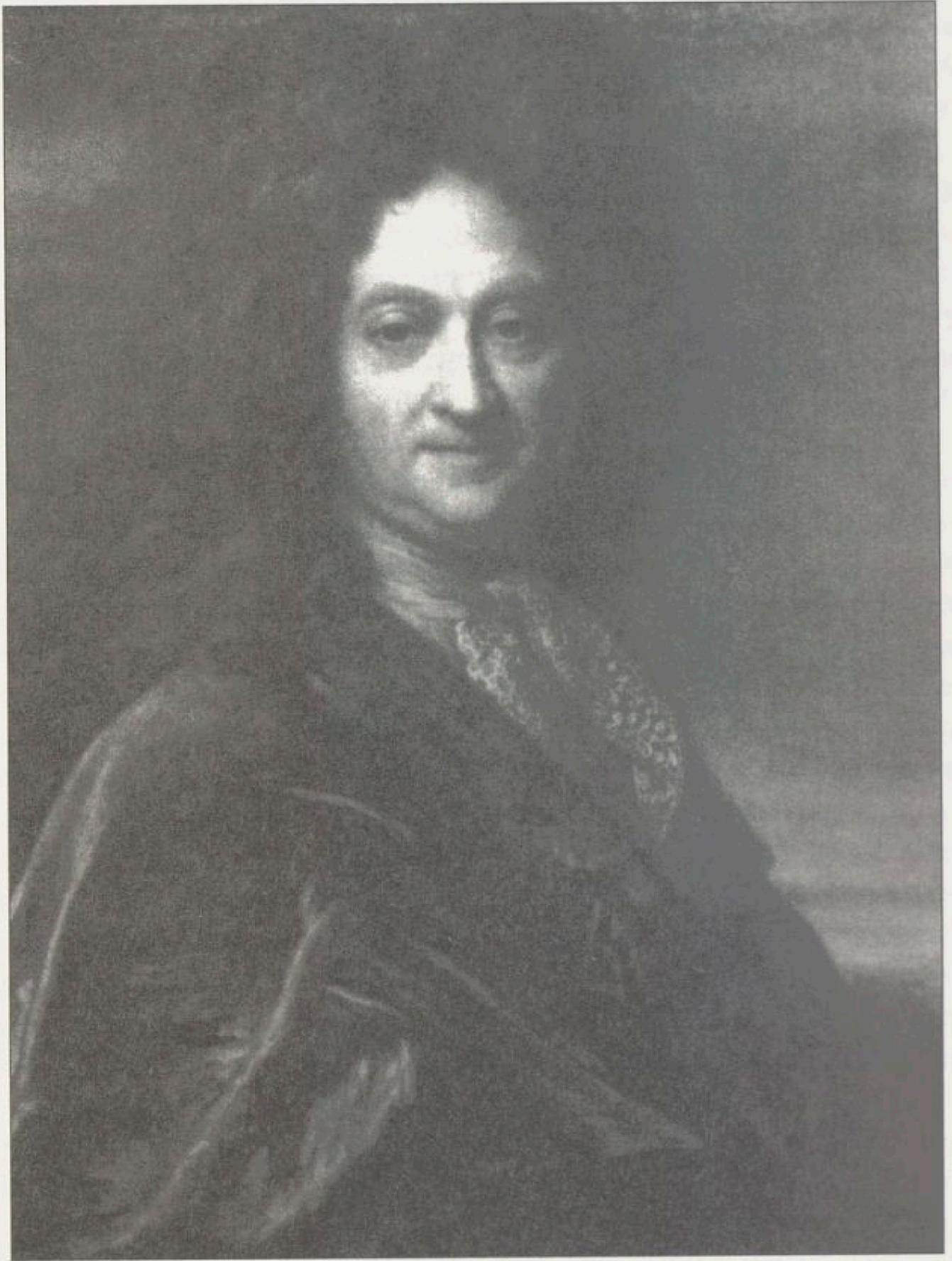
*apud* Lactance, *De la mort des persécuteurs*, 34 ;  
Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, VIII, 17, 3-10.

## Annexe 2 : *Mandatum* de Nicomédie de 313

« Depuis longtemps déjà, considérant qu'il ne faut pas refuser la liberté de la religion, mais accorder à la raison et à la volonté de chacun la faculté de s'occuper des choses divines chacun selon sa préférence, nous avons invité aussi les chrétiens à conserver la foi de leur secte et de leur religion. [...] Étant heureusement réunis à Milan, moi Constantin Auguste et moi Licinius Auguste, ayant en vue tout ce qui intéresse l'utilité de la sécurité publique, nous pensons que, parmi les autres décisions profitables à la plupart des hommes, il faut en premier lieu placer celles qui concernent le respect dû à la divinité, et ainsi donner aux chrétiens, comme à tous, la liberté de pouvoir suivre la religion que chacun voudrait, en sorte que ce qu'il y a de divin au céleste séjour puisse être bienveillant et propice à nous-mêmes et à tous ceux qui sont placés sous notre autorité.

Ainsi donc, dans un dessein salutaire et tout à fait droit, nous avons pris cette décision qui est la nôtre : que ne soit refusée absolument à personne la liberté de suivre et de choisir l'observance ou la religion des chrétiens, et qu'à chacun soit accordée la liberté de donner son adhésion réfléchie à la religion qu'il estime lui être utile, de telle sorte que la divinité puisse nous procurer en toutes occasions sa providence habituelle et sa bienveillance. [...] Que maintenant, librement et simplement, chacun de ceux qui ont pris la libre détermination de garder la religion des chrétiens, la garde sans être aucunement inquiété. [...] Puisque Ta Dévotion (titre donné au gouverneur destinataire de l'édit) voit que nous leur accordons cette liberté sans aucune restriction, elle voit également qu'aux autres aussi qui le veulent est accordé le pouvoir de suivre leur observance et leur religion, ce qui évidemment est convenable pour la tranquillité de notre temps : de la sorte, chacun a le pouvoir de choisir et de pratiquer la religion qu'il veut. Cela a été décidé par nous de telle sorte que nous ne paraissions restreindre pour personne aucun rite ni aucun culte. »

*apud* Lactance, *De la mort des persécuteurs*, 48 ;  
Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, X, 5, 2-8.



Portrait de Pierre Le Pesant, Seigneur de Boisguilbert  
(1646-1714)

## PIERRE LE PESANT DE BOISGUILBERT

(1646-1714)

**Grand notable rouennais au temps du Grand Siècle,  
magistrat subversif, penseur audacieux à la naissance  
de l'économie politique**

par M. Jacques DELÉCLUSE

*(Séance du 19 novembre 2011)*

« Depuis qu'Antoine de Montchrestien a parlé pour la première fois en 1615 de l'économie politique, ces termes n'ont cessé de recevoir des interprétations diverses. Montchrestien voulait, pour sa part, donner des conseils au Prince, sur la manière de gérer le bien public. L'étymologie explique qu'il ait appelé son livre *Traité d'économie politique*, ces mots signifiant "administration du patrimoine de la Cité." » Ainsi s'exprimait Raymond Barre, l'ancien Premier Ministre en commençant le manuel universitaire réputé qu'il a consacré à cette discipline.

Cela ne signifie pas que des données propres à cette science foisonnante n'aient pas existé antérieurement. On ne peut passer sous silence ce que les penseurs grecs ont pu exprimer pour conforter les cités-États dont ils se sont fait les inventeurs, ni les réflexions multiples – on pense notamment au prêt par intérêt – qui ont donné corps, au sein de l'Église médiévale, à une attitude spécifique au regard des problèmes économiques. Chez Aristote, comme chez Thomas d'Aquin, il est des commentaires où la philosophie et la morale rejoignent les préoccupations communes qui appartiennent à l'économie.

On sait aussi que les princes, avec la montée des États, ont procédé à des initiatives, par la création d'impôts et de sources de recettes

publiques, par l'obligation où ils se trouvaient de « battre monnaie », qui les ont conduits à pénétrer dans des domaines qui relèvent, aujourd'hui, des données que nous évoquons.

Aussi des systèmes sont-ils nés au sein des nouveaux États-nations qui pensaient dominer cette matière, comme ce fut le cas de l'Espagne du xv<sup>e</sup> siècle, subjuguée qu'elle était par l'exploitation des mines d'or et d'argent découvertes dans le Nouveau Continent, et dont elle pensait tirer richesse et domination.

Il en fut ainsi du mercantilisme pratiqué sous Henri IV et systématisé par Colbert, qui prenait en compte les phénomènes plus globaux des échanges, des créations d'activités et d'emplois. Il est enfin des plumes avisées qui se sont confrontées à ces questions complexes, et qui ont tenté d'aborder des analyses tendant à en éclairer la portée. Jean Bodin fait partie de ces précurseurs qui s'interrogeaient sur la nature de l'État, et comme Gresham en Angleterre, sur le rôle des monnaies. Antoine de Montchrestien, lui-même, appartenait à cette cohorte qui voulait, à l'imitation de Machiavel mais dans un autre domaine, inspirer ceux qui détenaient le pouvoir.

William Petty (1623-1687) est du nombre qui jette, également en Angleterre, les bases d'une réflexion économique en proposant une approche quantitative des phénomènes constatés en matière de gestion publique. Ces références, ces exemples sont autant de sédiments qui se sont déposés dans la conscience de certains esprits confrontés à des situations dramatiques telles que misères, pénuries, famines, côtoyant des richesses provocantes, des abondances injustifiées, des inégalités insupportables, avec le sentiment qu'elles ne présentaient pas un caractère inéluctable si une réflexion était menée pour en analyser les causes, pour en expliquer les mécanismes pervers, pour proposer des remèdes appropriés.

Pierre Le Pesant de Boisguilbert, placé devant des situations de ce type, est l'un des premiers, en ce xvii<sup>e</sup> siècle finissant, à se manifester pour tenter, devant les phénomènes qu'il constate, de décrire, de comprendre, de proposer, tout en développant dans ses écrits une critique impétueuse des pratiques en cours. D'autres que lui, en son temps, tels Vauban, Fénelon, Boulainvilliers, l'abbé de Saint-Pierre, ont su évoquer les difficultés du moment et proposer des solutions de circonstances plus ou moins adaptées. Mais il est le seul à avoir dégagé de l'ordre social, décrit par tous, l'ordre économique sous-jacent qui le déterminait et les mécanismes internes qui l'animaient.

Son message, novateur, qu'aucun précédent n'inspirait sauf la lucidité d'un autodidacte coupé de la plupart des sources d'informations préalables en dehors de ses propres enquêtes, eut quelque peine à convaincre,

étant donné son style d'intervention. Et il eut été oublié si la postérité n'avait fini par le reconnaître, si les meilleurs esprits qui, au fil des générations, ayant pénétré les arcanes de cette science nouvelle, n'avaient, tour à tour, témoigné qu'ils avaient découvert dans son œuvre d'importants éléments de leur réflexion, et plus encore s'ils n'avaient pas reconnu en lui un authentique précurseur. Quesnay, Marx, Keynes, Schumpeter, pour ne citer que les plus illustres, ont contribué à cette renaissance admise désormais par tous. Elle mérite, en conséquence, que l'on s'attarde sur cet auteur longtemps resté dans l'ombre, et soudain placé en pleine lumière.

## **Le Pesant de Boisguilbert dans son siècle**

### *Le temps de la formation personnelle*

Pierre Le Pesant de Boisguilbert, né en février 1646 au château de ses pères, fut baptisé à Rouen en la paroisse Sainte Croix-Saint Ouen. Il était le cinquième enfant de Nicolas Le Pesant, écuyer, seigneur et patron de Boisguilbert, et de Marie de Bonissent de Buchy. Ses antécédents familiaux se réfèrent du côté de son père à une lignée ancienne probablement originaire du Cotentin, où ce patronyme est répandu, mais qui obtint sa première notoriété par son arrière-grand-père Charles I Le Pesant, qui acquit à Rouen une charge de conseiller du Roi, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes. Il a transmis cette charge à son fils Charles II qui, devenu gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi et Chevalier de son ordre, se dotera de plusieurs fiefs constituant la seigneurie de Boisguilbert.

Nicolas Le Pesant, fils du précédent et père de notre économiste en hérita, exerça à son tour la charge de maître des Comptes, et fut pourvu plus tard de l'office d'avocat général à la Cour des Comptes. C'est au niveau de la génération de Charles I que la famille Le Pesant se lie avec la famille de Pierre Corneille, de son frère Thomas, et par leur sœur Marthe, à celle de Fontenelle.

Ainsi, au fil des générations, se consolidera cette noblesse de robe, et s'élargira la notoriété familiale dont Pierre de Boisguilbert pouvait se prévaloir. D'autant plus que du côté de sa mère, la famille de Bonissent de Buchy possédait la seigneurie qui jouxtait celle de Boisguilbert, et que son père, Pierre de Bonissent, exerçait les fonctions de conseiller au Parlement de Normandie.

Le jeune Pierre, qu'accompagnaient Charles son frère aîné et Nicolas son puîné, engagea ses études au collège des Jésuites de Rouen, puis les poursuivit aux « Petites Écoles de Port-Royal » dont le créateur, l'abbé de Saint-Cyran, faisait partie des relations de ses parents, de même que

le propriétaire des lieux, M. de Bernières, originaire de Rouen. De son passage en ce foyer d'éducation privilégié, Pierre de Boisguilbert garda l'empreinte janséniste faite de rigueur, d'intérêt porté au prochain et de crainte de Dieu, dont il ne cessera de revendiquer la référence.

Ce fut ensuite, pendant deux ans, l'étape des études de droit à Paris, pour pouvoir assumer les charges de robe qui l'attendaient. Il obtint le grade d'avocat sans pour autant apprécier, dans son esprit déjà réformateur, un enseignement qui lui parut décalé par rapport à son usage professionnel. Ce dernier appelait, selon lui, davantage d'apprentissage sur le terrain plutôt que le développement abstrait, hors de propos, du droit canon, lequel constituait encore à cette époque l'essentiel du programme enseigné. Peu soucieux de réintégrer la vie provinciale, il se consacre alors, en résident parisien, à l'écriture, manifestant un vif attrait pour l'histoire et la littérature.

Il ne livre pourtant aucune œuvre marquante, débutant dans l'édition par la traduction d'auteurs grecs, mais il rencontre un succès d'estime pour sa biographie de *Marie Stuart, reine d'Écosse*, dont le destin tragique, un siècle auparavant, avait marqué les consciences. Boisguilbert livre, aux dires des historiens, une analyse assez authentique de son héroïne, aussi éloignée de sa posture de martyre face à Élisabeth d'Angleterre que de celle de courtisane qui lui fut aussi reprochée.

Conscient cependant que la voie littéraire ne lui procurera pas l'autonomie financière à laquelle il aspire, ayant atteint la trentaine, il s'en retourne au pays natal. Entre-temps, son frère aîné, Charles, adonné à la carrière militaire, est mort au combat. Devenu, de ce fait, successeur privilégié, il doit pourtant, non sans amertume, se soumettre à la décision de ses parents, et renoncer à la jouissance des terres et du château de Boisguilbert au profit de son frère cadet, Nicolas, qui le dédommagera, en conséquence, de sa quote-part.

Vient alors le temps du mariage qui s'accomplit en 1676 avec Suzanne Le Page, fille d'un procureur à la Cour des aides. Ce sont d'ailleurs les fiefs relevant de sa belle-famille, à Pinterville, dont il se prévaudra ultérieurement pour ses quartiers de noblesse.

### *Le magistrat en exercice*

Arrive ainsi le temps de l'installation en milieu professionnel. Selon les pratiques en cours dans le milieu de la robe, elle s'effectue par l'acquisition d'une charge dans la magistrature, en l'occurrence celle disponible de juge-vicomte de Montivilliers, officialisée le 12 janvier 1678 par sa prestation de serment devant le Parlement de Rouen. Au moment où il convient de préciser la nature des fonctions en cours sous

l'Ancien Régime, il importe de souligner qu'antérieures à la Philosophie des Lumières, elles n'intègrent pas la conception essentielle de la séparation des pouvoirs si chère à Montesquieu, et laissent, dans leurs structures complexes, se combiner parfois pouvoir exécutif et pouvoir judiciaire. D'où la confusion qui en résulte pour notre compréhension contemporaine.

« Les vicomtes étaient des tribunaux jugeant en première instance les causes civiles entre roturiers et, en dernier ressort, les causes seigneuriales que connaissaient par ailleurs les hautes-justices. » Les vicomtes ou prévôts ne connaissaient qu'incidemment des crimes ; ils pouvaient informer et renvoyer au bailliage pour décréter. La vicomté de Montivilliers, de fort ancienne création, dépendait du Bailliage de Caux, et sa juridiction s'étendait aux hautes-justices, sorte de justice de paix, allant d'Orcher à Fécamp, de Saint-Romain à Honfleur. Boisguilbert, pour ses débuts dans la magistrature, se trouve donc écarté de Rouen.

Dans l'exercice de ses premières fonctions, deux tendances se révèlent qui vont marquer son parcours : d'une part, un comportement caractériel qui se manifeste par une certaine irascibilité à l'occasion de questions de préséance, et par des difficultés à entretenir des rapports d'aménité avec partenaires magistrats ou édiles municipaux, et d'autre part, un intérêt soutenu porté aux conditions de vie du peuple, avec lequel son magistère le tient en contact. C'est la découverte par ce patricien de la misère qui sévit, et des mécanismes qui, à ses yeux, tendent à l'entretenir, quitte à exercer, professionnellement de manière contradictoire, les procédures qui conduisent à les maintenir.

Mais cet observatoire où il fait ses premières armes ne suffit pas à l'ambition qu'il a de s'élever aussi haut dans la magistrature que son père et son frère, l'un et l'autre conseillers au Parlement. C'est ainsi qu'il est porté à acheter une charge plus significative dont l'opportunité se présente à lui alors qu'il allait accéder, à son tour, à la même promotion. La préférence qu'il accorde à cette acquisition tient à son importance : il s'agit de la fonction de conseiller du Roi, président et lieutenant-général du Bailliage et du siège présidial de Rouen, la plus distinguée de toute la province de Normandie, à laquelle sont attachés titres et prééminences qui en amplifient l'autorité. La transaction a lieu le 30 octobre 1690. À l'époque, Pierre de Boisguilbert a 44 ans.

Les *bailliages* ou *sénéchaussées* étaient des circonscriptions administratives, financières et judiciaires sur lesquelles se sont superposées les généralités, ancêtres de nos départements. Les lieutenants-généraux, dont le rôle à l'origine se bornait à seconder les baillis, en étaient venus progressivement à se substituer à ces derniers et à remplir exclusivement, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, la charge de juge. Ainsi en était-il de Pierre

de Boisguilbert qui disposait, à ce titre, d'un imposant appareil judiciaire comprenant un lieutenant particulier, plus 18 conseillers, 2 avocats, un procureur du Roi et 4 greffiers. Il jugeait les procès de la noblesse et du clergé ainsi que toutes les questions féodales. Sa juridiction, du ressort du Parlement, s'étendait à la ville, à ses faubourgs et à l'environnement allant de Saint-Victor à Couronne, et de Pont-Saint-Pierre à Pavilly.

Quant au présidial dont était honoré le Bailliage de Rouen, il connaissait, en dernier ressort, les causes d'importance financière limitée, avec recours d'appel au-delà d'un certain montant. Les neuf officiers qui le composaient avaient le pas sur le maire, le gouverneur et les échevins de la ville, ainsi que sur les gentilshommes dans toute assemblée publique ou particulière, et son titulaire avait qualité de président du siège présidial. Tels étaient donc les pouvoirs et les moyens dont disposait Pierre de Boisguilbert, lorsqu'il entra en fonction.

D'autres capacités s'ajoutaient à cette accumulation : celle d'accéder directement, sans intermédiaires, au contrôleur général des Finances (il en usera à de nombreuses reprises), et celle d'opérer en qualité de maire de Rouen. Celle-ci résultait d'une sanction imposée à la ville à la suite des émeutes fiscales de La Harelle, survenues en 1382. À compter de cette date, la ville avait été privée de son pouvoir d'élire un maire, et la fonction avait été transférée au bailli qui l'exerçait depuis, bien que, au fil des ans, les échevins, régulièrement réélus, avaient été progressivement réinvestis dans leurs attributions. De nouvelles capacités leur avaient même été confiées, en particulier la Juridiction des Manufactures, gérante de la célèbre Halle aux Toiles, dès sa création en 1670. Il s'agissait, selon la pratique de l'époque, de contrôler la fabrication des étoffes et la qualité des teintures opérées dans la région, afin d'en garantir la conformité et d'en soutenir la réputation. La Chambre de Commerce de Normandie en prendra ultérieurement le contrôle, à partir de sa propre création en 1703.

Sitôt désigné, pourtant, Pierre de Boisguilbert perdra rapidement cette opportunité puisqu'une réforme, survenue en 1692, restituera à la ville la plénitude de ses attributions avec l'élection d'un maire (Claude de Boutren de Corneville), sans pour autant priver le bailli de toutes ses capacités d'intervention. Outre le gouverneur de la Province, l'intendant de la Généralité, les membres du Parlement, le procureur, les échevins, il aura aussi affaire avec les marchands, offrant des terrains supplémentaires à son tempérament procédurier et irritable, pour nourrir contestations, démêlées, jusqu'à l'outrance, suscitant chez ses pairs des réactions unanimes de réprobation. « Son caractère vif et bouillant dont les instincts envahissants débordaient volontiers sur les voisins suscita, en effet, plus d'un conflit. » Certains ont cherché une réponse

psychanalytique à cette attitude excessive, et pensent l'avoir trouvée dans un transfert des frustrations subies par l'intéressé dans l'environnement familial de sa jeunesse. Là, il n'a pas rencontré le besoin de considération auquel il aspirait et qu'il poursuivra agressivement, sa vie durant. Mais ce comportement, s'il nuit à son image et à sa crédibilité, n'occulte pas sa lucidité.

À travers l'exercice de ses fonctions, Pierre de Boisguilbert sera plongé au cœur des Institutions qui, dans tous les domaines, participent à la gestion de la nation. S'il en connaît la complexité, il est aussi sensible à la situation de la population sur laquelle elles exercent leurs attributions. Et ce sera, pour lui, la révélation puis la confirmation d'une société qui s'enfonce dans la difficulté. L'exceptionnelle crise climatique qui va sévir au cours des années 1693-1694, alors que se prolonge la guerre de la Ligue d'Augsbourg engagée depuis 1688, ne fera qu'en accentuer la gravité. Les descriptions qui nous sont parvenues de cette période en soulignent la profondeur. On se rappelle la lettre que Fénelon adressa au Roi pour l'alerter : « Vous avez détruit la moitié des forces réelles du dedans de votre État pour faire et pour défendre de vaines conquêtes au dehors. Au lieu de tirer l'argent de ce pauvre peuple, il faudrait lui faire l'aumône de le nourrir. La France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provision... C'est vous-même, Sire, qui vous êtes attiré tous ces embarras. »

M<sup>me</sup> de Sévigné, elle-même, dans sa correspondance, fait part de son émoi devant le spectacle que lui offre une population souffrante.

### *L'auteur controversé*

Ce constat va désormais alimenter son œuvre d'inspiration économique qui débute en 1695 et qu'il fait précéder d'une longue enquête auprès des banquiers, des négociants et des magistrats. Il essaiera, en vain, de faire partager ses inquiétudes à Pontchartrain qui exerçait, à cette époque, les fonctions de contrôleur général des Finances.

La détresse qui sévit dès 1693, qui laisse à Rouen des traces profondes : 22 000 pauvres recevaient journallement l'aumône, 3 000 autres mendiaient dans les rues, le conduit à rencontrer Vauban, en séjour prolongé dans la cité, qui supervisait les fortifications de Dieppe au lendemain de la « Grande Bombarderie », et qu'il savait habité par les mêmes préoccupations que les siennes.

Cette rencontre renforce sa conviction de publier son premier ouvrage *Le détail de la France ou Traité de la cause de la diminution de ses biens et des moyens d'y parvenir*, et il utilise pour cela les grandes facilités d'impressions clandestines que les libraires de Rouen se sont données.

Celles-ci deviendront, au fil des ans, une spécialité, certes combattue officiellement car contraire aux intérêts du Roi, mais cependant appelées à de belles diffusions. Voltaire saura, plus tard, utiliser cette filière pour répandre ses libelles. Pierre de Boisguilbert est d'autant plus fondé à en connaître l'efficacité qu'il a, comme magistrat, pour mission de la réprimer, d'où la précaution qu'il prend de ne pas signer son ouvrage.

Dans ce document, prend naissance toute une série d'observations et de propositions qui, aménagées au cours du temps, constitueront le corpus de sa pensée économique. Il met en valeur ce qui lui paraît une évidence : c'est en assurant une meilleure répartition des richesses, au profit du plus grand nombre, en particulier par l'exercice d'une pression fiscale plus équilibrée, que la nation sortira du marasme dans lequel elle est plongée. Et cette constatation ne va pas sans une critique sévère des privilèges qui excluent l'aristocratie de toute contribution, et plus généralement des pratiques abusives exercées par le pouvoir monarchique.

Saint-Simon, chroniqueur sans indulgence du régime en place, se révélera un soutien sans faille de notre auteur, mais on ne connaîtra que tardivement le contenu flatteur de ses célèbres *Mémoires*, « Ce libelle [qui] ruinait l'existence des traitants, la puissance des intendants et le souverain domaine des ministres. »

Les éditions de l'ouvrage se succèdent, témoignant de son succès, et elles s'assortissent de titres complémentaires qui ne peuvent que susciter l'intérêt :

- *Le détail de la France, la cause de la diminution de ses biens et la facilité du remède en fournissant en un mois tout l'argent dont le Roi a besoin et en enrichissant tout le monde,*
- *Le détail de la France, la France ruinée sous le règne de Louis XIV,*
- *Le détail de la France. Mémoire pour servir au rétablissement général des affaires en France.*

Les échos de cette audience, qui atteignent l'Angleterre, finissent par alerter les responsables au pouvoir, où à Pontchartrain – peu disposé à l'écouter, car il est devenu Chancelier – succède Chamillard qu'il a connu comme intendant à Rouen. Ce dernier, avec qui il entretint une longue correspondance pour tenter de le convaincre, porte une oreille plus complaisante à ses propos. Parallèlement, Vauban, délivré de ses obligations militaires, publie ses recherches dans son ouvrage intitulé *La Dîme Royale*, où il expose les abus et malfaçons pratiqués dans la levée de la « Taille », l'impôt personnel, mais aussi dans celle des aides et des douanes provinciales, causes profondes, selon lui, de la misère du public. Il rejoint les analyses précédentes de Pierre de Boisguilbert en leur conférant un caractère plus radical, tout en différant sur les remèdes à apporter. Sa thèse principale est l'application généralisée

d'un prélèvement de 10 % sur tous les revenus perçus en nature sur le fruit des terres et en espèces sur les autres biens.

Les idées de Boisguilbert, plus subtilement applicables car elles s'ajustent davantage sur les situations personnelles, sont à nouveau en cours, tandis qu'élargissant son propos, il prépare de nouvelles publications.

La paix victorieuse de Ryswick intervient alors en 1698, mettant fin à la guerre de la Ligue qui s'éternisait et épuisait les richesses de la nation. Mais la pause sera courte, car un nouveau conflit surgit dès 1702 avec la guerre de Succession d'Espagne engagée par une nouvelle coalition conduite par les Provinces-Unies et Guillaume d'Orange, devenu Roi d'Angleterre. La situation économique du pays va continuer à s'aggraver tandis que les opérations militaires pour y faire face vont à nouveau s'étendre sur une dizaine d'années supplémentaires, et qu'elles sont conduites sur quatre fronts (Piémont, Bavière, frontière du Nord, Espagne). Elles connaissent un sort contraire et obligent à une mobilisation qui va épuiser les capacités du pays. La crise va même culminer au cours des hivers 1708 et 1709 alors que sévit, dans toute sa rigueur, une nouvelle vague de froid qui accroît le désarroi et la pauvreté de la population. Pour la période 1709-1710, alors que Louis XIV cherche désespérément une issue au conflit, la France dénombre 100 000 morts de froid, 100 000 morts de faim, auxquels s'ajoutent 50 000 morts d'épidémie ! Des émeutes de la faim surgissent, difficilement réprimées. Les finances de l'État sont aux abois.

Dans ce contexte catastrophique, Boisguilbert se sent encouragé à poursuivre les analyses lui permettant de mettre en avant les solutions qu'il préconise en matière fiscale. Il produit successivement ses réflexions sur l'assiette de la Taille et sur celle de la Capitation, en écho aux propositions de Vauban, mais aussi sur le commerce des grains, sujet sensible entre tous alors que menace la pénurie, enfin sur la nature des richesses et de l'argent, par des publications aux titres révélateurs :

- *Réflexions sur l'état de la France,*
- *Mémoire pour faire voir qu'on ne peut éviter la famine de temps en temps qu'en permettant l'enlèvement des blés hors du royaume, hors le temps de cherté.*

Sous le titre de *Factum de la France* circulent ainsi plusieurs documents qui, en dehors de propositions pour l'action, dressent un constat sévère de la politique pratiquée par le pouvoir. Le choix du titre n'est pas innocent, qui se veut accusateur et polémique.

Parmi eux figure un mémoire resté célèbre, dont le titre souleva controverses et contestations : *Factum de la France ou moyens très faciles de faire recevoir au Roy, 80 millions.* Si provocateur qu'il apparaisse,

il servit à plusieurs reprises de référence à Pierre de Boisguilbert pour pousser les responsables à prendre enfin des décisions abruptes au lieu de se réfugier dans des accommodements et des expédients sans portée, comme la multiplication de créations artificielles d'offices pour des tâches sans contenu, voire la remise en cause d'offices existants (Boisguilbert sera lui-même victime de cette pratique). La liste de ces offices créés entre les années 1703 et 1707 ne laisse pas, en effet, d'étonner : offices des contrôleurs et marqueurs de cuir, offices des visiteurs et contrôleurs des poids et mesures, offices d'inspecteurs des boucheries, offices des déchargeurs de vins, offices des vendeurs, visiteurs, peseurs de foin, offices de garde-bateaux, offices des contrôleurs et visiteurs de beurre frais, offices des inspecteurs des porcs, des œufs, des fruits ! Ces dérives suscitaient l'ire de Boisguilbert. Or il est sûr aussi que, dans son insistance à proposer des réformes immédiates, il y avait une certaine naïveté à croire leur mise en œuvre rapide et apte à obtenir des résultats probants, car il se heurtait aux praticiens que la complexité même du tissu des prélèvements rendait sceptiques et prudents.

À la suite du *Factum* se trouvaient un mémoire complémentaire illustrant en abrégé que « plus les bleds sont à vil prix, plus les pauvres sont misérables », ainsi que deux traités sur la monnaie intitulés : *Causes de la rareté de l'argent* et *Dissertation de la nature des richesses, de l'argent et des tributs*, qui anticipent, aux yeux de certains, ce que sera *La richesse des nations* d'Adam Smith.

La réaction des hommes en place, Pontchartrain et Chamillard, malgré les approches opérées pour tenter de les convaincre, intervient brutalement dans un premier temps avec la condamnation, en 1707 par le Conseil du Roi, dont ils sont l'un et l'autre membres, de la « Dîme Royale » de Vauban, considérée par le Roi lui-même comme « un libelle criminel attentatoire à son autorité ». Mais, surtout, comme le souligne à nouveau et malignement Saint-Simon, pourfendeur permanent du pouvoir en place, parce qu'elle « ruinait une armée de financiers et de commis, détruisait l'autorité du contrôle général, des intendants et de leurs protégés. » Le diagnostic de Vauban était, en effet, particulièrement sévère : « Par toutes les recherches que j'ai pu faire, depuis plusieurs années que je m'y applique, j'ai fort bien remarqué que, dans les derniers temps, près de la dixième partie du peuple est réduit à la mendicité et mendie effectivement, que des neuf autres parties, il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire aumône à celle-là, parce qu'eux-mêmes sont réduits, à peu de chose près, à cette malheureuse condition, des quatre autres parties qui restent, les trois sont fort mal aisées et embarrassées de dettes et de procès, et que dans le dixième où je mets tous les gens d'épée, de robe, ecclésiastiques et laïques, toute la noblesse

haute, la noblesse distinguée et les gens en charge militaire et civile, les bons marchands, les bourgeois rentés et les plus accommodés, on ne peut pas compter sur cent mille familles et je ne crois pas mentir quand je dirai qu'il n'y a pas dix mille petites et grandes qu'on puisse dire fort à leur aise. »

Vauban, très affecté par cette condamnation et le jugement qu'elle fait porter sur lui, décédera peu après. Le sort réservé au *Factum* va suivre, d'autant qu'il lui est adjoint un complément, explosif dans le ton, sous le titre de *Supplément du Détail de la France*. Michelet saluera, près de deux siècles plus tard, cette philippique témoignant de la détresse du pays, dont l'auteur se faisait l'écho avec les accents d'un pamphlétaire insolent, mais qui s'avérait prémonitoire, annonciatrice de la Révolution. Le pouvoir ne pouvait transiger, moins sur les idées que sur la publicité qui leur était faite par leur diffusion. Les écrits furent saisis et Boisguilbert dut subir l'exil qui l'obligea à résider 6 mois à Brive, et à abandonner toutes ses fonctions. Dans la pratique, cette peine fut sérieusement adoucie, l'influence de Saint-Simon aidant, Chamillard se montrant complaisant vis-à-vis d'un auteur dont il ne négligeait pas la lucidité, et qui se voulait repentant bien que flatté de l'attention qu'on lui portait.

Avec l'amplitude de la crise climatique des années 1708-1709, qu'accompagnent des revers militaires persistants, la situation du pays tourne au désastre. Les finances publiques n'y résistent pas, et le contrôleur Chamillard préfère résigner sa fonction. Desmaretz, son adjoint, attentif aux idées nouvelles, lui succède. Acculé à la recherche d'expédients, le ministère s'intéresse à des propositions que, quelques années plus tôt, il rejetait avec force. Se pose aussi, avec acuité, le problème de l'approvisionnement en grains, pour lequel à un avilissement excessif succède une extrême cherté. De violentes émeutes éclatent à nouveau en Normandie, et repartent de plus belle en juillet à Rouen, à l'occasion du rachat de la Capitation. Cet impôt personnel par tête, créé en 1695 au plus fort de la crise financière lors du déroulement de la guerre de la Ligue, fut aboli en 1698 lorsque la paix intervint. Il sera rétabli en 1701 sur des bases liées au statut de la personne, et non sur celles du revenu comme l'aurait souhaité Boisguilbert, lorsque s'amorce la Guerre de Succession d'Espagne illustrant les hésitations du pouvoir, à la recherche d'une politique financière adaptée aux circonstances.

Le retour en grâce de Boisguilbert se situe dans ce contexte. Il ouvre à l'intéressé une nouvelle occasion de faire prévaloir ses vues en matière fiscale et à propos de la circulation des grains sans, pour autant, pouvoir en imposer les modalités d'application. C'est ce qui intervient en 1712 avec la mise en œuvre d'un projet d'imposition – appliqué à titre expérimental sur le territoire de l'Élection de Chartres –, qui « se trouvait être

une combinaison des idées de Vauban et de celles de Boisguilbert, c'est-à-dire le principe d'une dîme au dixième, payable en argent sur toutes les espèces de revenus. Mais, alors que les premiers auteurs du projet comptaient sur la suppression des autres impôts, le dixième n'était conçu par ses nouveaux adeptes qu'en surcroît des taxes existantes.»

Ce fut un échec que Boisguilbert ressentit comme tel, malgré les conditions d'application – contraires aux principes qu'il avait lui-même énoncés –, qui en furent la cause. Il eut cependant la satisfaction de voir le conflit qui épuisait la France s'achever par la victoire de son pays à Denain, que sanctionna le traité d'Utrecht dont on sait la part qu'y prit Nicolas Mesnager, son concitoyen. Peu de temps après, en 1714, alors qu'il venait de prendre sa retraite, il s'éteignait, sa réputation ayant été éprouvée par la tentative malheureuse qu'on lui imputait à tort. Lui-même considérait qu'elle affecterait durablement les propositions dont il s'était fait l'auteur. C'est donc un homme meurtri et désabusé qui quittait son siècle tourmenté. Il l'avait en quelque sorte anticipé de manière prémonitoire, lorsqu'il écrivait : « J'ai contre moi le sort de tous les porteurs de nouveautés surprenantes ; la qualité de fou et d'insurgé a toujours été le préliminaire des audiences qu'on leur a données. »

## **Le questionnement sur la misère et la pauvreté**

### *Une population fragilisée*

Derrière les ors de Versailles qui, aujourd'hui encore, brillent de tous leurs feux et magnifient le règne de Louis XIV, se révèle une réalité quotidienne vécue par la population qui est d'une autre nature. La politique somptuaire et dépensière du Roi, la quasi-permanence de l'état de guerre dans lequel il a maintenu la nation, ont épuisé les finances publiques à la recherche d'expédients pour se reconstituer à travers une imposition de plus en plus lourde, au surplus injuste, qui appauvrit progressivement le peuple. Les vingt dernières années du règne sont, à cet égard, significatives, et la misère que l'on pensait absente d'une période aussi brillante s'étend et s'aggrave. Tous les témoignages concordent pour en dénoncer les méfaits, et Pierre de Boisguilbert n'est jamais qu'un témoin de plus. Plusieurs auteurs ont décrit cette précarité qu'à leur manière les frères Le Nain avaient illustrée à une période plus tranquille (1645), à travers les tableaux réalistes qu'ils ont livrés à la postérité.

L'ouvrier agricole qui représente la majorité de la population habite généralement une maison d'une seule pièce, parfois partagée avec une autre famille. À l'intérieur, des paillasses sur le sol en terre battue, une

cheminée où pend une crémaillère, une armoire où il range sa vaisselle en terre cuite, ses chemises de chanvre, quelques draps et des couvertures de laine. Dehors, un cabanon avec quatre ou cinq poules, deux ou trois brebis que les enfants mènent paître sur les terrains communaux. Attenant à la maison, un potager où l'on cultive quelques légumes (choux, fèves ou bettes, lentilles, pois ou navets).

Ces «manouvriers», comme on les appelait, «qui ne faisaient profession d'aucun métier ne laissant d'en faire plusieurs très nécessaires» vivaient chichement, pendant la saison, de journées épuisantes consacrées à l'entretien des domaines des nobles, du clergé, ou chez les laboureurs – cette petite élite paysanne qui possédait des terres, un cheval et une charrue –, lesquels louaient leur service pour aider à la moisson, aux foins, à la vendange. L'hiver, ils se proposaient, «beaucoup plus difficilement» ainsi que le fait observer Vauban, comme maçons de terre, couvreurs de chaume, débardeurs de bois ou charbonniers, tandis que leurs femmes tissaient à domicile pour un marchand de toile. Que sévissent des aléas climatiques majeurs conduisant à la baisse dramatique des rendements céréaliers, et la pénurie, la disette, s'installaient avec la cohorte des drames humains qu'elles véhiculent : mendicité, vols, brigandages.

Les populations urbaines que de Boisguilbert connaissait dans leurs strates les plus modestes n'offraient pas un spectacle plus réjouissant. La masse des salaires payés à la journée ou à la tâche, pour les journaliers et compagnons qui opèrent dans la cité, témoigne de leur grand nombre et montre que la pauvreté de beaucoup de Rouennais est extrême ; dans cette ville aristocratique et bourgeoise qu'est Rouen, où une forme d'opulence s'expose, le contraste n'en est que plus frappant. La situation est d'autant plus insupportable que la politique fiscale en accentue la difficulté. Les impôts sont prélevés entièrement sur le peuple, surtout celui des campagnes. La taille, l'impôt direct et personnel dont sont exemptés le clergé, la noblesse et les titulaires des offices, soit plus du quart de la population, absorbe 20 % du revenu des paysans. En y ajoutant la gabelle sur le sel, les aides, impôt indirect perçu principalement sur les boissons et qui représente environ 10 % du revenu, la dîme due au clergé (qui varie de 3 à 12 %), ainsi que les droits seigneuriaux, il apparaît que la moitié du revenu paysan est ponctionnée par l'impôt. «Taillable et corvéable à merci», le dicton populaire qui a traversé les générations atteste encore de cette période douloureuse.

### *Le mercantilisme : un régime économique épuisant*

Cette situation est l'héritage dévoyé d'un système inspiré de longue date, qui s'est généralisé au début du siècle, et qui a pris le

nom de mercantilisme, où l'on trouve des traces du protectionnisme d'aujourd'hui. Les dispositions sur lesquelles il s'appuie trouvent en effet leur origine chez les prédécesseurs de Louis XIV, et avaient pour but de soutenir les projets et les besoins d'un État soucieux d'accroître sa richesse interne, de contribuer par le financement des guerres à la construction du territoire national, d'assurer sa solvabilité en veillant à l'équilibre de sa balance commerciale. Il s'agit d'un concept nouveau où l'État se situe au centre des préoccupations du pouvoir. Tous les éléments qui en constituent le fondement se trouvent réunis sous le règne d'Henri IV.

Il s'agit, bien sûr, de rétablir – voire d'améliorer, rappelons-nous la célèbre « poule au pot » – le niveau de vie de la population, en s'appuyant sur le riche potentiel des ressources agricoles de la nation mises à mal par les guerres de religion, ce que réalisera la politique de Sully, dont on se souvient de l'expression passée à la postérité : « Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France. » Il s'agit aussi de s'appuyer sur cette classe neuve qui émerge du Tiers État et forme la noblesse de robe, désireuse de promotion et qui acquiert en nombre ces offices devenus – sous ce règne – héréditaires. Il s'agit, enfin et surtout, de faire vivre une notion jusqu'alors implicite dans les esprits, mais qui doit désormais être officiellement reconnue. Elle s'appuie sur un constat efficace, qui se révélera simplificateur, selon lequel « Un État n'est fort que par sa richesse. Toute richesse vient du travail. L'État est d'autant plus fort qu'il achètera moins au dehors et vendra davantage en exploitant méthodiquement ses ressources propres. » Elle révèle, en même temps, un dessein collectif, une ambition dominatrice dans le concert des nations qui participent aux échanges.

Ce courant de pensée, inspiré par un proche d'Henri IV, Barthélémy de Laffémas dont on a découvert tardivement l'influence, prit corps à Rouen même, lors de l'Assemblée des Notables qu'Henri IV réunit à l'aube de son règne (1596). Il visait à accroître la capacité productive du pays et à encourager, par l'introduction de procédés étrangers, les fabrications sur place en favorisant notamment l'entrée d'artisans compétents et novateurs. Bien des manufactures sont nées en France, dans de multiples domaines, par la mise en œuvre de ces mesures que Richelieu et Colbert se sont attachés à prolonger, quitte pour ce dernier à en encadrer l'exécution par la création de protections et de privilèges tout en aboutissant à une sorte d'absolutisme économique. Tout est en place pour que s'exerce, au sein de la nation, une politique de pression fiscale en mesure de subvenir aux besoins grandissant de l'État. Mais l'impôt, sous ses formes multiples, est mal réparti. Les classes aisées y échappent. Il pêche aussi par la manière dont il est levé, par le truchement

des fermiers généraux. À cette pratique interne, s'ajoute une protection commerciale vis-à-vis de l'étranger par l'instauration de tarifs douaniers qui frappent les produits entrant en France. Elle touche principalement la Hollande – « l'entrepôt du monde » –, dont l'activité commerciale et financière exemplaire a construit une prospérité enviable. Elle représente le modèle dont on voudrait s'inspirer, du moins le but que l'on voudrait atteindre. Cette attitude va nourrir parallèlement un affrontement militaire renouvelé avec ce pays, dont la France convoite les espaces en direction du Rhin, et qui, au surplus, se fait le champion, contre « le papisme catholique », de la réforme protestante.

Mais si Colbert, dans l'application de ces dispositions, sut accompagner son action bénéfique par un puissant effort d'organisation du cadre juridique des transactions, et s'il parvint à mesurer, à bon escient, les contributions qu'il sollicitait, « aussitôt après sa mort (en 1683), commente Jacques Lacour-Gayet dans son impériale *Histoire du Commerce*, son système manié par des mains moins attentives ne laissa bientôt plus paraître que ses exagérations. La guerre continuelle y contribua et entraîna le délabrement progressif des puissances. Le contrôle dont Colbert avait fait un instrument de direction économique sera constamment resserré en vue d'un meilleur rendement fiscal. » D'où les abus amplifiés par les circonstances, qui nourrissent les observations et les critiques de Pierre de Boisguilbert. La situation générale du pays est dégradée car le système qui l'inspire est devenu inefficace, voire source de handicaps. Le revenu national est en constante régression (-50 % en quarante ans, estime-t-il, non sans excès), le pouvoir d'achat de la population est en baisse, et toutes les dispositions prises en matière d'impôts conduisent à l'accentuer. La population elle-même recule en nombre.

Boisguilbert s'interroge sur la cause des disparités fiscales qu'il fustige. En se penchant en historien sur leur évolution, il constate que l'impôt personnel que représente la taille a subi, au fil du temps, des dérives. Partant à l'origine d'une pression égale pour tous et constituant l'équivalent pécuniaire du service militaire (on se piquait alors d'en payer davantage que le voisin, et c'était un signe de distinction et d'opulence), complicités et accommodements – car bientôt, la vanité se retourna – conduisirent à restreindre progressivement le nombre des assujettis en raison, outre les initiatives royales à l'origine de renoncements successifs, des pouvoirs laissés aux intendants. « Le montant total de cet impôt était fixé chaque année par le Conseil du Roi qui le répartissait entre les généralités. Les intendants distribuaient ensuite la part afférente à leurs généralités entre chaque paroisse où des collaborateurs élus faisaient enfin le dernier partage entre les habitants. La faveur régnait en souveraine à tous les degrés de cette répartition. Être taxé au-dessous de ce que l'égalité

proportionnelle commandait était devenu une marque de considération. Cela s'appelait "se faire considérer". Ces abus étaient tellement entrés dans les mœurs que la taille avait pris un caractère avilissant et que, de considération en considération, elle n'atteignait plus que des "indéfendus" comme les appelait Boisguilbert. » Le même phénomène d'usure était intervenu pour les aides. Ces impôts indirects perçus sur les boissons avaient atteint un taux excessif, double ou triple de la valeur de la denrée, sans compter l'intervention des autorités locales conduisant de lieu en lieu à leur faire naître des distorsions injustifiées. Les droits de douane, enfin, applicables aux entrées et aux sorties du royaume, étaient perçus sans considération nécessaire de l'origine des produits, de leur usage et de la réciprocité qu'ils appelaient de la part des pays fournisseurs. Leur application aux exportations de blé soulevait, d'autre part, une question cruciale : la politique du gouvernement était que le blé fut bon marché. La France, riche en céréales, aurait pu les exporter en abondance, mais pour empêcher leur enlèvement hors du Royaume, on les frappait à la sortie de droits fort élevés, afin de favoriser la consommation intérieure. La conséquence était l'avilissement du prix du blé, qui restreignait l'étendue de sa culture ce qui, dans les années de disette, entraînait les famines. Les gens avaient effectivement le pain à bas prix cependant que la baisse de leurs salaires en était la rançon.

Quant aux douanes intérieures, les droits applicables, par les péages, aux transferts de contrée à contrée, suscitaient ici des abondances et là des pénuries, et plus généralement décourageaient les initiatives des acteurs, étant donné les lourdes procédures génératrices de conflits qui accompagnaient ces opérations. Elles élevaient, par ailleurs, de telles barrières contre les échanges intérieurs que les transports de marchandises venant de Chine ou du Japon étaient moins onéreux que ceux d'une contrée à l'autre. « Regardez la liberté des chemins comme le principe de toutes sortes de commerce et, par conséquent, de richesse. Une mer remplie de pirates est impraticable », écrit-il, « or la terre de France est plus couverte d'obstacles dans ses routes que toutes les mers du monde les plus décriées. »

### *Les chemins de la réforme*

Boisguilbert est alors appelé à plaider pour un impôt plus justement réparti, allégé dans ses modalités, simplifié dans son calcul, perçu plus rapidement sans le concours des traitants. « Les meilleurs impôts sont ceux qui vont directement des sujets au roi, sans passer, comme les aides, par une foule d'intermédiaires qui se paient tous par leurs mains avec la libéralité que l'on connaît. Ces traitants sont, dit-il, les plus clairs

ennemis de la France. C'est le crime, profère-t-il, qui les a établis et maintenus ! » Il considère surtout, et c'est la grande idée, voire la grande découverte de Pierre de Boisguilbert, que sa généralisation sera source de richesse et de développement tandis que l'allègement qui en résultera sur les populations précédemment accablées sera un stimulant de la consommation, et donc une contribution sans pareille au retour de la prospérité. Il poussera même le raisonnement jusqu'à nourrir une thèse populationniste qui se vérifiera en certaines circonstances.

« On établit pour principe, énonce-t-il, que consommation et revenu sont une seule et même chose et que la ruine de la consommation est la ruine du revenu. » « Tous les revenus ou plutôt toutes les richesses du monde ne consistent que dans la consommation, tous les fruits de la terre les plus exquis et les denrées les plus précieuses n'étant que du fumier d'abord qu'elles ne sont pas consommées. » Cette conception inspire toutes ses analyses et génère les critiques qu'il porte sur l'usage de l'argent, l'assiette des impôts, la nature de la richesse, ses capacités à conduire la croissance.

La réflexion est nouvelle en ce qu'elle modifie la perspective habituelle vis-à-vis des contributions obligatoires. Il découvre en quelque sorte l'effet multiplicateur et le rôle moteur de la demande globale, qui recueilleront dans l'économie politique moderne une adhésion généralisée. Pour lui, qu'une philosophie sociale et humanitaire inspire, globalement, la protection du pouvoir d'achat des masses est la condition de la postérité économique. « Plus les riches, dit-il, déchargeront les pauvres d'impôts et en prendront une plus grande part, et plus ils augmenteront leur opulence et par conséquent celle du Roy, bien que par un aveuglement effroyable, ils pratiquent le contraire et regardent comme un outrage les dérogeances qu'on y veut apporter. »

Constatant les entraves que réglementations et contraintes opposent aux initiatives créatrices, il se fait aussi l'apôtre du laisser-faire, laissez-passer, de l'ordre naturel spontané dont Fontenelle, son cousin contemporain, dans son ouvrage sur *La Pluralité des mondes*, constatait l'existence. « Il n'est pas question d'agir, il est nécessaire seulement de cesser d'agir avec une très grande violence que l'on fait à la nature qui tend toujours à la liberté et à la perfection », ou encore : « C'est à la nature seule à y mettre cet ordre et à y entretenir la paix ; toute autre autorité gêne tout en voulant s'en mêler quoique bien intentionnée qu'elle soit. » « Tout irait parfaitement bien parce que l'ardeur de gagner était si naturelle qu'il ne faut point d'autres motifs que l'intérêt personnel pour le faire agir. » Les physiocrates en feront, derrière lui, un principe d'action. « Ôtez-lui ses liens et laissez-le aller », citera Dupont de Nemours, l'un des leurs, s'octroyant l'expression de l'Évangile selon Saint Jean qui rappelait les paroles du Christ délivrant Lazare.

D'autres que lui, dans les milieux du commerce, émettaient alors un jugement similaire au regard des interdits qui accompagnaient les échanges commerciaux français. Lors de la création du Conseil du Commerce en 1703, l'un des députés des Provinces, réunis pour rechercher les voies d'un renouveau économique, à savoir Jean Anisson, libraire-imprimeur à Lyon, s'exprimait ainsi : « Il fallait nettement revenir sur l'idée que la France pouvait se passer de tout le monde et qui voulait encore l'obliger de recourir à nous. C'était aller contre la nature et les décrets de la Providence qui a distribué ses dons à chaque peuple pour les obliger à entretenir entre eux un commerce réciproque. Ce ne serait plus un commerce que de fournir nos denrées et nos manufactures aux étrangers et de ne tirer d'eux que de l'argent. »

Confronté aux pénuries frumentaires, aux variations drastiques du coût des céréales, loin de la police des grains qui impose ses règles, c'est une politique de prix hauts, justifiée par une consommation constante, qu'il privilégie, appuyée sur l'abondance ou la raréfaction des récoltes, plutôt que sur leur contrôle et leur taxation. À cette occasion, il s'attache à une description du phénomène des crises cycliques et des mécanismes naturels, qui conduisent à leur résolution. Il faudra attendre des décennies pour que cette conception révolutionnaire inspire le pouvoir hanté par les perspectives de disette et de famine.

En matière de monnaie, il n'a cessé de pourfendre l'idée reçue et très ancrée en milieu mercantiliste que son accumulation était synonyme de richesse. Pour lui, la monnaie n'est qu'un intermédiaire qui accompagne les transactions, les facilite, qui aide à les renouveler. Elle est dotée, par son élasticité, de la capacité de s'adapter au volume des échanges par l'augmentation de sa vitesse de circulation et par l'intervention de ses substituts, le billet et la traite. Il considère que sa thésaurisation abusive nuit au développement des échanges et que les délais, rendus nécessaires pour son accumulation en vue d'investissements éventuels, lui font perdre en partie l'usage utile qui aurait pu en résulter si elle avait circulé.

« L'argent n'est que le moyen et l'acheminement, écrit-il, et les denrées utiles à la vie en sont la fin et le but. » « Il y a donc de l'argent mort et de l'argent en vie. Le premier est celui qui, étant immobilisé et caché, n'est pas plus utile à l'État que si c'était des pierres ou qu'il fut encore dans les entrailles de la terre, et l'autre qui est en vie est celui qui marche toujours et n'est jamais en repos. Celui-là seul est compté dans un État, puisque lui seul en forme toute l'harmonie et fait subsister tous les états et toutes les conditions par sa circulation de main à autre. » Il écrit encore : « L'opulence, la richesse se propagent ainsi par un mouvement solidaire et ne sont que ce mélange continu tant d'homme à homme, de métier à métier, que de contrée à contrée, et même de royaume à royaume. »

Plus tard il opposera l'argent bienfaisant à l'argent criminel. Il a bien perçu les rapports existants entre la circulation monétaire et le volume des transactions, qui seront plus tard la base de la théorie quantitative de la monnaie pour la fixation des prix dans l'économie classique. Il a aussi identifié que le repli sur soi ou la raréfaction de la monnaie conduit à la déflation. Mais si, fidèle à l'enseignement de Sully, il s'attache surtout à la dimension agricole de la production, au demeurant essentielle, il sait distinguer dans ses analyses, à côté « des fruits de la terre », les biens d'industrie.

En bref, c'est à une critique généralisée du mercantilisme qu'il se livre. La pratique colbertienne, par ailleurs riche de ses initiatives industrielles a, certes, contribué à l'édification d'un budget de la nation tout en surestimant l'apport de richesse que comporte la détention de stocks de monnaie métallique. Mais elle a tourné le dos, contrairement à ses intentions d'origine, au niveau de vie de la population. En outre, les lois portant sur l'équilibre et les fluctuations économiques ne doivent plus être écartées comme on s'attache obstinément à le faire, il leur faut intervenir désormais dans un monde aux transactions ouvertes, où chaque offre rencontre sa contrepartie.

Boisguilbert porte aussi un regard sévère sur l'état de la société qu'il côtoie, et s'insurge sur les résistances qui se manifestent à l'égard de la généralisation de l'impôt appliqué aux classes exemptées. Les causes qui dispensaient la noblesse de cette contribution ont, peu à peu, disparu, mais le privilège est resté et l'attrait de tels avantages a suscité la création et le développement de la noblesse de robe. Colbert, lui-même, s'était attaché à en limiter les effets lorsqu'il traqua les roturiers enrichis « qui ont acheté, selon ses propres termes, des terres et prit des particules, et qui en s'agrégeant à la noblesse, se sont dispensés de payer des impôts. » Pierre de Boisguilbert était toutefois bien conscient d'être l'un d'entre eux.

De cela, le peuple est peu instruit, et les tentatives visant à développer une critique publique sont sévèrement réprimées. Le droit de remontrance des Parlements a été abrogé depuis 1661, et comme le commentera le Chancelier d'Aguessau, il « a étouffé le dernier cri de la liberté mourante. » Mieux que quiconque, de Boisguilbert est placé pour savoir que la seule voie des éditions clandestines, dont les libraires de Rouen se sont fait une spécialité, permet de faire passer des messages contestataires. On est loin de la confrontation d'idées dans un État qui organise, au contraire, la censure. Vauban, malgré sa notoriété et les services rendus, en sera l'une des plus illustres victimes.

## L'apport de Boisguilbert à la réflexion économique

### *Le précurseur d'hier*

Boisguilbert n'a pas eu l'ambition ni l'opportunité d'édifier un système qui apporterait une réponse globale aux interrogations suscitées par l'examen des données économiques de son époque, comme ce sera le cas d'autres auteurs dans les temps ultérieurs. Et pourtant, l'étude de ses écrits fait apparaître, mais de manière dispersée, une conception cohérente des phénomènes qu'il constate et qu'il analyse de manière foisonnante dans leurs différentes facettes, au gré des multiples rééditions de ses ouvrages et des adjonctions régulières qu'il leur apporte affinant, au fil du temps, ses observations, corrigeant même ses premières constatations, sans compter l'abondante correspondance dont il inonde ses partenaires hauts placés. Trop préoccupé de proposer des solutions aux problèmes du moment, il est intervenu dans l'urgence sans conduire une véritable synthèse qui aurait fait ressortir toute la logique de ses propos, et l'universalité de ses réflexions.

Du moins peut-on considérer qu'il a ouvert la voie à deux courants de pensée que l'on oppose souvent mais qui, dans sa conception, n'apparaissent pas contradictoires :

- le premier est la liberté laissée aux acteurs et aux échanges économiques, que nourriront les thèses libérales classiques ;
- le second est la préoccupation du bien-être collectif, sur laquelle s'appuieront les thèses communautaires et sociales.

Comme il ne laisse pas de disciple, à cette période créatrice va succéder un silence apparent que Voltaire brisera pourtant pour s'indigner des propositions de ce « magistrat obscur », qu'il juge avec hauteur, mais dont il ralliera plus tard les conclusions. L'oubli semble peser sur l'ensemble de son œuvre bien que l'on trouve trace de son influence chez ceux qui, après lui, vont contribuer à éclairer cette discipline nouvelle sans qu'ils jugent nécessaires, selon les tendances de l'époque, de citer leur source. Il en est ainsi de Richard Cantillon qui, dans son essai sur *La nature du commerce en général* paru en 1755, éclaire, à son heure, les mécanismes économiques en cours, où l'on trouve des références aux concepts de richesse, d'ordre naturel, de croissance de la population qui relèvent directement, semble-t-il, de son prédécesseur oublié. Mais c'est surtout l'École physiocrate de Quesnay, dont l'influence va s'exercer dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, et qui, dans nombre de ses analyses, recoupe les thèses de Boisguilbert : le recours au laisser-faire et à la liberté des transactions, le mécanisme d'appauvrissement de la nation, la priorité donnée à la consommation, l'intérêt porté à la résolution des

problèmes agricoles au point de rendre exclusif leur apport à la richesse générale, à l'encontre de Boisguilbert qui n'avait pas négligé la contribution des « biens d'industrie ». On se rappelle, au passage, que cette restriction nourrie par la pensée physiocrate, qui inspira avec Turgot la politique royale, suscitera à la veille de la Révolution une polémique justifiée avec les milieux industriels de Rouen et la Chambre de Commerce de Normandie.

Mirabeau, qui appartient au mouvement physiocrate, reconnut tardivement, à la demande de Quesnay, la dette dont il était redevable vis-à-vis de Pierre de Boisguilbert, en qui il reconnaissait « le vrai et le seul précurseur des économistes » tout en rappelant l'apport spécifique de son propre courant de pensée, auteur du *Tableau économique* aux ambitions macro-économiques, de l'étude affinée du phénomène de production, de la définition du produit brut, correspondant à la marge d'aujourd'hui. Dupont de Nemours, à son tour, confessera cette influence. « Cette reconnaissance tardive, écrit-il, est du moins la seule à laquelle doivent aspirer les hommes qui s'occupent avec lumière du bonheur de leurs semblables, parce que c'est la seule qui puisse leur manquer. »

Mais ces considérations seront bientôt étouffées par la notoriété d'Adam Smith, à qui l'on doit *La richesse des Nations*, qui servira de référence obligée à ceux qui se pencheront sur l'adolescence de l'économie politique. Une pensée claire, un style accessible, des formulations heureuses contribueront à l'exceptionnel succès de ce promoteur de la liberté des échanges. Pourtant, bien des auteurs ont retrouvé dans les grands principes de l'économiste écossais vis-à-vis des impôts : égalité, certitude, commodité, économie, les définitions que donnait Boisguilbert un siècle avant lui et que, probablement, il connaissait. Ces auteurs soulignent que le refus des monopoles, l'encouragement à la concurrence et le respect de la liberté des prix, qui contribuent conjointement à ce que la libre confrontation des intérêts particuliers aboutisse à servir l'intérêt général que professait le penseur rouennais, ressemble à cette « main invisible » qui a construit la célébrité d'Adam Smith.

Il en est de même de sa loi sur l'équilibre des circuits et des prix qu'adopte David Hume, de la « théorie des débouchés » qui établit la réputation de J. -B. Say au début du XIX<sup>e</sup> siècle, de ses observations sur les rendements décroissants et de l'approche marginale que va développer Ricardo, de la profession de foi libérale qu'exprime Bastiat, et de la thèse populationniste qui fait débat avec Malthus, alors que la mémoire de Boisguilbert est retombée dans l'oubli. Elle se réveille pourtant sous l'effort conjugué d'un historien, Eugène Daire, et d'un chercheur, de Boislisle. Ces derniers ont rendu accessibles l'un l'œuvre et l'autre l'auteur, également méconnus alors que par leur publication,

les *Mémoires* de Saint-Simon, différées depuis un siècle, refont surface avec leurs commentaires louangeurs vis-à-vis de l'intéressé. Eugène Noël s'en fait l'écho en 1868 dans le *Journal de Rouen*.

Et c'est la dimension sociale des propositions de notre auteur qui, au mitan du XIX<sup>e</sup> siècle, va retenir l'attention. On y trouve écho chez Proudhon, chez de Sismondi, mais surtout chez Karl Marx qui, en le citant, va l'installer dans le panthéon des économistes dont la pensée l'a inspiré, pour la critiquer, bien sûr, mais aussi pour nourrir sur les sujets abordés sa propre réflexion : la valeur-travail, l'interdépendance des acteurs économiques, la dialectique de l'équilibre, le rôle de l'argent, l'avènement du capitalisme. Cela l'amène, naturellement, à constater sympathiquement que « Boisguilbert parle toujours au nom de l'immense population pauvre dont la ruine frappe, par contrecoup, comme il le dit, également les riches. Il parle de la justice distributive. » Plus loin, il cite pour l'approuver son auteur de référence : « Aujourd'hui, les hommes sont entièrement partagés en deux classes, savoir l'une qui ne fait rien et jouit de tous les plaisirs, et l'autre, qui travaille depuis le matin jusqu'au soir, a à peine le nécessaire, et en est même souvent privé entièrement. »

Cette reconnaissance avérée venant d'un philosophe à la réputation bientôt universelle ne peut que replacer Boisguilbert dans la mémoire collective du monde des économistes – et de la société tout court. Lorsque Michelet en assume le relais, et l'on en détecte aussi les répercussions à Rouen même où, à l'occasion de l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'Appel, le 16 octobre 1893, le substitut du procureur général, Edmond Méret, prononce un discours exaltant les mérites du lieutenant général de police et président au bailliage de Rouen. Tout l'aréopage des notabilités rouennaises est là pour l'écouter, découvrir la dimension du personnage évoqué, et s'en imprégner d'autant que l'orateur livre une analyse pertinente, convaincante et positive de ses concepts. La leçon ne sera pas oubliée quand il faudra baptiser l'un des nouveaux quais qui accompagnent le développement du port de Rouen, pendant sa grande phase d'expansion.

Cependant, sa nouvelle notoriété ne dépasse pas le cercle limité des spécialistes qui le perçoivent davantage comme un protagoniste de la protohistoire de la discipline plutôt qu'un partenaire de la science contemporaine.

### *L'inspireur d'aujourd'hui*

C'est cette image qui va bientôt se transformer. Les avancées de la science économique, la complexité grandissante des données qu'elle prend en compte, au lieu d'éloigner le penseur rouennais de cette réalité

vont, au contraire, donner corps aux multiples références, intuitions et interactions dont son œuvre est, pêle-mêle, porteuse.

Cette dimension extensive à l'infini, Maurice Allais, notre unique prix Nobel d'économie, l'exprimait, il y a quelques années en ces termes : « L'économie n'est qu'une partie d'un tout bien plus vaste, la vie en société », mais ceux qui s'en prévalent « doivent avoir une bonne connaissance des éléments qui la constituent... de l'ensemble des sciences sociales, de l'histoire, du droit, de la sociologie, de la morale, de la science politique, voire même de la philosophie. »

On trouve l'illustration de son propos lorsque l'on se penche sur les propositions énoncées par John Maynard Keynes, qui ont dominé la réflexion économique au xx<sup>e</sup> siècle. L'auteur de *La théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, est reconnu comme le fondateur de la macro-économie qui, à ses yeux, englobe toutes les disciplines. Au-delà de ses analyses sur les limites de l'économie de marché et de la liberté des échanges, il développe les outils qu'il propose aux gouvernements pour maîtriser les phénomènes du chômage, de l'inflation, de l'investissement public, des équilibres budgétaires nationaux, des relations internationales.

Ses propositions interviennent lors de la crise qui ébranle l'Europe au cours des années 1930. Elles inspirent les politiques pratiquées depuis, à tort ou à raison, par les États pour la surmonter. Et de nos jours encore, la crise actuelle, après la phase libérale, renvoie aux interrogations d'hier. « Et le retour à Boisguilbert », admis par l'intéressé mais aussi par ses contestataires libéraux, Schumpeter et Hayek, « est intervenu parce que, en partant d'une observation tout empirique de la France de son temps, il ébauchait l'essentiel de la théorie économique pure d'aujourd'hui. » L'exégèse moderne a fait surgir « un Boisguilbert d'une hardiesse de conception remarquable, qui franchit les siècles d'un bond pour venir rejoindre les calculateurs du revenu national, les théoriciens de l'équilibre et des fluctuations économiques, les initiateurs de l'analyse en termes de circuit et de flux, les inventeurs de l'effet multiplicateur et du rôle moteur de la demande globale, bref toute l'École de Keynes et ce qui en suivit. »

Ce constat, c'est celui que dégage l'ouvrage paru en 1966 sous le titre *Pierre de Boisguilbert, ou la naissance de l'économie politique* que Jacqueline Hecht a consacré à la réhabilitation du penseur rouennais. Outre une biographie précise, les deux tomes de l'étude livrent un faisceau d'analyses émanant des meilleurs critiques, notamment Américains, les textes majeurs de l'auteur et une bibliographie exhaustive des multiples analystes concernés. Elle a tenu à confirmer cet apport en organisant, les 22 et 23 mai 1975, le colloque « Boisguilbert parmi nous » à Rouen même, avec le concours de la Faculté de droit et des

Sciences économiques. À cette occasion, une vingtaine d'économistes venant des pays les plus divers, du Japon à la Pologne, ont illustré, sur place, par leurs interventions et contributions, l'audience internationale désormais acquise par Pierre de Boisguilbert. Si l'Académie fut absente à ce rendez-vous, il est des personnalités y ayant participé activement qu'on retrouvera ultérieurement dans les rangs de l'Institution.

Autorisez-moi à dire, à ce stade de mon propos et devant l'ampleur de la tâche que représentent cette biographie et la complexité des données qui alimentent le sujet traité, le tribut que je dois aux travaux approfondis de cette érudite, directrice de recherche à l'Institut national d'études démographiques (INED), qui a puissamment contribué à cette « résurrection », et dont les attaches rouennaises ont permis qu'elle s'opère sur les lieux mêmes de son origine.

### **Une postérité vivante**

Foisonnant, jaillissant, éruptif, encombrant, d'une expression souvent obscure, parfois contradictoire, le texte de Boisguilbert est un peu à l'image de l'auteur que des commentateurs ont pu juger comme « venant d'un esprit plus original et puissant que correct et méthodique [...], mais doué d'une faculté de généralisation supérieure. » Un excellent portrait du peintre Santerre a reproduit la silhouette de l'intéressé illustrant sa prestance, révélant sa satisfaction de soi et ne masquant pas une pointe d'arrogance significative.

Une double postérité se dégage de son parcours. Il y a d'abord l'héritage intellectuel : « Cet homme et son œuvre sont le fruit de la misère... Nous sommes devant un des exemples de la souffrance créatrice dont l'histoire est jalonnée... Sans ces souffrances populaires, nous n'aurions sans doute pas cette source inépuisable d'idées », constatait Alfred Sauvy ce grand économiste-démographe qui, à la tête de l'INED, a permis cet effort de reconstitution des antécédents de la science politique dont fait partie le penseur rouennais. Claude Bernard, rendu célèbre par son plaidoyer sur les apports de la démarche expérimentale, avait écrit précédemment : « Les grands hommes ne sont jamais les promoteurs de vérités absolues et immuables... Les grands hommes peuvent être comparés à des flambeaux qui brillent de loin en loin pour guider la marche de la science. Ils éclairent leur temps, soit en découvrant des phénomènes imprévus et féconds qui ouvrent des voies nouvelles et montrent des horizons inconnus, soit en généralisant les faits scientifiques acquis et en faisant sortir des vérités que leurs devanciers n'avaient pas aperçues... »

Ce propos, qui s'adapte tant au profil de notre auteur, fut repris par un de ses commentateurs. Il vient aussi à point pour illustrer la manière dont

Boisguilbert, à distance, a pu exercer son influence sur ses successeurs, et l'installe parmi ceux qui ont révélé des cheminements inusités. Il nous autorise, aux vues des références dont nous avons relevé l'éclat, à le faire entrer de plain-pied dans le temple des célébrités de notre institution où, jusqu'à ce jour, aucun écho, depuis sa création, n'a signalé ni son existence, ni son importance, ni son rayonnement.

\*

Ne servirait-elle qu'à cela, c'est-à-dire faire acte de reconnaissance, je crois que cette contribution ne serait pas inutile et en même temps une belle occasion de réveiller à nouveau sa mémoire auprès des générations actuelles et futures.

Pour avoir consulté, en vain, les instances universitaires rouennaises (tant la faculté des Sciences économiques que L'École supérieure de commerce, dite désormais Rouen Business School) sur la place qu'elles lui réservaient dans leur enseignement, le rappel de cette présence tutélaire sera peut-être un moyen supplémentaire de combattre, à Rouen même, « L'oubli où va tout ce qui tombe », comme l'écrivait Victor Hugo.

Il y a aussi l'héritage biologique et géographique. La généalogie reconstituée remonte à Charles I Le Pesant, relève les liens établis avec les familles de Pierre Corneille et Fontenelle, et détaille la descendance prolifique des cinq enfants de Pierre de Boisguilbert jusqu'à nos jours. Une branche est encore détentrice du nom. Toutes les autres, au gré des générations, se sont liées à diverses familles d'origine nobles pour la plupart, qui peuvent revendiquer leur appartenance à cette descendance. Il en est ainsi des familles de Fayet, d'Arboval, d'Hennezel du Mesnil et de Pas.

Cette dernière réside aujourd'hui dans le château construit au XVIII<sup>e</sup> siècle qui a survécu aux aléas de l'histoire, et qui dresse sa façade de briques roses au sein d'un parc habité de personnages nés de l'imagination et du talent de leur créateur, Jean-Marc de Pas, propriétaire des lieux. Il a rejoint notre Compagnie et son exceptionnelle activité artistique de sculpteur enrichit le patrimoine historique de sa famille à travers ce « Jardin des Sculptures » qu'il y a créé et ouvert au public, en rendant familier dans la région le nom de son aïeul. Comment mieux démontrer que cette saga, née aux détours du XVI<sup>e</sup> siècle, n'a pas fini de surprendre ?

## Bibliographie

- Jacqueline HECHT (ed.), *Pierre de Boisguilbert ou la naissance de l'économie politique*, Paris, INED, 1966, 2 vol. Vol. 1 : « Biographie » par l'auteur, « Les théories économiques de Boisguilbert comparées à celles des réformateurs de son temps » par Joseph J. Spengler, « Boisguilbert et le mercantilisme » par le D<sup>r</sup> J.-H. Bast, « Boisguilbert précurseur des physiocrates » par Louis Salleron, « Le système fiscal et monétaire de Boisguilbert » par Jean Féry, « La théorie des prix proportionnels et de l'équilibre chez Boisguilbert » par Akiteru Kubota, « L'analyse globale de Boisguilbert ou l'ébauche du "Tableau Économique" » par Jean Molinier, « Aspects modernes des théories économiques » par Stephen L. MacDonald, « Correspondance de Boisguilbert », « Tableau des œuvres », « Bibliographie commentée »; vol. 2 : « Œuvres manuscrites et imprimés de Boisguilbert ».
- Jacqueline HECHT (ed.), *Boisguilbert parmi nous*, Actes du Colloque de Rouen (22-23 mai 1975) : « Boisguilbert : nouveaux travaux, nouvelles approches », Paris, INED, 1989. Contient 23 communications, dont : Jacques Dupâquier (Paris) : « Boisguilbert et la population potentielle de la France », Luc Bourcier de Carbon (Paris) : « L'analyse fondamentale de Boisguilbert et le système économique de son temps », Jean-Louis Billoret (Nancy) : « Le circuit et l'équilibre de Boisguilbert dans le courant de l'analyse économique », Pierre Dockès (Lyon) : « La théorie spatiale de Boisguilbert », Jacques Nagels (Bruxelles) : « Boisguilbert et quelques courants de la pensée économique », Santiago Fernandès (Rio de Janeiro) : « La dialectique de l'équilibre chez Boisguilbert et chez Marx. Les lois de l'économie qui en découlent », Jean Fery (Bruxelles) : « La tonalité contemporaine de la pensée de Boisguilbert », Walter Braeuer (Allemagne) : « Boisguilbert dans la littérature allemande et suisse », « Complément bibliographique ». Exposition conjointe au Colloque de Rouen : documents d'archives.
- J.-P. BARDET, « L'âge classique », in Michel MOLLAT (ed.), *Histoire de Rouen*, Toulouse, Privat éditeur, 1979, p. 205-268.
- Alain FRÈREJEAN, « La France d'en bas est en guenilles. Louis XIV, une économie en ruines », *Recherche de Fénelon*, en ligne sur le site [www.recherche-fenelon.com/page-13000-economie-ruine.html](http://www.recherche-fenelon.com/page-13000-economie-ruine.html).
- Raymond BARRE et Frédéric TEULON, *Économie politique*, Paris, Presses universitaires de France, collection « Thémis », 1997.
- Régine PernoUD, *Histoire de la bourgeoisie française*, Paris, Le Seuil, 1962.
- Jacques DELÉCLUSE, *Les Consuls de Rouen : marchands d'hier, entrepreneurs d'aujourd'hui ou L'histoire de la chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen des origines à nos jours*, Éditions du Petit Normand, 1985 (rééd. CCIR, 2003).

- Jacques DELÉCLUSE, « Nicolas Mesnager (1658-1714), Grand négociant rouennais, ministre plénipotentiaire de Louis XIV, promoteur d'une économie ouverte au service de la nation », *Précis de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, 2009, p. 243 et suiv.
- Jacques DELÉCLUSE, « Polémique industrielle à Rouen à la veille de la Révolution », *Les Cahiers des Études Normandes*, n° 3, Mont-Saint-Aignan, Publications de l'université de Rouen, n° 152, 1989.
- Jacques LACOUR-GAYET, *Histoire du Commerce*, tome IV, Paris, SPID, 1951.
- Jean MEUVRET, *La France au temps de Louis XIV*, chap. II : « Les temps difficiles », Paris, Hachette, 1966, collection « Âges d'or et Réalités ».
- Edmond MÉRET (discours prononcé par), « Étude sur les travaux économiques de Boisguilbert », Audience solennelle de Rentrée, Cour d'Appel de Rouen, 16 octobre 1893.
- Mémoires de Saint-Simon collationnées par A. de Boislille*, Paris, Librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 1899, p. 326-343.

1875  
1876  
1877

1878  
1879  
1880

1881  
1882  
1883

1884  
1885  
1886

1887  
1888  
1889

1890  
1891  
1892

1893  
1894  
1895

1896  
1897  
1898

1899  
1900  
1901

1902  
1903  
1904

1905  
1906  
1907

1908  
1909  
1910

1911  
1912  
1913

1874  
1875  
1876

1877  
1878  
1879

1880  
1881  
1882

1883  
1884  
1885

1886  
1887  
1888

1889  
1890  
1891

1892  
1893  
1894

1895  
1896  
1897

1898  
1899  
1900

1901  
1902  
1903

1904  
1905  
1906

1907  
1908  
1909

1910  
1911  
1912

1873  
1874  
1875

1876  
1877  
1878

1879  
1880  
1881

1882  
1883  
1884

1885  
1886  
1887

1888  
1889  
1890

1891  
1892  
1893

1894  
1895  
1896

1897  
1898  
1899

1900  
1901  
1902

1903  
1904  
1905

1906  
1907  
1908

1909  
1910  
1911

## ÉLOGE DE LA VERTU

### De l'éloge de la vertu à la vertu de l'éloge

par M. François GIRAUD

Vice-président de l'Académie

(Séance des Prix du 17 décembre 2011)

Monsieur le Président,  
Chers Confrères,  
Mesdames, Messieurs,

L'Éloge de la vertu ! De l'éloge de la vertu... tout n'a-t-il pas été dit, déjà ? « Tout est dit et l'on vient trop tard, depuis [...] qu'il y a des hommes, et qui pensent. En ce qui concerne les mœurs, le plus beau et le meilleur est enlevé ; l'on ne fait que glaner après les anciens et les habiles d'entre les modernes. » C'est ainsi que s'exprimait notre moraliste du xvii<sup>e</sup> siècle, Jean de La Bruyère, au début de l'un des chapitres de son ouvrage intitulé *Les Caractères ou les mœurs de ce siècle*, ce siècle qui fut le sien.

« Tout est dit et l'on vient trop tard... » ? Et pourtant, des tribunes comme la nôtre paraissent encore nécessaires depuis l'année 1819 où le premier *Éloge de la Vertu* fut prononcé à l'Académie Française. Jean-Baptiste de Montyon, riche mécène, en était membre et il y avait créé, avant la Révolution, le *Prix de vertu* destiné à des personnes méritantes. Il disparut en 1820 mais il laissait un testament qui stipulait que les membres de l'Académie Française, pour accompagner le Prix de vertu qu'ils décerneraient chaque année, devraient à tour de rôle prononcer, comme lui, un tel discours.

Notre Académie, membre de la Conférence nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts, sous l'égide de l'Institut de France, perpétue cette tradition de même qu'elle continue aussi d'attribuer, chaque année, un Prix de vertu augmenté parfois de nos jours par un Prix du dévouement ou de la vocation.

Mais revenons à La Bruyère que le philosophe grec Théophraste, disciple d'Aristote, avait inspiré. Théophraste, dans son *Traité des caractères des mœurs*, dont La Bruyère lui-même donna une traduction, présentait les vices qui leur sont attachés : la Stupidité, la Brutalité, la Superstition, la Sotte Vanité, l'Orgueil, la Médisance... Notre Molière livra également à notre jugement *L'Avare*, *Les Fourberies de Scapin*, *Tartuffe ou l'Imposteur*.

Jean de La Fontaine, avec les animaux de ses *Fables*, ne se priva pas non plus de mettre en lumière nos insuffisances, mais son génie le conduisit à rapprocher clairement, à son gré, le Vice et la Vertu. Dans *Le Lièvre et la Tortue*, par exemple, il stigmatise l'étourdi, l'inconscient, le prétentieux, l'irresponsable : « Rien ne sert de courir », nous dit-il, à nous-mêmes ainsi qu'au Lièvre essoufflé et penaud, alors que la Tortue, se reposant de sa course tranquille, savoure sa victoire, tout auréolée de la sentence du fabuliste : « Il faut partir à point. »

Ainsi tout est dit, et le vice est puni et la vertu récompensée. Par cette fable et en une phrase, La Fontaine ne nous met-il pas aussi devant la dualité de notre nature ?

Nous pourrions voir se multiplier les exemples et vous me diriez alors, peut-être, que mon discours est orienté vers les auteurs qui présentent les mauvais côtés de cette nature humaine, fussent-ils désireux d'en faire valoir aussi précisément les bons. La Bruyère, lui-même, dans le chapitre intitulé « Du mérite personnel » de son ouvrage déjà cité *Les Caractères*, en est un exemple. « S'il est ordinaire d'être vivement touché des choses rares, écrivait-il, pourquoi ne le sommes-nous si peu de la vertu ? »

Si nos *Éloges de la vertu*, discours traditionnels, sont multiples, les vertus le sont aussi. La Vertu majuscule, du latin *virtus* – courage physique et moral – peut être définie chez la plupart des Anciens comme « l'art de bien vivre, de vivre selon la raison » (Saint Augustin lui-même le rappelle dans *La Cité de Dieu*, au chapitre 21 de son livre IV). Et, comme dans un sens large les vices opposables aux vertus peuvent être appelés plus communément défauts, de même les vertus opposables aux vices deviennent dans un langage courant qualités, sans que pour autant leur interprétation au sens étymologique du mot vertu – courage physique et moral – en soit affectée.

Vertus ou qualités sont donc nombreuses, et chacune d'elles a pu faire l'objet de *Traité*s de la part des philosophes. Dans ce discours, je n'ai pas cherché à mettre en valeur l'une ou l'autre de celles qui sont évoquées par les auteurs, ne serait-ce que par défaut. Citer les unes sans citer les autres eût été, d'ailleurs, pomme de discorde et de jalousie jetée dans le jardin même des vertus, ce qui eût été un comble ! Mais si je devais en choisir une, à l'instant, avec un point d'application immédiat, ce serait la patience, la patience que vous me témoignez, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, en m'écoutant.

L'objectif de nos *Éloges de la vertu* a toujours été la promotion de la vertu, c'est-à-dire d'en faire valoir la dignité. Depuis toujours, dans la vie civile ou militaire, les grades successifs auxquels accèdent les individus qui en sont jugés dignes sont autant de promotions : les élèves ayant obtenu le diplôme de leur école la même année se reconnaissent de la même promotion. *Promotion*, voilà bien un mot de notre temps ! Au fur et à mesure de l'évolution de notre société, on a vu fleurir des expressions nouvelles : promotion des ventes dans les sociétés commerciales, promotion des langues étrangères dans les lycées et collèges, articles en promotion dans les magasins à grande diffusion... Je les cite pêle-mêle, mais chacune de ces promotions correspond, en général, à des succès ou à des promesses de succès.

Il est évident d'ailleurs, entre nous, que le courage physique et moral (*virtus*) n'a pas fait défaut dans leur détermination à celui ou à celle qui est l'objet d'une promotion dans sa vie professionnelle ou à l'étudiant qui étudie les langues, par exemple, et que la qualité de leur courage ne fut affectée que par la quantité de leur éventuelle paresse, défaut contraire.

Le mot *communication* est également un mot couramment employé de nos jours. Nos médias (télévision, radio, en particulier) communiquent, à sens unique il est vrai (mais on se rappellera, pour la suite, que notre « communication », issue de la *communication* latine, signifie également « échange de propos »). Ils nous font donc part, ces médias, et parfois en direct, de tout ce qui se passe dans le monde, et l'on ne peut pas ignorer, sans être manichéen pour autant, que souvent, le Mal, terme générique dont les images peuvent éventuellement réveiller les consciences, est plus largement diffusé que le Bien. Sur nos écrans de télévision, notamment, les vices ou défauts conduisant à des événements fâcheux pour le moins et à déviance « feuilletonesque » parfois, sont plus longuement mis en valeur que les vertus ou qualités génératrices d'événements heureux. Les exemples seraient abondants pour les uns, rares pour les autres, mais l'on connaît trop la puissance de ce qu'on appelle l'*Audimat* pour

laisser aux seuls responsables de ces communications médiatiques le souci de ce qu'ils nous montrent ou font entendre. « Nous respirons l'air de notre temps », a dit un philosophe.

*Promotion, communication...* Promouvoir la vertu par la communication, c'est bien en faire l'éloge, comme nous le faisons dans nos discours, mais c'est aussi littéralement vouloir la faire avancer, la faire se propager. Devoir moral pour notre société, mais devoir infini car « Si les bonnes mœurs pour se maintenir ont besoin des lois, les lois pour être observées ont besoin des bonnes mœurs », a écrit Machiavel dans son *Discours sur Tite-Live*.

Dès lors, les choses étant ce qu'elles sont, quel bilan général « prévisionnel » pourrait-on établir pour les *Éloges de la vertu* à venir ? À poser cette question, je me sens audacieux, très audacieux, exagérément audacieux voire téméraire, hors sujet diraient nos professeurs que j'approuverais ! Je ne la poserai donc pas, cette question, car si l'audace est une qualité – peut-être –, la témérité est un défaut sûrement.

Je voudrais toutefois simplement, très simplement, évoquer seulement l'idée de « discours pluriels » (discours du latin *discursus*, qui signifie « discours » mais également « conversation »). Dans les conversations, louer de bon gré mais sans flagornerie – c'est-à-dire dans un esprit critique – ce qui paraît beau, ce qui paraît bien, dans ce que l'on voit, dans ce que l'on entend, en faire l'éloge en somme, tacite ou exprimé, un tel comportement n'est pas faire preuve, je crois, ni de légèreté ni d'optimisme inconsidéré. Faire l'éloge dans cette mesure, n'est-ce pas se trouver dans la disposition d'esprit où fleurit déjà la Vertu, de bien vivre selon la raison ?

Conversations et discours, conversations de tous les jours, conversations des jours ordinaires, mais aussi peut-être discours, comme celui dont j'ai tenté de vous livrer un exemplaire sur l'*Éloge de la vertu* ? Un tel discours, à vocation virtuelle cela s'entend, ce discours imaginaire ne pourrait-il pas avoir pour titre : *Vertu de l'éloge* ? *Vertu de l'éloge*, et en même temps *Vertu de l'exemplarité*, son complément naturel ?

La vertu de l'Éloge ?... Mais à la réflexion, l'éloge vertueux, par les temps qui courent, ne serait-il pas lui-même une vertu ?

Et à la réflexion encore, et pour terminer, si l'éloge est lui-même une vertu, aurais-je donc voulu prouver, alors que je viens d'essayer, j'allais dire de m'évertuer à faire l'éloge de la vertu, aurais-je donc voulu prouver que l'auteur de ce discours était lui-même vertueux, donc en quelque sorte présomptueux, grave défaut ?... Or, ce n'était pas là, je

vous l'assure, l'objet de ce discours qui n'entrera pas lui-même dans le « Corpus général des leçons de morale en tout genre ».

\*

Mais contrairement à ce qu'exprimait La Bruyère dans ses *Caractères* que j'ai cités : « Tout est dit et l'on vient trop tard... », on pourrait peut-être penser que tout n'a pas été dit et que, dans le vertueux domaine où nous avons été entraînés ce soir, entre l'éloge de la vertu et la vertu de l'éloge, il n'est aussi jamais trop tard pour cultiver l'art de bien vivre, de vivre selon la raison !

CHAPTER I. THE DISCOVERY OF AMERICA

IN 1492, CHRISTOPHER COLUMBUS, an Italian navigator, sailed from Spain in search of a westward route to the Indies.

On October 12, 1492, he discovered the island of San Salvador in the West Indies.

His voyage opened the way for European exploration and settlement in North America.

The first English colony was established at Jamestown in 1607.

The Pilgrims landed at Plymouth in 1620 and established a colony based on religious freedom.

The French established a colony at Quebec in 1608, which later became a major center of French power in North America.

The Spanish established a colony at St. Augustine in 1565, the first permanent European settlement in the Southeast.

The Dutch established a colony at New Amsterdam in 1614, which later became New York City.

The Swedish established a colony at Fort Christina in 1638, which later became Delaware.

The Quakers established a colony at Philadelphia in 1681, which became a center of Quakerism and a major city.

The French and Indian War (1754-1763) was a major conflict between the British and the French for control of North America.

The American Revolution (1775-1783) was a war for independence from British rule.

The Constitution was adopted in 1787, establishing the framework of the federal government.

The War of 1812 (1812-1815) was a conflict between the United States and Great Britain.

The Civil War (1861-1865) was a war between the Union and the Confederacy over the issue of slavery.

The Reconstruction period (1865-1877) was a period of rebuilding the South and integrating African Americans into society.

The Progressive Era (1890s-1920s) was a period of social and political reform.

The Great Depression (1929-1939) was a period of economic hardship and the rise of the New Deal.

World War II (1941-1945) was a global conflict that resulted in the defeat of the Axis powers.

The Cold War (1945-1991) was a period of tension between the United States and the Soviet Union.

The 21st century has seen significant technological advances and global challenges.

**HOMMAGE**  
**DE LA COMPAGNIE**  
**À SES MEMBRES DÉCÉDÉS**

10. The first part of the paper is devoted to the study of the asymptotic behavior of the solutions of the system (1) as  $t \rightarrow \infty$ . It is shown that the solutions of the system (1) tend to zero as  $t \rightarrow \infty$  if and only if the matrix  $A$  is stable. This result is proved by the method of the variation of constants.

11. In the second part of the paper the asymptotic behavior of the solutions of the system (1) is studied for the case when the matrix  $A$  is not stable. It is shown that the solutions of the system (1) tend to infinity as  $t \rightarrow \infty$  if and only if the matrix  $A$  is not stable. This result is proved by the method of the variation of constants.

12. The third part of the paper is devoted to the study of the asymptotic behavior of the solutions of the system (1) as  $t \rightarrow \infty$  for the case when the matrix  $A$  is not stable. It is shown that the solutions of the system (1) tend to infinity as  $t \rightarrow \infty$  if and only if the matrix  $A$  is not stable. This result is proved by the method of the variation of constants.

13. The fourth part of the paper is devoted to the study of the asymptotic behavior of the solutions of the system (1) as  $t \rightarrow \infty$  for the case when the matrix  $A$  is not stable. It is shown that the solutions of the system (1) tend to infinity as  $t \rightarrow \infty$  if and only if the matrix  $A$  is not stable. This result is proved by the method of the variation of constants.

14. The fifth part of the paper is devoted to the study of the asymptotic behavior of the solutions of the system (1) as  $t \rightarrow \infty$  for the case when the matrix  $A$  is not stable. It is shown that the solutions of the system (1) tend to infinity as  $t \rightarrow \infty$  if and only if the matrix  $A$  is not stable. This result is proved by the method of the variation of constants.

15. The sixth part of the paper is devoted to the study of the asymptotic behavior of the solutions of the system (1) as  $t \rightarrow \infty$  for the case when the matrix  $A$  is not stable. It is shown that the solutions of the system (1) tend to infinity as  $t \rightarrow \infty$  if and only if the matrix  $A$  is not stable. This result is proved by the method of the variation of constants.

Received by the Editor  
October 10, 1964

## MAX PINCHARD

(1928-2009)

D'autres membres de notre Académie auraient été mieux qualifiés pour évoquer la vie de notre regretté confrère et son œuvre musicale considérable. La disparition récente de Christian Goubault nous prive de l'hommage d'un musicologue talentueux ayant si souvent rendu compte des concerts et œuvres de Max Pinchard dans *Paris-Normandie*. Je pense aussi à deux de nos confrères qui ont partagé avec Max Pinchard une vision exigeante de la musique : Louis Thiry et Philippe Davenet.

Si j'ai accepté de rendre cet hommage à notre confrère en dépit de mon incompetence musicale, c'est en raison des liens anciens – *plus de cinquante ans !* – qui nous unissaient, et de nos racines communes au Havre. Je suis donc en mesure, je crois, de cerner trois facettes principales de la vie et de l'œuvre de notre ami : le *professeur chaleureux*, l'*homme de culture* profondément enraciné dans la vie de la Cité, et enfin le *musicien* et le poète, que nous avons connu et aimé.

### Le professeur chaleureux

Max Pinchard a en effet été un enseignant chaleureux, je dirais même charismatique si le terme n'était pas aussi galvaudé. Il l'a été dès le début, au Havre, ville qu'il a marquée de son empreinte et où il continue de compter tant d'amis. L'horizon maritime du Havre n'est pas seulement une promesse de voyage, c'est aussi une forme de culture de l'esprit, disait-il.

Je l'ai connu au lycée François I<sup>er</sup> du Havre, où je l'ai un peu côtoyé comme élève. Il s'y distinguait parmi une pléiade de bons lycéens. On admirait un élan qu'il avait manifesté, dès cette époque, à la tête d'un petit orchestre de musiciens et comédiens qu'il avait créé. Je l'ai ensuite eu comme collègue : notre différence d'âge n'était pas si grande ! Son dynamisme s'épanouit pendant neuf ans au « vieux lycée ». Il savait faire aimer la musique avec un grand souci pédagogique. Il publia même, en 1954, une *Introduction à l'art musical*, petit volume d'initiation qui eut un grand succès et nous valut, à tous les deux (à l'occasion de mon premier ouvrage didactique de géographie), une séance commune de signatures dans une grande librairie classique du Havre !

La salle de musique du lycée qu'il avait aménagée était devenue un centre de rayonnement musical grâce à des séances d'auditions qui touchaient un public plus large que celui des élèves, et qui incluait souvent ses collègues. La salle où il enseigna porte aujourd'hui son nom, ce qui témoigne de son rayonnement au Havre.

Nous formions alors, entre jeunes collègues, dans une ville encore meurtrie par la guerre, des équipes très soudées. Si on me permet une petite anecdote, je l'avais amené à participer à une émission radiophonique alors populaire, qui nous avait permis de gagner un assez gros chèque que nous avons remis au bureau de bienfaisance du Havre : il devait m'avoir inspiré puisque, si j'avais trouvé le nom de l'auteur du morceau musical présenté (Glück), c'est lui qui avait trouvé le nom de la pièce (*Renaud et Armide*) !

Il ne cessait de se perfectionner sur le plan musical au Conservatoire de Région avec Albert Beaucamp, puis à Paris sous l'égide du grand et discret musicien Georges Migot, auquel il consacra un livre remarqué. Ses qualités éducatives et ses qualités de compositeur lui valurent d'enseigner à la faculté des Lettres de Rouen, et d'y faire pénétrer davantage la musique contemporaine. Ayant quitté Le Havre en 1972 pour Rouen, il ne rompit pas avec sa vocation d'animateur et de pédagogue.

Il les manifesta brillamment, en particulier au Conservatoire de Grand- et Petit-Couronne, en y créant un orchestre symphonique de grande qualité. J'eus l'occasion d'apprécier ses qualités de chef d'orchestre à la tête de l'Ensemble orchestral de Normandie lors des grandes manifestations du 25<sup>e</sup> anniversaire de notre université de Rouen, dont j'avais eu la charge. Il y créa une sorte de poème-concerto qui lui avait été commandé : « Le Creux du Temps », dont Christian Goubault rendit compte avec compétence et émotion dans *Paris-Normandie*. Je l'avais pressenti pour cette manifestation comme un écho à son maître Albert Beaucamp, qui avait donné le concert d'inauguration de la faculté des Lettres dans ce bel amphithéâtre Axelrad, devenu depuis un des hauts lieux de la musique classique à Rouen.

### **L'homme de culture**

Mais Max Pinchard a toujours considéré « qu'être en musique », c'était non seulement enseigner et composer, mais aussi agir dans la société par l'échange, dans et par la Musique. Il était donc profondément inséré dans son milieu, et avant tout comme homme de culture, au sens plein du terme.

Il manifesta cette exigence très tôt en sa qualité de Président de la Maison de la Culture du Havre, créée en 1962 par André Malraux. Tâche

difficile, dans une période (1964-1968) propice à toutes les démagogies. Ayant été personnellement un des membres fondateurs de cette institution novatrice mais devenu moi-même Rouennais, j'aurais aimé suivre de plus près son action et ses créations sur le plan culturel et politique pendant la période qui précéda mai 1968...

Cet homme de culture ne pouvait manquer d'être élu membre de notre Compagnie en 1979. Même si ses nombreuses activités et responsabilités le tenaient parfois éloigné de nos réunions du samedi, journée chargée pour lui, il suivait de près nos activités, surtout si la musique était en jeu. Ainsi il participa activement à l'hommage rendu par nous au Chanoine Delestre, notre ancien confrère, en 1995, en dirigeant avec son orchestre et le concours de sa fille Sophie Aguessy-Pinchard l'*Exultate* de Mozart, ainsi que l'*Ave Verum* de Schubert. En choisissant l'exécution du Psaume 117 avec la maîtrise Saint-Évode qu'il animait régulièrement, il manifestait ainsi la continuité de la tradition musicale normande comme il l'avait fait au Havre avec André Caplet et Arthur Honegger.

Sa participation à la vie de notre Académie, il la manifesta de manière éclatante en créant pour elle le 1<sup>er</sup> juin 1994 *La Courbe des Saisons*, soutenu pour ce concert par le Président du Conseil Régional d'alors, Antoine Rufenacht, qui avait été lui aussi un ancien élève au Lycée François I<sup>er</sup>.

Je suivais, un peu inquiet, l'élaboration de cette œuvre magistrale, car je le savais très occupé. La réussite de ce concert, donné en présence de notre Archevêque dans la chapelle du Lycée, fut totale. Il réunissait les chœurs de la maîtrise Saint-Évode et les chœurs Concordia : au total, 120 exécutants avec le concours d'Alice Sophie Pinchard-Aguessy. Max dirigea lui-même l'Orchestre de Grand- et Petit-Couronne, lui communiquant toute son ardeur et sa foi. On a en mémoire cette manifestation splendide qui souleva l'enthousiasme d'un public choisi, et très nombreux. Il ne saurait être question, naturellement, de mentionner toutes les manifestations et concerts dont il fut le maître d'œuvre. Nous voudrions cependant souligner l'intermède musical qu'il donna en 1988 lors du quatrième forum de l'Observatoire régional de Prospective à Rouen : « Le Monde à l'horizon du XXI<sup>e</sup> siècle ». Ce Forum essayait de promouvoir pour 2001, sous l'acronyme de MUST, une Normandie « Majeure, Unie, Solidaire et Talentueuse. » Tout un programme !

Sa participation active aux travaux de cette institution novatrice, en particulier dans le domaine culturel – où il insistait sur l'insertion de la culture dans le développement économique régional –, lui valut d'être désigné, à ce titre, comme membre du Conseil économique et social de Haute-Normandie de 1983 à 2001, où il fut président de la commission des Affaires Culturelles. Il participa ainsi, notamment, aux travaux sur

l'Aménagement du territoire régional où je le rencontrai dans le cadre d'un rapport sur « La qualité de l'espace normand », ce qui témoignait de l'ampleur de ses préoccupations.

C'est en faveur de cette action qu'il fut nommé (alors qu'il était déjà Chevalier des Palmes académiques depuis 1968) Chevalier des Arts et Lettres en 1990, au cours d'une cérémonie présidée par M. Fabius où l'on notait non seulement la présence de nombreux membres de notre Académie, représentée par M. Mac Grath et M<sup>e</sup> Brière, mais aussi celle de Sœur Marie-Pierre, animatrice de Sainte-Évode, de J.-P. Berlingen, ou des représentants du Théâtre des Arts : autant de témoins attestant la diversité de ses amitiés. C'est à juste titre que Laurent Fabius salua alors une « personnalité attachante dont la vie s'identifiait à la musique », honorant « un artiste qui ne s'est jamais enfermé dans sa tour d'ivoire » et « qui avait permis l'accès à l'art à des milliers de jeunes et de moins jeunes. »

### Musicien et poète

Ceci nous amène à une troisième facette de la personnalité de Max Pinchard, la principale peut-être : celle du créateur et du poète.

En toute sincérité, je suis un peu désemparé pour aborder cet aspect : il y faudrait les qualités et la finesse de son fils Bruno Pinchard, philosophe compétent et homme de culture, ou celles de Philippe Davenet, avec lequel nous avons partagé tant d'instantanés musicaux, aussi bien à la Galerie Huisse qu'au château d'Ételan, ou au cours de tant de rencontres avec notre confrère.

Je me permettrai seulement d'insister sur deux ou trois points pour situer son œuvre. Il faudrait souligner d'abord sa conception élevée de la culture, bien éloignée de cette « culture de masse » fustigée par Jean Clair et qu'évoque bien le terme anglais « *entertainment* ». Cette conception élevée de la culture l'avait amené à me confier quelques réserves, formulées lorsque j'avais introduit pour la première fois le jazz à l'Académie à la fin de mon année de présidence au cours de la séance des prix, malgré la qualité des intervenants. Il oubliait peut-être qu'il y a aussi de la beauté dans les sanglots de Miles Davis ou les fulgurances de Charlie Parker... Voyait-il dans cette innovation une concession à cette vulgate, que je réproouve pourtant, selon laquelle « tout est culturel » ? Il est vrai qu'il semble avoir souffert dans certaines occasions, à la tête de la maison de la Culture du Havre, de manifestations de la « culture à l'esbrouffe ». Le Normand qu'il était resté était bien éloigné du parisianisme de certains qui se plaisent dans la culture du scandale et de la provocation ou du relativisme généralisé qui met sur le même plan les « installations » prétentieuses et les plus hautes créations de l'esprit.

Le deuxième point sur lequel je voudrais insister est l'inspiration religieuse de beaucoup de ses créations. Il faisait sienne la formule du poète T. S. Elliot selon laquelle « aucune culture ne s'est développée sans être liée à une religion. » La culture de la pure célébration de l'homme mène à toutes les déviations, à la défense crispée des particularismes. Au lieu de la *cultura animi*, on a souvent une simple anthropolâtrie. L'inspiration sacrée ou spirituelle de Max Pinchard se manifesta particulièrement dans le poème musical qu'il avait écrit pour notre Académie, *La Courbe des Saisons*, ce qu'avait bien montré Christian Goubault dans sa présentation intitulée « Un petit fragment d'une perspective infinie », mettant en évidence son inspiration biblique.

La région normande à laquelle il était très attaché fut une autre source d'inspiration. Cet enracinement local s'exprima pleinement, par exemple, dans son œuvre symphonique de 1977 : *La Forêt, le Fleuve et la Ville*, qui évoque Rouen mais plus généralement son action enthousiaste pour la musique en Normandie.

Il serait cependant réducteur de limiter son inspiration à cela. Max Pinchard était avant tout un poète allant aussi chercher sa lumière chez Corneille, Nicolas Poussin ou Claudel, mais également dans l'amitié qu'il portait à des contemporains proches comme Gérard Murail, que nous avons connu au Havre : le fils de ce dernier, Tristan Murail, ou même son propre fils Bruno (*Cantate pour un soleil couchant*) ne l'ont-ils pas aussi influencé ?

À la lumière de ce que je viens de dire, on pourra se demander à quelle tradition musicale il s'est rattaché. Il l'indique lui-même dans le volume très sensible et attachant que lui ont consacré, peu de temps avant sa mort, ses amis et disciples, en particulier Stéphane Bonneau, et qui s'intitule *Le chant des voyelles* (2008). Parmi ses maîtres, il faut faire une place spéciale à des musiciens normands, et spécialement aux musiciens d'origine havraise comme Honegger, André Caplet, Widor. Il convient également de convoquer Georges Migot, comme lui musicien discret et sensible, par qui il se rattachait à la tradition de César Franck et de Claude Debussy. Il appréciait aussi cet autre musicien issu d'une famille de courtiers havrais, Erik Satie. On trouvera une figuration expressive de ces filiations dans le petit volume *Voyelles*, que nous venons de citer (voir p. 32-33).

Le géographe que je suis ne peut qu'être sensible à ce mode de représentation graphique avec ses « fleuves », ses « frontières », ses « reliefs », ses « ponts » et ses « tunnels » !

À vrai dire, si on fait un bilan toujours provisoire d'une vie – ce que je fais trop brièvement et maladroitement –, elle se mesure souvent à la capacité de transmettre. Il me faut donc souligner en conclusion cette

capacité de Max Pinchard : transmission d'un système de valeurs à une famille, à des amis, des disciples, à un terroir... à ceux des siens, ici présents ou non, qui continuent sa tradition d'interprète, de créateur et de poète dans le domaine musical. Je pense en particulier à son fils Bruno – que nous avons entendu dans cette enceinte –, et qui a écrit sur son père de si belles pages.

Le rayonnement de Max Pinchard s'étendait bien au-delà d'un cercle étroit. Je n'en veux pour preuve que la foule, incluant nombre d'habitants de Grand-Couronne, qui se pressait dans l'église de sa paroisse lors d'un concert en son honneur, peu avant sa mort. Beaucoup vinrent de fort loin... Oui, Max Pinchard eut un noble message à nous transmettre, et notre Compagnie, en particulier, restera fidèle à sa mémoire.

François GAY

## PRINCESSE GRETA STURDZA

(1915-2009)

La Princesse Sturdza était membre correspondant étranger de notre Académie depuis le 7 mai 1983. Ce jour-là, la Compagnie avait été reçue dans sa propriété de Vasterival, où nous avons bénéficié des commentaires brillants de l'artiste elle-même en parcourant son « Jardin ».

Margaretha Kvaal naquit à Oslo en 1915, et dès son plus jeune âge, manifestant un amour immodéré pour la nature, elle était avide de promenades champêtres autour de la capitale norvégienne. Au cours de ses études à Oxford, elle rencontra le Prince de Moldavie Georges Sturdza, neveu du roi Carol II de Roumanie. Le mariage fut célébré en Roumanie en 1937. Le jeune couple y vivra (non sans que la Princesse y crée son premier jardin) jusqu'à ce que les événements contraignent le roi Carol à abdiquer en 1940, et la famille royale à s'exiler. Les Sturdza iront se réfugier en Norvège, où la princesse créera son deuxième « Jardin ». Puis ce sera l'arrivée à Sainte-Marguerite-sur-Mer, en 1955, et verra alors jour le troisième (et dernier) « Jardin » de la Princesse : « Le Vasterival ». Le couple princier eut trois fils, dont le Prince Eric Sturdza, époux de la Princesse Irène, devenus les nouveaux propriétaires du domaine de Sainte-Marguerite-sur-Mer.

Durant les cinquante-quatre années passées en Haute-Normandie, la Princesse Sturdza a fait preuve de mille talents et d'un exceptionnel courage pour entreprendre. Qu'il nous suffise de signaler son adresse pour la conduite de la puissante tondeuse qu'elle pilotait avec maîtrise, et son désir absolu de sauver ses plantes les plus fragiles en se relevant au milieu de la nuit pour les arroser pendant l'été terrible de 1976 ! Très exigeante envers elle-même, la Princesse Sturdza l'était aussi avec ses visiteurs, quels qu'ils fussent. Elle ne tolérait aucun impair, aucun faux pas de ses amis qui puissent nuire à la perfection du site.

Le lundi 30 novembre 2009, âgée de 94 ans, la Princesse Greta Sturdza est décédée au cœur de son jardin auquel elle s'était adonnée pendant plus d'un demi-siècle. Les premières marcottes de rhododendrons et des graines de cèdres ne furent-elles pas installées au Vasterival ?

Une très solide amitié pleine de connivence lia la Princesse avec Guillaume et Mary Mallet, ses voisins du Parc des Moutiers, et perdurera sans jamais faiblir.

Évoquons brièvement l'historique de ce site. De 1937 à 1955, ce domaine resta à l'abandon. En décembre 1955, la famille princière s'y installa... Sur ce domaine envahi par les ronces, les houx et les fougères, colonisé par un dense bois de pins et de chênes, véritable jungle qui interdisait même d'en deviner le relief, la Princesse Sturdza réalisa un travail de titan conduisant à une œuvre paradisiaque. Elle se mit à la tâche dès 1956, s'astreignant elle-même (simple exemple) «à arracher les rhizomes de fougère-aigle au moins deux heures par jour» !

Les premières plantations suivirent, dès le printemps de 1957, et peu à peu prit forme le «jardin des quatre-saisons», la Princesse souhaitant «avoir un jardin beau toute l'année». La magicienne du Vasterival se joua des formes, des tailles, des nuances de feuillages, de fleurs, de fruits, d'écorces. Et du roncier de 1955 surgit la merveille de la fin du siècle. Le Vasterival fut en effet conçu comme un tableau dans lequel on se promène. Oui, c'est parce qu'elle incarna tout à la fois la science, la technique et l'approche artistique, que Greta Sturdza réussit son pari de faire d'un affreux fourré un superbe régal pour les yeux, riche de plus de 15 000 espèces végétales, dont 330 rhododendrons et azalées, 70 magnolias différents, des dizaines de variétés d'hellébores, une palette fabuleuse d'érables... et une prodigieuse diversité de plantes de toutes origines, et parfois d'une extrême rareté.

Greta Sturdza fut et restera une référence en botanique, une compétence reconnue en maints pays de la planète, et nul ne pourra lui ôter le titre sentimental de «marraine» de la rose «Offranville», baptisée en juin 1993 aux Jardins William Farcy. Son rayonnement fut tel que, malgré sa grande simplicité naturelle, notre très regrettée Princesse cumula les titres de :

- présidente d'honneur de l'International Dendrological Society ;
- vice-présidente de l'Association des parcs botaniques de France ;
- officier de l'Ordre royal Norvégien de Saint-Olaf ;
- titulaire de la Veitch Memorial Gold-Medal ;
- officier du Mérite agricole ;
- chevalier des Arts et des Lettres.

Greta Sturdza a honoré le village de Sainte-Marguerite-sur-Mer, la Normandie, la France des jardins, et a influencé une foule de très grands jardiniers européens, sachant faire entendre ses compétences en telle ou telle des cinq langues qu'elle parlait couramment. Son œuvre majeure, «Le Vasterival», constitue un réel témoin de l'évolution de l'art des jardins depuis 1950. Notre *Précis* rappelle que le 5 avril 2003, l'Académie put, une nouvelle fois, admirer l'évolution de ce magnifique parc, ses extensions récentes et les plantations nouvelles.

C'est ainsi que notre Compagnie se doit de conserver la mémoire de cette noble figure, l'image d'une très grande artiste s'appuyant sans cesse sur de très solides connaissances scientifiques. Lors des Journées de Courson, le 14 mai 2010, un arbre a été planté en sa mémoire. Longtemps encore, grâce à la passion du Prince Eric et de la Princesse Irène Sturdza, et à l'aide des bons soins de Sybil Clamageran, s'exprimeront les magnifiques messagères de Noël qui faisaient le bonheur de la délicieuse Mary Mallet lorsqu'elle annonçait, joyeuse et admirative avec son inimitable accent : « Les Hellébores de Greta sont en fleur. »

Bernard BOULLARD

Dear Mother

I received your letter of the 10th and was glad to hear from you.

I am well and hope these few lines will find you the same.

I have not much news to write at present.

I am still in the same place and doing the same work.

I have not seen any of the old friends here.

I have not much news to write at present.

I am still in the same place and doing the same work.

I have not seen any of the old friends here.

I have not much news to write at present.

I am still in the same place and doing the same work.

I have not seen any of the old friends here.

I have not much news to write at present.

I am still in the same place and doing the same work.

I have not seen any of the old friends here.

I have not much news to write at present.

I am still in the same place and doing the same work.

I have not seen any of the old friends here.

I have not much news to write at present.

I am still in the same place and doing the same work.

I have not seen any of the old friends here.

I have not much news to write at present.

I have not much news to write at present.

I am still in the same place and doing the same work.

I have not seen any of the old friends here.

I have not much news to write at present.

I am still in the same place and doing the same work.

I have not seen any of the old friends here.

I have not much news to write at present.

I am still in the same place and doing the same work.

I have not seen any of the old friends here.

I have not much news to write at present.

I am still in the same place and doing the same work.

I have not seen any of the old friends here.

I have not much news to write at present.

I am still in the same place and doing the same work.

I have not seen any of the old friends here.

I have not much news to write at present.

I am still in the same place and doing the same work.

I have not seen any of the old friends here.

I have not much news to write at present.

I am still in the same place and doing the same work.

I have not seen any of the old friends here.

I have not much news to write at present.

I am still in the same place and doing the same work.

## LE BÂTONNIER FÉDIA JULIA

(1913-2010)

Notre confrère, le Bâtonnier Fédia Julia, né à Paris le 24 juillet 1913, a quitté ce monde le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Il laisse le souvenir d'un homme talentueux, d'un homme courageux et d'un homme de cœur. *Homme talentueux*, Fédia Julia le fut tout d'abord dans l'exercice de la profession d'avocat. Ce talent était incontestablement servi par son ascendance maternelle russe, qui lui donnait une prestance et une autorité de « boyard ». Ses confrères s'en moquèrent gentiment lors de la revue-spectacle du barreau de Rouen, organisée sous son bâtonnat, en mai 1969 :

*D'une voix câline,  
Je veux à l'instant  
Chanter le barine  
Du barreau de Rouen.*

*Il fait hue, il fait dia,  
Il fait hue Fédia Julia,  
Son fouet claque comme un exploit,  
Elle galope sa troïka.*

Fédia Julia avait une voix puissante et profonde qui en fit un excellent orateur et avocat d'assises. Il éveilla de nombreuses vocations soit dans sa propre famille, soit parmi des étudiants subjugués par ses plaidoiries. Notre Compagnie fut enrichie par ce talent démontré en premier lieu par son discours de réception sur *L'avocat témoin de son temps*, prononcé le 11 avril 1970, dans la Grand-Chambre des audiences solennelles de la Cour d'Assises de Rouen. Puis, lorsque sous sa présidence (nonobstant l'opposition de quelques académiciens), il institua les Grandes Conférences pour une plus grande ouverture sur le monde et la cité. Enfin, c'est avec habileté que le Bâtonnier Fédia Julia porta sur les fonds baptismaux, avec son ancien collaborateur et ami Pierre Émo, l'Institut du Droit international des transports, dont la réputation dépassa les frontières de l'Hexagone.

Fédia Julia a aussi été un *homme courageux* comme le prouva son comportement valeureux dans les premiers mois de la Seconde Guerre mondiale, que la Croix de Guerre récompensa. Lieutenant au 39<sup>e</sup> RI, il fut grièvement blessé au cours d'une patrouille pour laquelle il s'était porté volontaire, et qu'il a relatée dans son passionnant « Carnet de route » que j'ai pu lire grâce à l'obligeance de son fils, M. Jean Fabien Julia. La lecture d'un court passage prouve d'évidentes qualités littéraires :

Nous sommes maintenant presque sur la route quand Varin reçoit une balle dans le bras droit. Il se couche sur le côté gauche de cette pente, un peu caché par les arbres et aussitôt est atteint par une balle dans la poitrine. Il demande que je le dégrade, que je le couche la tête plus haute. Pauvre petit gars qui déjà délire. « Mon lieutenant, nous ne reviendrons pas ensemble. » Les yeux sont lointains. Sa voix est basse, c'est un souffle : « Je souffre. » Aie, que s'est-il passé ? Je viens de recevoir comme un coup violent sur le mollet. Il n'est pas difficile de se rendre compte que je suis moi-même atteint à la jambe droite, le legging est tout couvert de sang. Je suis blessé, je le sais ! Grièvement, voilà ce que j'ignore. Les Allemands sont là, devant nous, qui doivent nous viser. Qu'ils m'abattent pour de bon ! Et aussitôt ton image, Madelon aimée, celle de mes deux petits se présentent à moi. Non, ce n'est pas un manque de courage, ce n'est pas manquer à son devoir que de rester auprès du corps de ce pauvre petit qui est là, maintenant, la tête éclatée, atteint par le même coup que moi. Je pose la tête sur le corps de Varin et, je crois, je m'endors.

Courage encore lorsqu'en août 1944, il alla avec Me Pierre Émo porter une ordonnance de mise en liberté à la Maison d'arrêt de Rouen très peu de temps avant l'attaque aérienne alliée qui anéantit l'armée de Von Kluge massée sur les quais Rive-gauche.

Courage enfin face aux épreuves et drames personnels : perte de son épouse chérie, perte prématurée de deux de ses fils, accident médical de sa fille, hémiplégie et aphasie pendant les derniers mois de sa vie. Tous ceux qui ont connu Fédia Julia savaient qu'il était surtout un *homme de cœur*. De l'avis unanime des siens comme de celui de ses confrères, Fédia Julia était chaleureux, affectueux, généreux, humain, non seulement en paroles mais aussi (conformément à sa sincère foi catholique) en actes, d'où un inlassable engagement de mécénat (notre ancien confrère, le peintre Gaston Sébire, en savait quelque chose !), et dans l'action sociale :

- présidence de l'Assemblée régionale des fils de tués (son père était tombé au champ d'honneur, au début de la Première Guerre mondiale) ;
- administration de l'œuvre des Nids et de l'Aide par le Travail du Pré de la Bataille ;
- secrétariat général du Centre régional de l'Enfance et de l'Adolescence inadaptées ;
- fondation et présidence de l'AVIAM pour l'indemnisation des victimes d'accidents médicaux et hospitaliers sans faute, qui fut à l'origine d'une loi capitale dans ce domaine.

Madame Simone Veil, ministre des Affaires Sociales et de la Santé, a distingué cet engagement par la nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur, le 26 septembre 1975. Ce fut l'une des quatre fiertés de notre confrère, avec sa famille de sept enfants, vingt petits enfants et vingt-neuf arrière-petits-enfants, le Bâtonnat et l'élection dans notre Compagnie. Gardons fidèlement le souvenir du Bâtonnier Fédia Julia, homme de bien !

THE [illegible] OF [illegible]

[The following text is extremely faint and largely illegible. It appears to be a list of names or entries, possibly a table of contents or a list of authors. Some words are difficult to discern but may include names like 'John', 'Mary', 'James', etc.]

[This section contains several lines of text, possibly a preface or an introductory paragraph. The content is mostly illegible due to fading.]

[The bottom section of the page contains more text, which is also mostly illegible. It may be the end of a chapter or a concluding paragraph.]

## TABLE DES MATIÈRES

Tableau de l'Académie au 31 décembre 2011 .....	7
Bureau de l'Académie – Années 2010 et 2011 .....	15
Chronique des séances de l'Académie – Années 2010 et 2011 ..	17
Prix de l'Académie– Années 2010 et 2011 .....	29

### ANNÉE 2010

#### DISCOURS DE RÉCEPTION

Discours de réception de M. Michel LEROND (19 juin 2010) <i>L'Homme et la Nature. Une symbiose à inventer</i> .....	33
Discours en réponse de M. Bernard BOULLARD <i>Et si l'homme vivait déjà en symbiose intime avec la nature... sans s'en douter!</i> .....	51
Discours de réception de M <sup>me</sup> Françoise THELAMON (23 octobre 2010) <i>Histoire de l'Église et théologie de l'Histoire aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles</i> .....	61
Discours en réponse de M. Marc VENARD <i>Du passé au présent. L'Histoire du christianisme aujourd'hui</i> .....	77
<b>CONFÉRENCES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS</b>	
« <i>La Justice, quelle Justice ?</i> » <i>Propos sur le monde judiciaire</i> .....	85
par M. Jean MORIN	

<i>La politique de Pascal</i> .....	91
par M. Gérard FERREYOLLES	
<i>Internet et le livre</i> .....	105
par M. Jean-François ROD	



### Regards croisés sur l'argent

20 novembre 2010

[Liste des conférences] .....	109
-------------------------------	-----

*Regards philosophiques sur l'argent* par M. Claude BOULARD ; *De l'interdiction du prêt à intérêt à la finance islamique* par M. Nicolas PLANTROU ; *L'histoire récurrente des crises financières* par M. Jean-Pierre LEHMANN ; *Des maisons de banques familiales au CIN. Le crédit en Normandie (1800-1935)* par M. Jean-Pierre CHALINE ; *Du secours mutuel à la Caisse d'Épargne Normandie* par M. Yannick MAREC ; *Le roi coton et son financement à Rouen après 1945* par M. Olivier FEIERTAG



### ÉLOGE DE LA VERTU

<i>La virtuosité</i> .....	111
par M. Philippe DAVENET	



## ANNÉE 2011

### DISCOURS DE RÉCEPTION

Discours de réception de M<sup>me</sup> Marie-Thérèse COURAGE  
(10 septembre 2011)

<i>Remarques sur les faïences rouennaises et leur négoce aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles</i> .....	117
--	-----

Discours en réponse de M. Jean-Pierre CHALINE

<i>La faïence historiée témoin du XX<sup>e</sup> siècle</i> .....	131
---	-----

<i>Table des matières</i>	285
Discours de réception de M. Jean COSTENTIN (3 décembre 2011)	
<i>Le plaisir entre la dépression et les toxicomanies</i> .....	137
Discours en réponse de M. Jean-Pierre LEMERCIER	
<i>Du plaisir aux dangers du tabac</i> .....	151

## CONFÉRENCES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

<i>Une femme disparaît :</i> <i>le vol de La Joconde au Louvre en 1911</i> .....	161
par M. Jérôme COIGNARD	
<i>Nicolas de Cues (1401-1464). Mathématiques et philosophie</i> <i>entre Moyen Âge et Renaissance</i> .....	167
par M. Jean-Marie NICOLLE	



### Rouen entre le « Grand Paris » et le Grand Estuaire

5 mars 2011

I. <i>Approches de l'aménagement du territoire</i> .....	179
par M. Nicolas PLANTROU	
II. <i>Du Grand Paris au Grand Estuaire</i> .....	181
par M. François Jean GAY	
III. <i>Quels trains, quelles gares pour le Rouen au xx<sup>e</sup> siècle? ...</i> <i>Quels nouveaux imaginaires? Quelles nouvelles utopies? .....</i>	185
par M. Alain ROBINNE	



<i>Un Normand, pionnier de la télévision française.</i> <i>Raymond Pichard, le « dominicain cathodique »</i> .....	189
par M. André Morelle	
<i>La saga des premiers navigateurs</i> .....	197
par M. Bernard BOULLARD	

*L'humour à l'Académie de Rouen. Quand nos vénérables confrères ironisaient sur leur compagnie* ..... 213  
par M. Jean-Pierre CHALINE

*311-313: reconnaissance de la liberté religieuse dans l'Empire romain* ..... 219  
par M<sup>me</sup> Françoise THELAMON

*Pierre Le Pesant de Boisguilbert (1646-1714). Grand notable rouennais au temps du Grand Siècle, magistrat subversif, penseur audacieux à la naissance de l'économie politique* ..... 233  
par M. Jacques DELÉCLUSE

#### **ÉLOGE DE LA VERTU**

*De l'éloge de la vertu à la vertu de l'éloge* ..... 261  
par M. Claude BOULARD

#### **HOMMAGE DE LA COMPAGNIE À SES MEMBRES DÉCÉDÉS**

M. Max PINCHARD, membre titulaire ..... 269

M<sup>me</sup> la Princesse Greta STURDZA, membre correspondant ..... 275

M. le Bâtonnier Fédia JULIA, membre titulaire ..... 279



Imprimé en France par EMD SAS – 53110 Lassay-les-Châteaux  
N° d'impression : 27529 – Dépôt légal : décembre 2012

1870

1871

1872

1873

1874

1875

1876

1877

1878

1879

1880

1881

1882

1883

1884

1885

1886

1887

1888

1889

1890

1891

1892

1893

1894



